

APEDAF

Association des Parents d'Enfants
Déficients Auditifs Francophones



RAPPORT ANNUEL

2011

*La surdit , un monde inconnu mais d bordant de richesses...
Venez le d couvrir avec nous!*



STATUTS



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte



Réservé
au
Moniteur
belge



11114937

13 JUL 2011

BRUXELLES,

Greffe

N° d'entreprise : 0418.527.581

Dénomination

(en entier) : **ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS DEFICIENTS
AUDITIFS FRANCOPHONES**

(en abrégé) : **APEDAF**

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue Van Eyck, 11A, 105 Bruxelles

Objet de l'acte : **Nomination d'administrateurs**

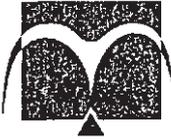
Lors de l'Assemblée Générale du 30/04/2011, Madame Lamotte Anne Marie-Josée, née le 24 mai 1971 à Etterbeek, domiciliée à 5000 Namur, rue des brasseurs, 53/10, a été élue en qualité d'administratrice.

Les mandats de Mesdames Meilleur Gaëtane domiciliée à 6700 Arlon, Rue de Viville, 42, Notebaert Stéphanie domiciliée à 1190 Bruxelles, Rue P.Decoster, et de monsieur Liétar Bernard domicilié à Limelette, Rue Charles Dubois, 32, ont été renouvelés.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

Anne-Charlotte Prévot, Présidente
Bernard Liétar, Vice-Président
Gaëtane Meilleur, Trésorière
Stéphanie Notebaert, Secrétaire
Anne Marie-Josée Lamotte, Administratrice

Anne-Charlotte Prévot,
Présidente



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réservé
au
Moniteur
belge



10098191

**24-06-2010
BRUXELLES**

Greffe

N° d'entreprise : 0418.527.581

Dénomination

(en entier) : **Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs
Francophones**

(en abrégé) : **APEDAF**

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue Van Eyck, 11A, 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : **Nomination d'administrateur**

Lors de l'assemblée générale du 06/05/2010, l'administratrice Anne-Charlotte Prévot, domiciliée à 1081 Bruxelles, Avenue du Panthéon, 23 est arrivée en fin de mandat d'administrateur. Le mandat de Madame Anne-Charlotte Prévot a été renouvelé pour une durée de 2 ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Anne-Charlotte Prévot, présidente
- Bernard Liétar, vice-président
- Gaétane Meilleur, trésorière
- Stéphanie Notebaert, secrétaire.

Anne-Charlotte Prévot,
Présidente

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réservé
au
Moniteur
belge



09108592

16-07-2009
BRUXELLES
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/07/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0418.527.581

Dénomination

(en entier) : **Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones**

(en abrégé) : **APEDAF**

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue Van Eyck, 11A, 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : Nominations et cessations d'administrateurs

Lors de l'assemblée générale du 11/06/2009, les administrateurs suivants sont arrivés en fin de mandat d'administrateur MM: -Michel Grabowski, domicilié à 1081 Bruxelles, Avenue du Panthéon, 23; Bernard Liétar, domicilié à 1342 Limelette, Rue Charles Dubois, 32 et Hervé Valentin, domicilié à 1150 Bruxelles, Avenue Bois du dimanche, 8.

Le mandat de Monsieur Liétar a été renouvelé pour une durée de 2 ans.

Lors de cette même assemblée, Mmes Gaétane Meilleur, domiciliée née le 12/03/1970 à Schaerbeek, domiciliée à 6700 Arlon, Rue de Viville, 42 et Stéphanie Notebaert, née à Mons le 11/06/1968, domiciliée à 1190 Bruxelles, Rue P. Decoster ont été élues en qualité d'administratrices.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Anne-Charlotte Prévot, présidente
- Bernard Liétar, vice-président
- Gaétane Meilleur, trésorière
- Stéphanie Notebaert, secrétaire.

Anne-Charlotte Prévot,
présidente

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Rés
a
Mon
bel



08118874

BRUXELLES
E7 -07- 2008
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/07/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0418.527.581

Dénomination

(en entier) : **Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones**

(en abrégé) : **APEDAF**

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue Van Eyck 11A - Bte 5 - 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : **Nomination d'administrateur**

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 juin 2008, Mme PREVOT Anne-Charlotte, née le 10 février 1971 à Mons, résidant avenue du Panthéon 23 à 1081 Bruxelles, a été élue en qualité d'administratrice.

Lors de cette même Assemblée Générale Ordinaire, il a été fait acte de :

- La démission au poste de président de Mr LIETAR Bernard, domicilié à 1342 Limelette, rue Charles Dubois 32.

- La nomination de Mr LIETAR Bernard au poste de Vice-président.

Le nouveau conseil d'Administration se compose comme suit ;

- PREVOT Anne-Charlotte, présidente
- LIETAR Bernard, vice-président
- GRABOWSKI Michel, trésorier
- VALENTIN Hervé, secrétaire

PREVOT Anne-Charlotte,
Présidente,



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



07093748

BRUXELLES

20-06-2007
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/06/2007 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination

(en entier) : **Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs
Francophones**

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue Van Eyck 11A - Bte 5 - 1050 BRUXELLES

N° d'entreprise : 0418527581

Objet de l'acte : RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Lors de l'Assemblée Générale du 14 juin 2007, les mandats d'administrateurs de MM Bernard Liétar, domicilié à 1342 Limelette, Rue Charles Dubois 32, Michel Grabowski, domicilié à 1081 Bruxelles, avenue du Panthéon 23 et Hervé Valentin, domicilié à 1150 Bruxelles, Avenue Bois du Dimanche 8 ont été renouvelés pour une durée de deux ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit :

- Bernard LIETAR, président;
- Michel GRABOWSKI, trésorier;
- Hervé VALENTIN, secrétaire;

Bernard LIETAR,
Président.

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature



Notaris

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

BRUXELLES

Rc
M
i



04171840

12-12-2004

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/12/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones**

Forme juridique ASBL

Siege : Rue Van Eyck 11A Bte 5

1050 BRUXELLES

N° d'entreprise : 0418527581

Objet de l'acte : **Modifications des statuts de l'ASBL (AGE 15 juin 2004 et 2 juillet 2004)**

Les modifications suivantes sont adoptées à l'unanimité :

L'article 6 est remplacé par les dispositions suivantes :

« L'association se compose :

- de membres effectifs : il s'agit de parents ou de personnes ayant la charge effective et continue d'enfants déficients auditifs qui adhèrent aux présents statuts et qui acquittent régulièrement leur cotisation. Le nombre des membres effectifs non réputés démissionnaires ne peut en aucun cas être inférieur à trois.

- de membres adhérents : il s'agit soit de toute personne apportant une compétence utile à la réalisation de l'objet social et acceptée comme telle par le Conseil d'administration, soit de toute personne intéressée à la cause des enfants sourds et qui acquitte régulièrement sa cotisation. Les membres adhérents peuvent participer aux activités de l'association et assister aux assemblées générales avec voix consultative ».

Le 2ème alinéa de l'article 8 est remplacé par la disposition suivante :

« Est réputé démissionnaire, tout membre effectif ou adhérent qui reste en défaut de payer deux cotisations annuelles »

A l'article 10, les termes « F 2000 » sont remplacés par les termes « 50€ ».

A l'article 11, est ajouté, in fine, l'alinéa suivant :

« L'Assemblée générale peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres effectifs présents ou représentés. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'apporter des modifications aux statuts, l'assemblée doit réunir au moins deux tiers des membres effectifs, qu'ils soient effectivement présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, il peut être convoqué, au moins quinze jours plus tard, une seconde réunion qui pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés ».

L'article 12 est remplacé par les dispositions suivantes :

« L'Assemblée générale ordinaire se réunit de plein droit une fois par an, au plus tard le dernier vendredi du mois de juin, au siège de l'association ou en tout autre endroit fixé par le Conseil d'administration et porté à la connaissance des associés par simple lettre ou par voie du bulletin de liaison. Elle a notamment pour objet d'approuver les budgets et comptes annuels arrêtés au 31 décembre précédent ainsi que de donner décharge aux administrateurs et éventuels commissaires »

Le 1er alinéa de l'article 14 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal à l'Assemblée générale. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres effectifs présents ou représentés. Les modifications aux présents statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés ».

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

Volet B - Suite

représentés. Lorsque la modification porte sur le but de l'association, la majorité des quatre cinquièmes des voix des membres présents ou représentés est requise. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante ».

Le 2ème alinéa de l'article 18 est remplacé par la disposition suivante :

« Tout acte pouvant engager l'association au-delà de 25.000 € doit obligatoirement être signé par le président, le trésorier ou le secrétaire ainsi que par un second administrateur ».

Bernard LIETAR,
Président.

Dr Y. Christiane, rue de Louvain 3, 4800 Verviers.
 Dr R. Dejarin, rue les Roches 30, 4870 Trooz.
 M. A. Delbez, secrétaire, rue Jean Melen 30, 4820 Andrimont.
 Mme I. Desama-Liégeois, vice-présidente, rue du Paradis 161E, 4820 Dison.
 Mme Devillers-Thonus, Les Fagnoux 37, 4845 Sart-lez-Spa.
 Mme W. Drosson, rue du Parc 18, 4800 Verviers.
 Dr M. Eisenhuth, rue P. de Clermont 32, 4800 Verviers.
 M. H. Gathon, avenue Peltzer 5, 4800 Verviers.
 Mme M.L. Goebels-Rega, rue de la Tannerie 19, 4650 Herve.
 Mme Halin, Solwaster 9, 4845 Jalhay.
 Mme Hoste, rue C. Fonck 25, 4890 Thimister.
 Dr S. Jaumin-Lenoir, rue Joseph Wauters 38, 4800 Verviers.
 Mme Lemaire-Campioli, UMV, pont Saint-Laurent 25, 4800 Verviers.
 Mme J. Litt-Feltweis, vice-présidente, rue du Naimeux 2, bte 14, 4802 Heusy.
 M. J. Maraite, représenté par Mme C. Bettendorf-Schmitz, ministre-président, exécutif de la Communauté germanophone, Klöstlerbahn 32, 4700 Eupen.
 Mme M. Masson-Dallemagne, avenue Reine Fabiola 19, 4802 Heusy.
 Dr E. Meyer, Auf Burgfeldern 2, 4750 Butgenbach.
 M. G. Mouraux, rue de l'Union 2, 4800 Verviers.
 M. Pascal Sarlette, Klösterbahn 32, 4700 Eupen.
 Dr F. Servais-Piront, avenue Nicolai 2, 4802 Heusy.
 M. J.-M. Tiquet, trésorier, rue des Déportés 16, 4860 Wegnez.
 M. A. Weerts, président, route d'Oneux 45, 4800 Verviers.

N. 16987 (58256)

Association des Parents d'Enfants déficients auditifs francophones, en abrégé : « A.P.E.D.A.F. »

Rue Jean Blockx 15
 1030 Bruxelles

Numéro d'identification : 6554/78

**MODIFICATIONS AUX STATUTS — CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DÉMISSIONS — NOMINATIONS**

Assemblée générale du 24 avril 1994

Article 2. Remplacer par « Le siège social et administratif est fixé rue Jean Blockx 15, à 1030 Bruxelles. Il pourra être transféré en tout autre endroit par simple décision de l'assemblée générale. »

Article 8. § 2. Remplacer par « Est réputé démissionnaire, tout membre qui ne paie pas sa cotisation avant le 28 février de l'année en cours. »

Article 10. Remplacer par « le taux de cotisation est fixé par le conseil d'administration et ne pourra dépasser F 2 000. »

Article 12. Remplacer par « L'assemblée générale ordinaire est convoquée par le conseil d'administration aussi souvent que l'objet et l'intérêt de l'association le demandent.

Elle doit se réunir au moins une fois par an, au plus tard dans le courant du mois d'avril.

L'assemblée générale est convoquée par lettre missive ou par la voie du bulletin de liaison, adressée huit jours au moins avant la date de la réunion. Elle se réunit au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation.

Elle a pour objet d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre précédent, de donner décharge aux administrateurs et commissaires et de soumettre le budget du prochain exercice. »

Article 14. Ajouter au premier paragraphe, comme deuxième phrase : « Les deux parents de l'enfant sourd peuvent voter. »

Article 15. Remplacer « pour six ans » par « pour deux ans. »

Article 17. Ajouter à la fin « Le président, le trésorier, le secrétaire ou toute autre personne désignée par le conseil d'administration représente valablement l'association dans tous les actes quotidiens. »

Conseil d'administration

1. Goethals, Fabienne, épouse de De Clerck, Philippe, présidente, Moevlanaan 32, 3090 Overijse.

2. Jakobs, Régina, épouse de Ziens, Roland, vice-présidente, rue de Flexhe-Slins 88, 4680 Hermeé (Oupeye).

3. Waegemans, Johan, secrétaire, chaussée Saint-Pierre 49, 1040 Bruxelles.

4. Daro, Alain, trésorier, rue Joseph Bens 59, 1180 Bruxelles.

5. Hagenbuch, Winifred Helen, épouse de Burton, Hugh, administrateur, avenue de la Chapelle 262, 1950 Kraainem.

6. le Maire, Bernard, administrateur, rue Vanderborcht 239, 1090 Bruxelles.

7. Zegers de Beyl, Diederik, administrateur, Beiaardlaan 22, 1850 Grimbergen.

Démissions

1. Marchand, Cécile, présidente.

2. Lambert, Isabelle, épouse de Daro, Daniel, secrétaire.

3. Bosteels, Véronique, épouse de Ruffo de Bonneval, Michel, administrateur.

4. Reynders, Geneviève, épouse de Baerten, Yves, administrateur.

Bruxelles, le 8 juillet 1994.

(Signé) Fabienne De Clerck,
 présidente.

N. 16988

(57970)

« Art. 27 »

1341 Céroux-Mousty

Numéro d'identification : 16988/94

STATUTS

Article 1^{er}. Entre les soussignés :

Dumont, Xavier, indépendant, domicilié rue Vanderdilt 3, à 1341 Céroux-Mousty;

Miron, Bruno, indépendant, domicilié rue du Roussart 40, à 1410 Waterloo;

Brichart, Vincent, apprenti, domicilié clos Lombard 5, à 1340 Ottignies;

Devroye, Anne-Michel, éducatrice, domiciliée rue de Ferrières 28, à 1341 Céroux-Mousty;

de Waha Baillonville, Thierry, agronome, domicilié rue de Ferrières 28, à 1341 Céroux-Mousty.

il est constitué une association sans but lucratif dénommée « Art. 27 », a.s.b.l.

Art. 2. Le siège social de l'association est fixé rue de Ferrières 28, à 1341 Céroux-Mousty. L'assemblée générale est seule habilitée à décider du changement du siège social.

Art. 3. L'association a pour but la promotion de l'art dans toutes ses formes d'expression, des artistes et plus particulièrement de ceux qui rencontrent des difficultés à se prouvoier et à se faire connaître.

L'association réalise cet objectif en organisant des manifestations publiques sur le territoire belge et à l'étranger et par l'information et la sensibilisation du public. A cette fin, l'association est habilitée à effectuer tout acte habituellement en rapport avec ces activités, y compris la vente et la promotion de produits et d'œuvres d'art résultant de celles-ci.

Art. 4. L'association se compose de membres effectifs, de membres adhérents et de membres d'honneur.

1. Les membres effectifs sont ceux qui collaborent effectivement à la réalisation de l'objet social; ils sont membres de l'assemblée générale.

2. Les membres adhérents sont les personnes qui utilisent les services de l'association.

3. Les membres d'honneur apportent leur soutien par leur nom et contacts.

Art. 5. L'appartenance à l'association suppose l'exécution de la procédure d'adhésion et le paiement de la cotisation.

1. L'adhésion des membres effectifs se fait par demande écrite adressée au conseil d'administration.

2. La décision d'admettre un nouveau membre est prise par le conseil d'administration et ratifiée par l'assemblée générale.

3. L'appartenance à l'association cesse par démission ou par exclusion.

Art. 6. L'exclusion d'un membre est possible lorsque celui-ci ne respecte pas les statuts ou les décisions prises statutairement. Elle est décidée par la majorité du conseil d'administration et la décision est ratifiée par l'assemblée générale.

Erevoorzitter beheerraad : Claeys, Jos.
Voorzitter beheerraad : Bruneel, Paul.
Ondervoorzitter beheerraad : Vandembulcke, Valère.
Sekretaris-penningmeester : Bossier, Pierre.
Voorzitter dagelijks bestuur : Bruneel, Paul.

Leden dagelijks bestuur :

Bossier, Pierre.
Bruneel, Paul.
Cool, Gerard.
Depoorter, Valère.
Vannieuwenhuysse, Theo.

Voor echt verklaard :

De sekretaris,
(get.) P. Bossier.

(6251)

N. 6553

**Section belge de l'Association nationale
des Membres du Mérite sportif
et des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports**

Bruxelles

NOMINATION. — CONSEIL D'ADMINISTRATION

Assemblée générale du 13 avril 1978

Nomination

M. Emile G. Courtoy, président, est nommé administrateur délégué pour un terme de trois ans, en remplacement de M. Emile Clemm, démissionnaire.

Nouveau conseil d'administration

Président : M. Emile G. Courtoy; premier vice-président : M. R. Corbeel; deuxième vice-président : M. A. Fourcroy; secrétaire général-trésorier : M. M. Thijs; secrétaire adjoint : M. E. Vanderrusten; administrateurs : MM. Roeser, Le Roy, Debacker, Lafortune.

(6275)

N. 6554

**Association
des Parents d'Enfants déficients auditifs francophones,
en abrégé : « APEDAF »**

Chaussée de Waterloo 590

Bruxelles

STATUTS

Entre les soussignés :

1° Goffart, André Jean Ghislain, directeur de prison, Belge, clos Fleuris 6, à Palfve;

2° Evrard, Françoise André Marcel Marie Ghislaine, épouse Emmanuel Misonne, sans profession, Belge, rue E. Charles 15, à Marcinelle;

3° Steinier, José Clément Léopold Ghislain, technicien, Belge, rue du Château 13a, à Bouge;

4° Buttice, Angelo, employé, comptable, Italien, chaussée de Waterloo 590, à 1060 Bruxelles;

5° Boumal, Patricia Berthe Georgette, épouse Johan Waegemans, Belge, Heilige Geeststraat 146, à Louvain;

6° Dresse, Marie-José Roberte Gabrielle, épouse Jacques le Maire, assistante sociale, Belge, boulevard d'Avroy 194, à Liège, il a été convenu de constituer une association sans but lucratif conformément à la loi du 27 juin 1921, régie par les statuts ci-après :

1. L'association est dénommée « Association des Parents d'Enfants déficients auditifs francophones », en abrégé : « APEDAF ».

2. Le siège social est établi à 1060 Bruxelles, chaussée de Waterloo 590. Il pourra être transféré en tout autre endroit de l'agglomération de Bruxelles par simple décision du conseil d'administration.

Le siège administratif est fixé au domicile du secrétaire.

3. L'association a pour objet la promotion de tout enfant déficient de l'ouïe selon ses possibilités et ses besoins, et l'assistance à ses parents ou tuteur dans les domaines de l'instruction, de l'éducation, de la vie culturelle, sociale et professionnelle.

4. L'association représente les parents auprès des pouvoirs publics et de tout organisme public ou privé concerné par les problèmes de l'enfance handicapée en général et des enfants déficients auditifs en particulier.

5. Toute discussion de caractère politique ou confessionnel est interdite au sein de l'association.

6. L'association se compose de :

Membres effectifs : les parents ou les personnes ayant la charge effective et continue d'enfant déficient auditif qui adhèrent aux présents statuts et acquittent régulièrement leur cotisation.

Membres conseillers : toute personne apportant une compétence utile à la réalisation de l'objet social, acceptée par le conseil d'administration et adhérent aux présents statuts.

Membres sympathisants : toute personne intéressée à la cause des enfants sourds et qui acquitte la cotisation fixée par le conseil d'administration.

7. Pour faire partie de l'association, il faut remplir les conditions ci-dessus et signer un bulletin d'adhésion qui engage le signataire à exécuter les prescriptions contenues aux présents statuts et à se conformer sans appel aux décisions de l'assemblée générale.

8. Les membres effectifs, conseillers ou sympathisants sont libres de se retirer à tout moment en adressant par écrit leur démission au secrétaire.

Est réputé démissionnaire, tout membre qui ne paie pas sa cotisation dans le mois du rappel qui lui est adressé par lettre recommandée ou qui est en défaut d'avoir payé deux cotisations annuelles.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée pour motif grave par le conseil d'administration. Le membre exclu, dûment averti, conserve un recours à la plus prochaine assemblée générale qui statuera sur sa réintégration éventuelle. Ce recours n'est pas suspensif.

9. Le membre démissionnaire ou exclu ou les héritiers ou ayants droit d'un associé décédé n'ont aucun droit à faire valoir sur le patrimoine de l'association.

10. Le taux des cotisations est fixé pour chaque catégorie de membres par le conseil d'administration. Il ne pourra dépasser F 1 000 pour les membres effectifs ou conseillers et F 2 000 pour les membres sympathisants.

11. L'assemblée générale se compose de tous les membres effectifs. Elle a le pouvoir de modifier les statuts, de nommer ou révoquer les administrateurs, d'approuver les budgets et comptes annuels et d'exercer tous autres pouvoirs dérivant de la loi ou des présents statuts. Si la moitié au moins des administrateurs était révoquée au cours d'une même assemblée générale, ils auraient le droit de convoquer une nouvelle assemblée générale extraordinaire qui serait appelée à confirmer ou infirmer cette révocation. Ce recours serait suspensif.

12. L'assemblée générale ordinaire se réunit de plein droit chaque année, le dernier samedi de février au siège social ou en tout autre endroit fixé par le conseil d'administration et porté dans ce cas à la connaissance des associés par simple lettre missive ou par la voie d'un bulletin de liaison.

Elle a pour objet d'approuver les budgets et comptes annuels arrêtés au 31 décembre précédent et de donner décharge aux administrateurs et commissaires.

13. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée de la même manière par le conseil d'administration pour autant que la convocation soit envoyée à chaque membre effectif au moins huit jours d'avance et contienne l'ordre du jour.

Le conseil d'administration est tenu de convoquer cette assemblée si un cinquième au moins des membres effectifs le demande.

14. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans les cas où la loi en décide autrement. En cas de partage des voix, celle du président de l'assemblée est prépondérante.

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou l'administrateur délégué par lui.

Un membre effectif ne peut représenter, moyennant procuration écrite, que trois autres membres effectifs au maximum.

Les membres conseillers et sympathisants ont le droit d'assister aux assemblées générales, mais seulement avec voix consultative.

15. L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale pour six ans et rééligibles à condition qu'ils aient assisté aux deux tiers au moins des réunions du conseil d'administration, sauf absence excusée pour motif sérieux.

Le conseil d'administration doit être composé de membres effectifs au moins pour deux tiers.

Les administrateurs sont révocables en tout temps par l'assemblée générale.

16. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un secrétaire, un trésorier ainsi que des adjoints éventuels.

Il peut également constituer un conseil exécutif élargi qui collaborera avec lui.

Il ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres sont présents. Les décisions se prennent à la simple majorité des voix, chaque administrateur présent pouvant représenter un administrateur absent moyennant procuration écrite.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conjoint non divorcé ou séparé de corps d'un administrateur peut participer aux réunions du conseil et y remplacer son conjoint. Il peut également y assister en même temps que le conjoint administrateur, mais alors seulement avec voix délibérative.

17. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration ou de disposition qui intéressent l'association. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale.

Il a notamment, le pouvoir de décider, de sa seule autorité, toutes les opérations qui rentrent aux termes de l'article 3 ci-dessus dans l'objet social.

Il peut notamment, faire et recevoir tous paiements et en exiger ou en donner quittance; faire et recevoir tous dépôts, acquérir, échanger ou aliéner, ainsi que prendre et céder à bail, même pour plus de neuf ans, tous biens meubles et immeubles; accomplir tous transferts de biens meubles et immeubles affectés au service de l'association; accepter et recevoir tous subsides et subventions privés ou officiels; accepter ou recevoir tous legs et donations, consentir et conclure tous emprunts, avec ou sans garantie; consentir et accepter toutes subrogations et cautionnements; hypothéquer les immeubles sociaux, contracter et effectuer tous prêts et avances avec stipulation de voie parée, renoncer à tous droits obligationnels ou réels, ainsi qu'à toutes garanties réelles ou personnelles; donner mainlevée, avant ou après paiement, toutes inscriptions, privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies ou autres empêchements; plaider, tant en demandant qu'en défendant devant toutes juridictions et exécuter ou faire exécuter tous jugements, transiger, compromettre.

C'est le conseil également qui, soit par lui-même, soit par délégation, nomme ou révoque tous les agents, employés et membres du personnel de l'association et fixe leurs attributions et rémunérations.

18. La correspondance relative à la gestion journalière est signée par le président ou le secrétaire ou un administrateur délégué à cet effet.

Tout autre acte pouvant engager l'association au-delà de F 50 000, doit obligatoirement être signé par deux des président, secrétaire ou trésorier.

19. Le secrétaire ou son remplaçant rédige les documents internes de l'association et notamment les procès-verbaux des séances du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre spécial conservé au siège où les intéressés pourront en prendre connaissance, mais sans déplacement.

20. L'assemblée est constituée pour une durée illimitée.

En cas de dissolution, le patrimoine sera affecté à une œuvre similaire choisie par l'assemblée générale.

21. Tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts sera réglé conformément à la loi du 27 juin 1921.

Fait à Bruxelles en huit exemplaires, le 15 avril 1978.

(Suivent les signatures.)

(6276)

N. 6555

**Association
des Parents d'Enfants déficients auditifs francophones,
en abrégé : « A.P.E.D.A.F. »**

Chaussée de Waterloo 590

Bruxelles

NOMINATIONS

Assemblée générale

Les signataires de l'acte constitutif de l'A.S.B.L. « A.P.E.D.A.F. » décident, unanimement, de se réunir en assemblée générale à l'effet d'agréer, avant de nommer les administrateurs, de nouveaux membres effectifs.

Sont agréés comme membres effectifs :

Misonne, Emmanuel, inspecteur assurances, rue Ernest Charles, n° 15, 6001 Marcinelle.

Moniotte, Gérard, attaché de direction, route de Hannut 31, 5021 Boninne.

Saint Gilles, Madeleine, épouse Moniotte, route de Hannut 31, 5021 Boninne.

Rousseau, André, instituteur, rue de l'Abbaye 39, 5136 Marches-les-Dames.

Goedert, Marie-José, épouse Rousseau, institutrice, 5136 Marches-les-Dames.

Goisis, Bernard, traducteur, rue des Moutons 79, 1180 Bruxelles.

Goisis, Marie-Pierre, rue des Moutons 79, 1180 Bruxelles.

Waegemans, Johan, délégué commercial, Heilige Geeststraat, n° 146, 3000 Louvain.

de Rive de Blanchecourt, Ghislaine, épouse Desclée, rue du Saulchoir 29, 7540 Kain.

Baron Edmond Desclée, expert immobilier, rue du Saulchoir 29, 7540 Kain.

Vandenabeele, Martine, épouse Buttice, chaussée de Waterloo, 1060 Bruxelles.

Fumière, Paule, professeur éducation physique, rue de la Fauveille 92, 1180 Bruxelles.

Maréchal, Annick, psycho-pédagogue, Pluvierlaan 24, 1960 Sterrebeek.

Descornet, Guy, physicien, Pluvierlaan 24, 1960 Sterrebeek.

Rasier, Joseph, comptable, 4500 Jupille-sur-Meuse.

Rasier, Maguerite, rue Faveux 12, 4641 Olne.

de Bonhome, Chantal, épouse Cousin, Paul, avenue Cdt Lothaire 23, 1040 Bruxelles.

Fouassin, Jean-Pierre, industriel, avenue Hypocrate 2, 1940 Woluwe-Saint-Etienne.

Maretti, Monique, épouse Fouassin, avenue Hypocrate 2, 1940 Woluwe-Saint-Etienne.

Reyntjens, Christine, épouse Vaxelaire, G., avenue des Pins Noirs 17, 1150 Bruxelles.

François, Jacqueline, épouse Périer, Olivier, avenue du Beau Feuillage 1, 1950 Kraainem.

Huvelle, Cécile, épouse Herpels, Vandenpeereboomlaan 28, 8500 Kortrijk.

Dumont, Christiane, épouse Grandjean, boulevard Maurice Herbet, 1070 Bruxelles.

Morales, Lucy, épouse Jacobs, rue des Déportés 31, 6101 Jamioulx.

Grandjean, Albert, docteur en médecine, boulevard Maurice Herbet 77, 1070 Bruxelles.

Les membres effectifs, réunis en assemblée générale décident de nommer comme administrateurs :

Dresse, Marie-José Roberte Gabrielle, épouse Jacques le Maire, assistante sociale, Belge, boulevard d'Avroy 194, à Liège.

Goffart, André Jean Ghislain, directeur de prison, Belge, clos Fleuri 6, à Paifve (Juprelle).

Waegemans, Johan, délégué pharmaceutique, Belge, Heilige Geeststraat 146, à Louvain.

Evrard, Françoise André Marcel Marie Ghislaine, épouse Emmanuel Misonne, sans profession, Belge, rue E. Charles 15, à Marcinelle.

Desclée, Edmond, baron, expert immobilier, Belge, rue du Saulchoir 29, à Kain.

Buttice, Angelo, employé comptable, Italien, chaussée de Waterloo, 1060 Bruxelles.

Joachim, Jean-Claude, directeur commercial, Belge, rue du Moulin 3, à 5128 Beez (Namur).

Le mandat des administrateurs expirera le 30 septembre 1978.
Bruxelles, le 15 avril 1978.

(6277)

N. 6556

Assomoda,

**Association belge des Représentants de Prêt-à-Porter
Bruxelles**

DEMISSIONS. — NOMINATIONS

L'assemblée générale du 14 avril 1978 a pris acte des démissions suivantes :

1° Conseil d'administration : Roger Nuyttens, Michel Van Geluwe, Henri Zielonka.

2° Comité de direction : Roger Nuyttens, Paul Theysgens, Michel Van Geluwe.

Pour pourvoir à l'achèvement des mandats laissés vacants par les démissions mentionnées ci-dessus, l'assemblée générale a procédé aux nominations suivantes :

1° Conseil d'administration : Claudine Fersztman, Christian Lulsens, Paul Van de Voorde.

2° Comité de direction : Yvon Ligot, Alain Schockaert, Jo Vanhoutte.

SOMMAIRE



MOT D'INTRODUCTION

RAPPORT D'ACTIVITES 2011

L'AIDE INTERPARENTALE ET FAMILIALE

Accueil et soutien des parents	1
Parents-relais	3
Familles actives de l'APEDAF	4
Activités familiales	5
Service piles	8
Base de données	9
Aides techniques	9

L'EDUCATION DE L'ENFANT SOURD

Service d'aides pédagogiques	10
Prix de la Clinique de Beloeil	17
« Bébé, Bambin Sourds Bouquinent ... »	18

LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET DES AUTORITES COMPETENTES

Outils de sensibilisation et d'information	28
Animations autour des outils pédagogiques	30
Sensibilisation des autorités compétentes	50

LA REALISATION D'OUTILS PEDAGOGIQUES ET DE SERVICES POUR UN GRAND PUBLIC

Outils pédagogiques de l'année 2011	53
Services de l'année 2011	57

LES COLLABORATIONS

Collaborations	59
----------------	----

Collaborations dans le cadre de la réalisation d'outils pédagogiques	61
Collaborations pour la diffusion et la promotion	61

LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Comité de gestion	63
Personnel APEDAF	63
Commission paritaire	67
Aménagement structural	67

ANNEXES : PRESSE

Activités familiales	69
Divers	79
« Bébé, Bambin Sourds Bouquinent ... »	82
Opération Souris	84
Outils pédagogiques et services	89
Conférences	93
Visibilité APEDAF et ses actions	99

COMPTES ET BILAN 2011

Bilan	101
Compte de résultats	102

PROJETS 2012	103
---------------------	-----

L'AIDE INTERPARENTALE ET FAMILIALE

Accueil et soutien des parents	106
Parents-relais	106
Activités familiales	107

L'EDUCATION DE L'ENFANT SOURD	
-------------------------------	--

Service d'aides pédagogiques	109
Prix de la Clinique de Beloeil	109
Service d'animations « Bébé, Bambin Sourds Bouquinent »	110
« Bébé, Bambin Sourds Bouquinent » dans les écoles	110

LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET DES AUTORITES COMPETENTES	
---	--

Outils de sensibilisation et d'information	111
Animations autour des outils pédagogiques	111
Sensibilisation des autorités compétentes	116

LA REALISATION D'OUTILS PEDAGOGIQUES ET DE SERVICES POUR UN GRAND PUBLIC	
--	--

Outils/services qui seront réalisés en 2012	118
---	-----

COLLABORATIONS AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS	
---	--

Collaboration dans le cadre de la réalisation d'outils pédagogiques	124
Collaborations pour la diffusion et la promotion	124

LES COMMUNICATIONS DE L'ASBL	
------------------------------	--

125

LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	
------------------------------------	--

Personnel APEDAF	125
------------------	-----

BUDGET 2012	
-------------	--

127



MOT D'INTRODUCTION

Chers lecteurs,

Forte de son équipe enthousiaste, dynamique, active, notre association peut être fière de présenter ici le résumé de l'année écoulée, au cours de laquelle de nombreuses activités, outils et réunions ont été réalisés.

En effet, grâce à notre participation aux animations et aux manifestations diverses, nos brochures sont valorisées et nous permettent d'éveiller l'intérêt de différents publics à la surdité.

De plus, l'équipe s'est attelée à proposer de nombreuses activités aux parents afin de leur permettre de se retrouver dans différents cadres, les uns festifs, les autres formatifs comme par exemple, les mini-conférences. Ce faisant, les parents deviennent de véritables experts dans le domaine de la surdité, et peuvent à leur tour, sensibiliser un large public aux défis propres à la communauté sourde en général et aux enfants sourds en particulier.

Les équipes d'aides pédagogiques, outre leur mission de suivi et d'accompagnement des élèves sourds dans l'enseignement ordinaire, ont également proposé de nombreuses activités aux familles et contribué à l'élaboration d'outils d'éducation permanente.

Je vous invite à parcourir ce rapport, illustré de graphiques et de statistiques permettant d'évaluer de manière objective l'impact de nos activités et permettant aux membres mais aussi à ceux qui cherchent à connaître l'association, d'appréhender de manière globale ce qu'est l'APEDAF.

Par ailleurs, grâce à la maîtrise de nos dépenses et la recherche active aussi bien par l'équipe que par les parents, de dons et subsides, le bilan financier de 2011 accuse un léger déficit ne remettant pas en cause la continuité de nos activités pour 2012. Cela étant, eu égard à nos obligations relatives à la convention paritaire, la croissance des dépenses de salaires est plus rapide que l'évolution des subsides, ce qui risque de peser sur l'équilibre de nos finances en 2012 et pour les années à venir. Conscients de cette problématique, nous mettrons tout en œuvre pour tendre vers l'équilibre budgétaire par une recherche toujours plus active de dons et subsides. Des marches parrainées seront également organisées en 2012. N'hésitez pas à consulter notre nouveau site internet riche en informations diverses et notamment, l'agenda !

Au nom du conseil d'administration, je remercie vivement toute l'équipe pour leur travail de qualité, les parents, les familles qui nous font confiance ainsi qu'à nos pouvoirs subsidants qui nous permettent de développer l'association.

Bonne lecture !

Anne-charlotte Prévot
Présidente APEDAF



RAPPORT D'ACTIVITES 2011

L'aide interparentale et familiale

Accueil et soutien des parents

« L'APEDAF a pour objet social de soutenir tout enfant sourd ou malentendant et sa famille dans les domaines de l'éducation, de la vie culturelle, sociale et professionnelle et ce, dans le respect de leurs possibilités et besoins. »

L'accueil et le soutien des parents restent les préoccupations premières de l'association. Ils sont fondamentaux dans toutes les actions de l'APEDAF posées pour et par nos membres ainsi qu'auprès du grand public. Les familles qui prennent contact avec l'APEDAF sont issues de régions et de milieux différents et ont un ou plusieurs enfants sourds ou malentendants.

Lors de l'inscription d'une nouvelle famille, celle-ci reçoit la visite à domicile de l'assistante sociale et/ou de l'assistante psychologue. Elles leur communiquent des renseignements sur l'association et le fonctionnement du service d'aides pédagogiques y afférant ainsi que des informations pluralistes, objectives et rassurantes à propos de la surdité en dehors du champ médical et orthophonique, ainsi que sur le devenir de l'enfant, de l'élève déficient auditif. Ces renseignements ont également pour but de les aider à faire des choix d'éducation et de parcours en connaissance de cause.

Cette année, 21 nouveaux membres nous ont rejoints. Parmi ceux-ci, 10 sont des parents d'enfants sourds.

L'APEDAF reste également disponible pour les familles d'enfants sourds et les accompagne à différents moments de leur vie.

Cette année, nous pouvons compter 61 demandes entre fin juin et décembre 2011. Dans plus de la moitié des cas (55,73%), ce sont des parents d'enfants sourds qui contactent l'APEDAF. Parmi ceux-ci, certains sont membres de l'association, d'autres pas, mais nous remarquons que, le plus souvent, les questions qu'ils posent sont relatives à la scolarité.

Dans un cas seulement, l'assistante sociale a reçu une demande d'un parent sourd (1,63%). Dans l'élaboration de notre plan quinquennal, nous avons inscrit notre volonté de nous rapprocher des parents sourds d'enfants sourds. Une réflexion en ce sens pourra aboutir en 2012. L'APEDAF souhaite mettre en place des actions pour augmenter la présence de ceux-ci, très peu actifs au sein de l'association. Rappelons que 95% des enfants sourds naissent de parents entendants.

Beaucoup d'étudiants font également appel au service social afin d'obtenir des informations relatives à l'APEDAF ou trouver des contacts leur permettant de réaliser un travail scolaire ou un mémoire (36,06%).

Viennent ensuite les adultes sourds (6,55%) qui cherchent quant à eux des solutions ou des aides face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans la vie de tous les jours. Il s'agit le plus souvent d'enfants de parents membres qui ont grandi et cherchent des informations pour leurs études.

L'assistante sociale a classé les demandes en six catégories selon la récurrence des sujets abordés par les sollicitants. En effet, la majorité d'entre elles concernent comme nous l'avons dit plus haut, la scolarité (29,50%), mais touchent également d'autres sujets tels que la recherche de cours ou d'enseignants en langue des signes (14,75 %), des questions relatives à la législation (11,47%), une recherche de médecins (psychologues, psychiatres, logopèdes...) pour personnes sourdes (8,19%), des demandes d'étudiants pour la réalisation d'un travail scolaire ou de leur mémoire (16,39%), ainsi que diverses demandes regroupées dans une même catégorie (décibel mètre, éditeur, informations générales sur la surdité) (19,67%).

Enfin, l'APEDAF est généralement contactée par téléphone (45,9%) et par e-mail (36,06%). Certains rendent visite directement au siège de l'asbl (13,1 %) et très peu passent par Facebook (3,27%).

En 2011, notre association a poursuivi son travail de rapprochement des familles en proposant des services très diversifiés. L'APEDAF permet dès lors un enrichissement des rencontres entre professionnels, parents, sourds. Ces parents que nous soutenons deviendront, nous l'espérons, des futurs piliers de notre association. De ces rencontres naissent de belles collaborations. Il nous paraît important de poursuivre ces opportunités de rassemblement afin de faire évoluer les échanges et la réflexion concernant les besoins des parents d'enfants sourds et malentendants et ce, pour le développement de futurs projets (ex : groupe de travail - sensibilisation à la surdité). De plus, une consultation des parents-membres est systématiquement effectuée lors des périodes d'évaluation et d'analyse des besoins précédant la réalisation des outils pédagogiques ou la mise sur pied de services. Dès lors, l'APEDAF propose aux nouveaux parents des informations répondant à leurs besoins.

Nous soulignons l'an dernier le nombre peu élevé de parents contactant l'APEDAF lors de l'annonce du diagnostic de la surdité de leur enfant. Nous supposons, entre autres, un manque d'informations et de connaissance de l'ASBL au sein des maternités. Bien que nous n'ayons pu contacter autant de maternités que nous l'aurions souhaité, nous avons cependant fourni des dépliants de présentation de l'APEDAF à dix centres de dépistage à Bruxelles et en Wallonie.

Par ailleurs, nous avons créé une nouvelle affiche afin de promouvoir l'APEDAF dans les hôpitaux et maternités, associations partenaires, ORL, etc. Pour parvenir à notre objectif, une méthodologie de gestion de projets sera proposée et élaborée dans le courant de l'année 2012.

Nous notons une participation de plus en plus efficiente de nos membres dans la réalisation des projets de l'APEDAF. Ceux-ci s'engagent activement dans divers projets (états généraux de la sensibilisation à la surdité, commissions, mini-conférences, etc.) à la demande du service social et des chargés de projets d'Éducation permanente de l'association.

En vertu de sa reconnaissance dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 relatif à l'Éducation permanente, l'APEDAF a poursuivi le développement, tout au long de l'année 2011, des services et outils destinés aux familles d'enfants sourds et malentendants ainsi qu'à un large public. Les parents d'enfants sourds prennent part aux différents projets avec enthousiasme, ils participent activement à la démarche d'Éducation permanente. Cette motivation supplémentaire leur permet de devenir les acteurs de changements de perception que chaque citoyen peut porter sur leurs enfants sourds.

Parents-relais

L'équipe des parents-relais, créée en 1999, se tient à la disposition des familles afin d'apporter un soutien aux parents qui viennent d'apprendre la surdité de leur enfant ou qui contactent l'association afin d'y trouver une aide. Ils fournissent des informations détaillées sur les différents moyens de communication et les divers choix pédagogiques possibles. Ils sont répartis dans différentes régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Bruxelles, Luxembourg, Mouscron, Tournai...) afin de réduire l'éloignement géographique pouvant constituer un frein aux rencontres interparentales et permettre, entre autre, un soutien régulier durant la première année qui suit le diagnostic de la surdité. Ils agissent en étroite collaboration avec l'assistante sociale ou l'assistante psychologue tout en gardant leur spécificité de parents.

En 2011, six parents-relais se sont tenus à disposition des « nouveaux » parents d'enfants sourds et malentendants, prêts à poursuivre avec dynamisme leur mission d'accompagnement et à partager leur vécu et leurs expériences avec eux.

Cependant, nous constatons, depuis quelques années, un faible taux d'appels de nouveaux parents. Cette année, aucun parent-relais n'a été sollicité par les « nouveaux » parents. L'APEDAF poursuit sa réflexion quant à la mise en œuvre d'autres actions dans le but de promouvoir ce service et toucher les nouvelles familles. Des ateliers de réflexions sont constamment planifiés pour mettre en place une méthodologie d'approche de ces dernières.

Si l'on considère que le taux de natalité est d'environ 50 000 naissances en Fédération Wallonie-Bruxelles et qu'un enfant sur mille naît sourd chaque année, nous pouvons supposer qu'une cinquantaine de nouvelles familles devraient nous contacter via les parents-relais ou le siège social de l'APEDAF.

La disponibilité des parents-relais privilégie les membres de l'APEDAF en leur proposant un service de première ligne, humain et accessible.

Parents-relais?

Nous sommes des parents d'enfant(s) sourd(s) qui avons déjà la prise de recul nécessaire afin de pouvoir partager nos expériences.

Si vous le désirez, nous sommes prêts à vous rencontrer, vous qui venez d'apprendre la surdité de votre enfant.

Nous sommes présents pour vous soutenir dans votre quotidien. Nous pouvons être à vos côtés lors des moments d'incertitude et de recherche. Nous pouvons aussi vous informer en ouvrant de nouvelles portes, sans vouloir mettre en avant nos propres choix.

Pour certaines questions plus particulières, nous pourrions jouer le lien avec l'équipe qui suit votre enfant et des personnes ressources.

APEDAF
Rue Van Eyck, 11a (5ème étage)
1050 Bruxelles
Tel: +32 (2) 644 66 77
Fax: +32 (2) 640 20 44
E-mail: info@apedaf.be
Site internet: www.apedaf.be

Services accessibles au public
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30

APEDAF

Association des Parents d'Enfants
Déficients Auditifs Francophones

Parents-relais

Contactez-nous !

ASBL d'Education permanente reconnue par la Communauté française
Les dons supérieurs à 30 € peuvent être exonérés fiscalement
Compte : 001-0635605-40

Partagez leur expérience
de parent d'enfant sourd.

Les objectifs ...	Qui sont-ils?	Comment les contacter?
<p>Ecouter les familles, les rencontrer et les encourager à entrer en contact avec d'autres familles.</p> <p>Soutenir les parents, être à leur côté lorsqu'ils en ont besoin.</p> <p>Informier les parents de la manière la plus large possible sur les choix qui s'offrent à eux, leurs droits, ...</p> <p>Orienter les familles vers les services adéquats.</p> <p>Instaurer un lien avec les familles de l'APEDAF.</p>	<p>A Bruxelles</p> <p> Danielle Depessemier</p> <p> Anne-Charlotte Prévot</p> <p>Au Luxembourg</p> <p> Didrik van Zuylen</p> <p> Fabienne van Zuylen</p> <p>A Tournai / Mouscron</p> <p> Stéphanie Baert</p> <p> Odile Cantreul</p>	<p>Tél : 02/736.06.20 ou 0479/64.04.23 E-mail : danielle.depessemier@chello.be Quand : tous les jours</p> <p>Tél : 02/410.10.47 ou 0476/34.76.34 E-mail : annecharlotte.prevot@skynet.be Quand : tous les jours (de préférence en soirée)</p> <p>Tél : 063/23.32.35 E-mail : van_lux@hotmail.com Quand : en semaine, le soir après 20h</p> <p>Tél : 063/23.32.35 E-mail : van_lux@hotmail.com Quand : en journée</p> <p>Tél : 056/48.09.96 ou 0475/60.17.56 E-mail : stephanie.baert@skynet.be Quand : après 20h30 et le samedi après-midi</p> <p>Tél : 056/84.30.47 ou 0472/62.58.09 E-mail : odile-robot@tvcablenet.be Quand : tous les jours après 18h sauf le dimanche</p>
<p>Ils sont soutenus par l'APEDAF...</p> <p>Les parents-relais sont en permanence soutenus dans leur rôle par le service social de l'APEDAF.</p> <p>Les parents-relais peuvent y trouver soutien, écoute et conseils pour pouvoir aider au mieux les parents qu'ils rencontrent.</p> <p>L'APEDAF accompagne également les parents-relais en leur offrant régulièrement des formations spécifiques.</p> <p>Cette étroite collaboration entre le service social et l'équipe de parents-relais permet d'apporter aux nouveaux parents une aide optimale lorsqu'ils en ressentent le besoin.</p>		

Formation des parents-relais

La formation des parents-relais a pour objectif d'outiller les participants face à la détresse des parents apprenant le diagnostic de surdité de leur enfant. La volonté de l'APEDAF est de leur fournir un soutien qui soit le plus proche possible de leurs attentes et de leurs besoins.

Régulière, elle alterne théorie et pratique et œuvre pour accompagner adéquatement chaque parent-relais dans cette démarche d'aide. Elle permet également aux différents participants de se rencontrer et d'échanger.

Il n'a malheureusement pas été possible d'organiser une formation en 2011 en raison du manque de personnel au sein de l'APEDAF. Néanmoins, celle-ci est prévue pour 2012.

Familles actives de l'APEDAF

L'APEDAF a aussi une antenne dans la région du Luxembourg où six familles sont activement présentes. Elles organisent régulièrement des activités. Des rencontres ont eu lieu en 2011.

À Mouscron, d'autres familles dynamiques continuent leur investissement dans l'organisation de diverses activités familiales.

Activités familiales

Afin d'encourager les familles à se rencontrer de manière informelle, des activités ludiques ou festives ont été organisées en 2011.

Journée rencontre des familles – Tournai



Ce samedi 21 janvier, les familles se réunissaient à Tournai. Lors des rencontres de parents, nous pouvons constater qu'il y a autant d'entendants que de sourds. Pendant ce temps, les enfants sont heureux de se retrouver et de partager l'activité peinture et l'atelier cuisine : au menu ? De succulentes crêpes.



Souper des aides pédagogiques de Wallonie



Le samedi 26 mars, à l'aube du printemps, l'équipe des aides pédagogiques Wallonie a accueilli 72 personnes à Purnode (dans la commune de Spontin) pour un souper « plus que parfait ».

Une belle initiative fédératrice qui a permis aux familles d'échanger et de déguster un

« Apéro-Verrines-Farandoles de pâtes-Tiramisu et Mousses au chocolat ».

Un jeu de présentation des aides pédagogiques et de leur région, un beau montage-photos des enfants suivis par les aides pédagogiques, une chanson de Florent Pagny signée et un mini jeu de la Fortune ont contribué à la réussite de cette soirée !



Assemblée générale et activité familiale à la Citadelle de Namur

Le samedi 30 avril 2011, les participants sont arrivés à la Citadelle de Namur à l'Espace Terra Nova accueillis par le Conseil d'administration. Un buffet froid les attendait.

L'assemblée générale s'est tenue vers 12h30 pendant laquelle les activités de l'association ; ses projets passés et futurs et les budgets 2010 et 2011 ont largement été abordés et approuvés. Ce fut également le moment idéal pour écouter les interventions des membres, discuter des projets futurs et des attentes de ces derniers.

Pendant que les parents, le Conseil d'administration et certains employés de l'APEDAF étaient en assemblée, les enfants présents ont profité des activités offertes par le parc Attractif Reine Fabiola, situé sur les hauteurs de la Citadelle.

Après une balade pédestre d'environ dix minutes, les enfants ont découvert châteaux, balançoires ; téléphériques, jeux d'équilibre, tour-toboggan culminant à onze mètres, circuit d'escalade, etc.

Cette activité a été l'occasion pour certains (frère ou sœur entendant) d'intégrer pleinement le « monde des sourds » mais également pour d'autres enfants sourds ou malentendants qui suivent un cursus dans une école ordinaire de communiquer avec leur pairs sourds. Bref, un beau moment d'échanges, d'ouverture et de découvertes, mais surtout d'amusement.

A 15h, grands et petits se sont retrouvés pour partager l'activité familiale bien méritée : une petite croisière de cinquante minutes au confluent de la Sambre et de la Meuse. Le soleil était au rendez-vous !

Goûter des aides pédagogiques de Bruxelles



Le dimanche 26 juin, les aides pédagogiques de Bruxelles ont tenu à rassembler enfants et familles pour un moment de plaisir, de rencontre et d'échange. Ce goûter a eu lieu à la Bergerie à Ganshoren.

Sous un soleil radieux, les participants ont aussi déambulé d'un stand à l'autre pour récolter un maximum d'informations et tenter d'être sacrés «équipe gagnante ».

Cette journée fut une belle réussite !

Journée des familles à Tournai

Plus de quarante convives étaient présents à la Journée des familles le 4 juillet à Tournai, dont plus d'un quart de Sourds et l'équipe des aides pédagogiques au grand complet. Et le soleil était de la partie !

L'apéro a été proposé dans le jardin ainsi que deux bons mètres de buffet froid...

Les uns dehors, les autres à l'intérieur, ont partagé, le repas, des souvenirs, des questions... le tout dans une ambiance familiale et conviviale.

Inauguration des bureaux de Wallonie

Le 18 septembre, les aides pédagogiques de Wallonie ont inauguré leur nouveau bureau situé à Grand-Leez dans la province de Namur.

Après une visite des locaux et un discours d'accueil de la coordinatrice des aides pédagogiques, un apéritif et quelques mises en bouche ont été proposés aux invités.

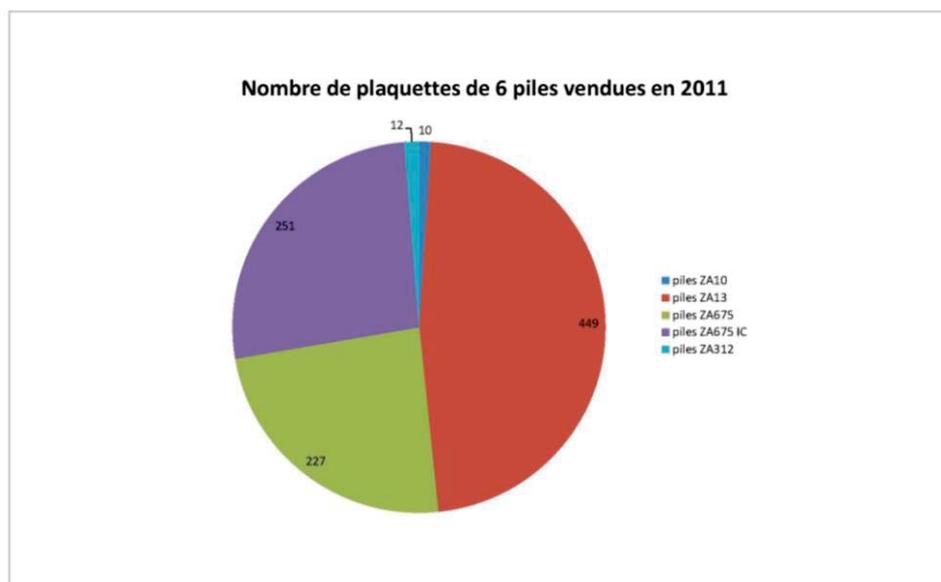
Ettaient présents des parents, des enfants, des membres du personnel ainsi que différents intervenants.

Service piles

L'APEDAF met à la disposition de ses membres un service de commande de piles pour appareils auditifs et implants cochléaires.

En 2011, 112 usagers se sont procuré des piles, 939 plaquettes ont été vendues.

En 2010, 128 personnes avaient fait appel à ce service et 1022 plaquettes avaient été vendues.



Les piles leur ont été envoyées par courrier postal. Une note de frais est systématiquement jointe à l'envoi des piles. La numérotation de ces notes de frais facilite le travail de la comptabilité.

Les différents contacts électroniques et téléphoniques liés à ce service permettent d'entretenir des relations avec les parents. En effet, ces derniers sont souvent heureux de pouvoir échanger avec l'équipe de l'APEDAF en lui faisant part de l'évolution de leur enfant, de ses progrès, faiblesses ou de toute question relative à la surdité.

Notons que l'association est continuellement à la recherche du meilleur rapport qualité/prix des piles pour ses membres.

Les prix de vente des piles en 2011 étaient de :



- Zinc Air 13 (orange) : 3,50 €/6
- Zinc Air 675 (bleues) : 3,50 €/6
- Zinc Air 675 (spécial implant cochléaire) : 4,50 €/6

Spécifions que l'APEDAF ne fait pas de bénéfice dans la vente des piles, elle assure ce service pour ses membres uniquement.

Elles peuvent être commandées via le site de l'association à piles@apedaf.be ou par téléphone.

Base de données

La secrétaire, grâce aux informations communiquées par l'équipe, travaille à l'amélioration de la base de données du programme ACCESS. Cette dernière se veut exhaustive afin de nous permettre d'informer les parents et les professionnels de la surdité dans les meilleurs délais et de diffuser les informations de manière optimale. Il s'agit aussi de l'outil de base pour la diffusion de notre revue « La Parentière ».

En cette année 2011, la mise à jour a été assurée de manière quasi hebdomadaire et seul le secrétariat a été chargé d'en faire les modifications. La centralisation des données modifiées permet de rendre cet outil de plus en plus performant et d'éviter des erreurs d'encodage. Un travail d'apurement des données s'avère plus que nécessaires pour satisfaire aux exigences de nos membres. Nous pouvons affirmer que notre base de données est en perpétuelle évolution, il convient d'analyser le potentiel de cette base et l'utilité espérée pour l'association. Elle permettra ainsi de cibler précisément les publics concernés par les informations diffusées par notre association.

Aides techniques

L'assistante sociale se renseigne régulièrement sur les nouvelles aides techniques disponibles ainsi que sur les remboursements y afférents. Les informations relatives aux nouvelles aides techniques sont présentées dans le bulletin de liaison « La Parentière ».

En cas de demande très spécifique, des recherches sont effectuées sur Internet. Les parents sont informés dans les plus brefs délais des modalités d'acquisition ainsi que du coût d'une aide technique particulière (disponible par exemple exclusivement à l'étranger).

L'éducation de l'enfant sourd

Service d'aides pédagogiques

Présentation du projet

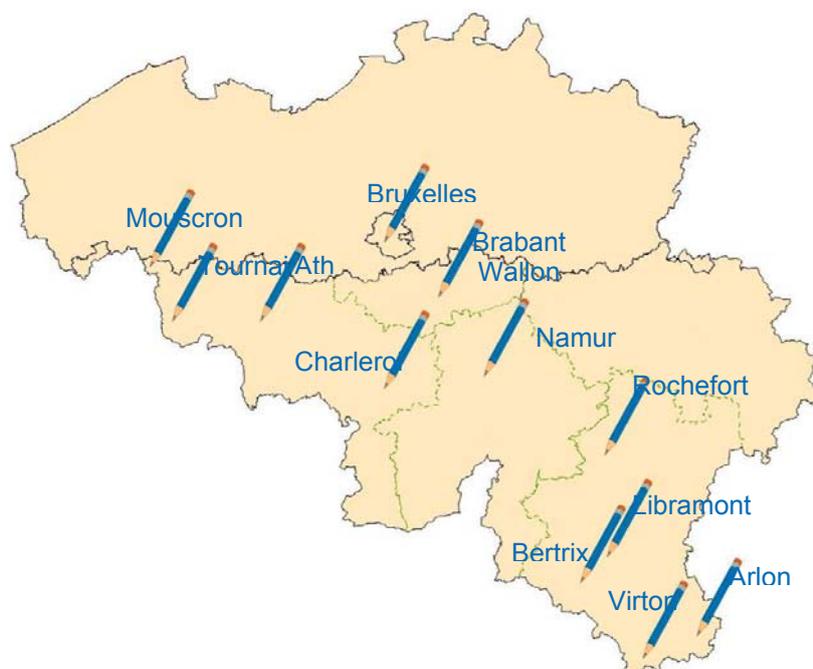
En 1985, un service d'aides pédagogiques a été mis sur pied par les parents de l'ASBL.

Le projet consiste à accompagner des élèves sourds ou malentendants dans l'établissement d'enseignement ordinaire choisi par les parents et qui accepte la présence d'un autre adulte (aide pédagogique) au sein de la classe.

Ce service est effectif dans les régions de Mouscron, Tournai, Ath, Charleroi, Namur, Brabant Wallon, Rochefort, Bertrix, Libramont, Arlon, Virton ainsi qu'à Bruxelles.

Actuellement, le service d'aides pédagogiques de l'APEDAF occupe l'équivalent de 11 temps plein sous contrats APE de la Région Wallonne et l'équivalent de 4,5 temps plein sous contrats ACS de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces 15,5 équivalents temps plein sont répartis entre 24 employés dans différentes régions de Wallonie et à Bruxelles.

Ces aides pédagogiques accompagnent toute l'année plus de **cinquante élèves et étudiants sourds et malentendants**. Ils sont encadrés par deux coordinateurs, également médiateurs entre les familles, les travailleurs, l'employeur, les écoles et les autres intervenants de l'intégration de l'élève sourd en enseignement ordinaire (logopèdes, psychomotriciens, psychologues...).



Répartition géographique des enfants sourds aidés

L'aide est apportée à tous les niveaux scolaires, de la maternelle à l'enseignement supérieur ainsi qu'en enseignement de promotion sociale et ce, tous réseaux d'enseignement confondus. L'essentiel de l'aide est cependant apportée dans les niveaux primaires et secondaires.

Elle peut prendre différentes formes en fonction des besoins de l'enfant (interprétation des cours en langue des signes ; codage en LPC/AKA, français signé ; remédiation extrascolaire à l'école ou à l'école des devoirs ; prise de notes...).

Le nombre d'heures d'accompagnement varie en fonction de divers facteurs : niveau d'enseignement, vecteur de communication choisi, autonomie relative ou non de l'étudiant, ciblage des matières en fonction des aptitudes et faiblesses de l'élève, vigilance des enseignants et des autres élèves, disponibilité des aides pédagogiques en tenant compte de l'éloignement géographique, etc.

La plupart du temps, les aides pédagogiques travaillent en classe. Elles permettent à l'enfant sourd la réception des informations et donc, un accès naturel à la compréhension et à l'expression. Il a donc le loisir de se réapproprier sa scolarité et de prendre son travail en charge.

Dans tous les cas, une évaluation continue des différentes intégrations et de leur évolution est assurée durant toute l'année scolaire (cf. réunions des aides pédagogiques et réunions de bilans pluridisciplinaires).

À l'issue de l'année scolaire 2010 – 2011, tous les élèves ont été admis dans l'année supérieure. Un élève a souhaité ne plus être suivi par une aide pédagogique, deux élèves ont changé d'établissement scolaire (choix d'option).

Beaucoup d'élèves ont été repris en individuel pour des explications plus approfondies : après 16h, heure d'étude, temps de midi.

En application du Décret « Intégration » de la Fédération Wallonie-Bruxelles de février 2009, une demi-douzaine d'élèves est aidée par différents services : l'APEDAF, l'IRHOV (Institut Royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue) de Liège, le SAI (Service d'Aide à l'Intégration) d'Arlon, l'IRSA (Institut Royal pour Sourds et Aveugles) de Bruxelles.

Les modalités de concertation et de collaboration en sont malheureusement imprécises. L'école et l'enseignement spécialisé portent le projet, de ce fait, la coordination des différents services est assurée par l'enseignement spécialisé. Dès lors, l'association dispose d'un avis consultatif et non décisionnel. Par exemple, dans certaines écoles, l'APEDAF n'est pas invitée à assister au conseil de classe alors que le personnel de l'enseignement spécialisé l'est et participe aux décisions.

Force est de constater aussi que certains élèves implantés bénéficient d'une aide rendue difficile compte tenu de leur manque de connaissance d'un code ou d'une langue visuelle. En effet, le travail en classe oblige souvent les aides pédagogiques à oraliser au sein du groupe, ce qui est inconfortable tant pour les enseignants que pour les autres élèves. De ce fait, les aides pédagogiques travaillent plus souvent en individuel qu'auparavant.

Si pour certains enfants, l'implant cochléaire est significativement efficace au niveau des gains prothétiques (bonne compréhension de l'oral à l'audition sans aide) et de l'articulation (élocution intelligible et correcte des énoncés), pour d'autres, il n'atteint

de tels objectifs que partiellement : difficultés de compréhension de l'oral à l'audition soutenue par la lecture labiale et pauvreté des énoncés oraux et écrits.

Certains élèves se sont, eux, engagés dans des projets bilingues : langue des signes (compréhension et expression), français écrit (lecture et écriture).

L'exigence bilingue de l'intégration impose des stratégies d'apprentissage complémentaires. Un important travail comparatif français (écrit et oral ciblés) et langue des signes (langue source) contribue à développer significativement les performances des élèves, et ce, dans les deux langues.

Sur le plan des réussites scolaires des élèves suivis par l'APEDAF, les résultats obtenus reflètent dans l'ensemble la maîtrise objective de leurs compétences.

Moyennant l'application de la Circulaire 2623 de 2009 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les résultats des élèves aux épreuves communes sont satisfaisants.

Soutien pédagogique personnalisé

À Tournai, des séances de soutien pédagogique sont assurées chaque semaine par les aides pédagogiques. Les objectifs de celles-ci sont d'assurer le suivi du travail journalier (devoirs et leçons) des élèves qui en manifestent ou en éprouvent le besoin, d'apporter des réexplications concernant les matières non-comprises, d'assurer une remédiation pédagogique individuelle et de susciter une socialisation et des rencontres entre élèves sourds, généralement suivis isolément dans les établissements scolaires.

Les moyens utilisés sont divers : remédiation extrascolaire en langue des signes ou en français codé, LPC ou AKA, aide aux devoirs, vérification des leçons, compléments d'exercices, hyperfixation, drills, cours particuliers...

Différents facteurs justifient le travail scolaire complémentaire : niveaux d'études, environnement socioculturel des enfants, aptitudes, capacités et autonomie relative des élèves face à leur travail.

Pour certains élèves, l'interprétation, en général, suffit pour la compréhension des matières et des consignes de travail. Pour d'autres, un suivi régulier du travail journalier est utile, voire nécessaire.

Cet encadrement individualisé doit contribuer au développement de stratégies d'autonomie : apprendre à manipuler les ouvrages de références (dictionnaires, manuels, notes de cours,...), apprendre à hiérarchiser l'agenda scolaire,...

Les aides pédagogiques réexpliquent ou expliquent différemment, encadrent les réalisations par des révisions, surveillent l'effectuation des devoirs en veillant cependant à ne pas tronquer leur cotation par des corrections systématiques.

Selon les possibilités, les leçons et devoirs sont l'occasion d'approfondir certains points de matière vue. Pour certains, cet enseignement « individualisé » est parfois plus profitable qu'une heure de cours seuls en classe.

Enfin, lorsque les lacunes sont d'évidence, importantes, le travail individualisé, à l'école des devoirs ou au domicile des élèves, permet de préserver les rôles de

chacun dans l'éducation de l'enfant : les mères restent des mères... Et non des répétitrices que les difficultés impatientent.

Formations des aides pédagogiques Wallonie/Bruxelles

Les aides pédagogiques suivent principalement des formations liées aux différents moyens de communication avec les enfants sourds. Elles ont pour objectifs de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant et lui permettre ainsi d'avoir une information la plus complète possible.

À Tournai, une formation continuée de deux heures de labo atelier de langue des signes a été proposée tout au long de l'année aux aides pédagogiques.

Quatre aides pédagogiques ont également suivi une formation en langue des signes le week-end des 9 et 10 avril 2011. Elles ont eu l'occasion de travailler avec différents professeurs sourds. Ces derniers ont proposé diverses activités à partir de supports visuels (images, photos, vidéo, BD, textes). Elles ont ainsi pu se replonger, approfondir ou encore donner un coup de fouet dans l'apprentissage de la langue des signes parfois si peu pratiquée avec les élèves oralistes.

Certaines aides pédagogiques ont aussi participé au week-end LPC (Langue française Parlée Complétée) à Spa.

Une aide pédagogique a suivi une formation pour un brevet des 1^{ers} soins aux enfants et une autre, une formation liée aux « Troubles de l'attention ».

Il est à noter que les aides pédagogiques participent également ponctuellement à des conférences.

Activités parascolaires

- Animation bilingue pour les enfants de maternelle et début de primaire

Une animation bilingue a été proposée tout au long de l'année 2011 aux enfants de maternelle et début de primaire dans les locaux de l'APEDAF à Tournai (à raison de deux heures chaque mercredi).

Les objectifs à l'origine du projet sont les suivants: réunir régulièrement plusieurs enfants de mêmes catégories d'âge (3-4 / 8-9), activer une socialisation entre sourds, et entre sourds et entendants, dynamiser un réseau de relations entre enfants sourds et enfants entendants, entre frères et sœurs ou entre enfants de parents sourds. Il œuvre également, par la pratique, à initier précocement à la langue des signes comme vecteur socioculturel et non pas seulement comme langue de l'interprète à l'école.

En termes de socialisation entre sourds et sourds, sourds et entendants, les objectifs ont été atteints : des conversations de niveaux comparables à celles des enfants du même âge ont pu y être observées.

Les visées bilingues à l'origine de ce projet ont nettement été repérables en termes d'aboutissement : compréhension active du français à la lecture en bonne voie

d'acquisition, compréhension du français oral davantage passive et amélioration de la pratique de la langue des signes par les enfants entendants.

Les compétences et les habiletés ont également été transmises verticalement (des aînés aux plus jeunes).

- Cours de français seconde langue pour les élèves de primaire

Pour les élèves de primaire engagés dans des projets d'intégration bilingue, des cours de renforcement de français sont organisés à Tournai.

Les objectifs de ces cours sont de consolider les compétences de ces élèves en français, de fixer les stratégies d'apprentissage de la lecture et de l'écriture de l'école, de comparer les procédés morphosyntaxiques des deux langues pour faire apparaître leurs différences, de contribuer aux générativités linguistiques des énoncés dans l'une et l'autre langue, d'œuvrer à la maîtrise active des deux langues (du moins, la lecture et la composition du français).

Dans une perspective bilingue, la plupart des notions vues en classe sont correctement maîtrisées en langue des signes (langue souche). Le bagage linguistique du donné scolaire est le plus souvent trop important pour le niveau de maîtrise du français (langue cible). Le travail complémentaire et les efforts à fournir sont par conséquent majeurs. Un accent important est mis sur le développement de stratégies d'autonomie pour résoudre ces difficultés.

De manière générale, l'intérêt et la motivation des élèves pour ces cours sont sensibles et les progrès sont également significatifs.

- Séances d'animation extrascolaires

Quatre animations ont été réalisées en 2011 dans les locaux de Tournai. Les objectifs de ces animations sont multiples : stimuler et banaliser le bilinguisme et le biculturalisme dans une pratique sociale, éveiller l'imaginaire et les sens des enfants aux contenus des différents thèmes d'animation proposés (de la lecture au bricolage en passant par les jeux collectifs), éveiller l'intérêt des enfants et par la rencontre et les échanges, contribuer à l'affirmation paisible de soi et au respect des différences dans le groupe.

Les différents aspects des animations, c'est-à-dire le choix des livres, les répétitions, la préparation des jeux et des bricolages, sont confiés aux aides pédagogiques. Elles sélectionnent un thème global par matinée d'animation, se chargent d'acheter le matériel nécessaire à la réalisation de l'activité (les livres, les marionnettes...) et d'utiliser l'espace contes (coffre aux histoires, tunnel, coussins...).

L'offre « animation pour les enfants sourds et malentendants » de la région de Tournai a obligé d'espacer le calendrier des animations. Il n'en reste pas moins que le taux d'assiduité des enfants est assez élevé (+/- 25 participants à chaque séance). Deux catégories d'âge ont été scindées mais travaillent, différemment, sur le thème de la matinée.

Ces rassemblements sont des moments de détente tant pour les enfants que pour le personnel qui se rencontrent plus familièrement que dans le contexte scolaire. L'ambiance de ces après-midi est surtout proactive.

- Stage à Arlon « Sur les traces des gallo-romains »



romaine, aux osselets et à d'autres jeux d'époque.

Deux aides pédagogiques de la province du Luxembourg ont organisé un stage de deux jours (les 29 et 30 août 2011). Il avait pour thème « Sur les traces des gallo-romains ». Six enfants y ont participé. Ils ont notamment construit une immense ligne du temps, visité le musée archéologique d'Arlon et le site de la villa gallo-romaine d'Habay-la-Neuve et reconstitué une tombe gallo-romaine. Pendant ces deux jours, les enfants ont également appris à jouer à la marelle

- Stage à Tournai « La ferme : ouvrons grand les yeux ! »

À Tournai, le stage intitulé « La ferme : ouvrons grand les yeux ! » organisé par l'ensemble de l'équipe des aides pédagogiques tournaisiennes était programmé pour la semaine du 22 au 26 août 2011.

Cependant, compte tenu du nombre très restreint d'enfants inscrits à cette semaine d'animation (à savoir 3), il a été décidé de maintenir le programme du premier jour mais d'annuler les activités du reste de la semaine.

Réunions des aides pédagogiques

Les réunions des aides pédagogiques ont pour objectif principal l'évaluation régulière du travail des élèves intégrés dans les différentes écoles. Chaque employé communique ses appréciations et un point de vue pédagogique d'ensemble pour chaque élève peut en être dégagé.

Elles ont également pour objectifs, par le débat, de permettre l'échange, le transfert d'expérience, une évaluation collective et objective de l'évolution scolaire des élèves. Elles permettent de contrôler et de garantir la qualité, la continuité, le développement et le suivi du travail et de susciter la concertation nécessaire entre les différents intervenants auprès d'un même élève. Elles permettent également d'échanger et de diffuser les informations émanant de l'association ou des autres organismes qui se consacrent à la surdité tout en cultivant un esprit d'équipe et une ambiance de travail positifs.

Les réunions se déroulent sur le mode tour de table. Les coordinateurs déterminent l'ordre du jour en fonction du procès-verbal précédent et des informations disponibles dans l'intervalle. Ils prennent note des comptes rendus individuels, dressent ensuite un procès-verbal soumis aux aides pédagogiques pour lecture, approbation et signature. Les coordinateurs complètent le dossier des élèves.

L'intérêt de ces réunions est déterminant: beaucoup de difficultés y sont pointées et analysées. Une solution peut alors être étudiée. Les rencontres régulières sont en outre indispensables parce que chaque élève voit plusieurs aides. Les différents intervenants peuvent ainsi se concerter.

Au cours de ces tours de table, des réflexions pédagogiques ont souvent lieu, sur les méthodes adoptées successivement, sur les objectifs prioritaires à dégager. Des méthodes d'analyse entrevues sous l'angle d'un travail bilingue permettent encore d'ouvrir des pistes de travail à suivre face à certains apprentissages.

Pour les élèves suivis en langue des signes, de nombreuses réflexions concernant l'apprentissage de la lecture et de la composition écrite creusent de possibles tracés vers des objectifs bilingues. Indéniablement, concernant les socles de compétences « matières », ces élèves sont compétents. Mais la maîtrise du français n'est, elle, pas encore complètement acquise : assez logiquement, en lecture, des mots français jamais lus, jamais rencontrés, ne leur disent rien. Il convient donc d'élaborer des stratégies vers l'autonomie : lorsqu'on ignore le sens d'un mot, on cherche (recours aux dictionnaires LS / français, français,...).

Une des difficultés rencontrées consiste à temporiser auprès des enseignants, apaiser leurs craintes à la perspective des épreuves générales et du CEB.

Les aides pédagogiques ont participé à sept réunions à Tournai, cinq réunions en Wallonie et cinq à Bruxelles pendant l'année 2011.

Réunions de bilans pluridisciplinaires

Les réunions de bilans pluridisciplinaires ont pour objectif de réunir les différents intervenants autour de la scolarité de l'élève sourd : famille, enseignants, PMS, interprètes, aides pédagogiques, personnel des centres de réadaptation fonctionnelle de la parole, encadrement des écoles spécialisées dans le cas de collaboration pour certaines intégrations.

Elles se déroulent le plus souvent trimestriellement soit dans les établissements scolaires des élèves aidés, soit au Centre l'Ouïe et la Parole à Tournai, soit dans les SAI (Services d'aide à l'intégration) partenaires ou encore sous forme de conseil de classe. Les parents assistent aux réunions ou sont tenus au courant de leur contenu via un compte-rendu.

Elles permettent d'évaluer l'évolution de l'enfant sur les divers aspects de sa surdité (évolution du travail scolaire, du comportement global, de la remédiation fonctionnelle) mais également de baliser clairement les approches épistémologiques. Elles ont également pour buts de coordonner les débats dans un souci fondamental du respect de l'enfant considéré, à l'école, comme élève plutôt que d'abord sourd ; d'assurer un suivi régulier et commun, une concertation qui ait réellement valeur de contrôle et d'arbitrage du travail de chacun et enfin de respecter et de contribuer au développement harmonieux et humain de chaque projet d'intégration. Elles œuvrent éventuellement à étudier des dispositifs de réorientation soit dans l'ordinaire, soit dans l'enseignement spécialisé de type 7, soit encore d'autres modalités scolaires via l'enseignement pour élèves à besoins spécifiques.

Force est de constater que ces réunions mettent souvent l'accent sur la lourdeur des dispositifs installés autour de l'enfant sourd. Il n'est pas rare de se réunir à plus d'une dizaine de personnes pour un seul élève.

Quand c'est possible, elles permettent d'harmoniser un projet global, dominé par le réel de l'enfant à l'école, et le projet parental, pour autant que ce dernier soit concevable avec les aptitudes évaluables de l'enfant.

Les avis des institutrices sont souvent des plus pertinents, mais pas toujours tenus correctement en compte. Il est néanmoins fort regrettable que, pour diverses raisons, certains enseignants préfèrent également l'abstention et laissent les conclusions des évaluations aux "spécialistes".

Pour les élèves plus avancés en objectifs bilingues, le caractère pédagogique des évaluations prend peu à peu le dessus par rapport à l'appréciation de l'évolution orthophonique des enfants.

À noter l'investissement des enseignants dans ce type de projets : les instituteurs repèrent nettement les difficultés relatives à la maîtrise de deux langues en situation scolaire « ordinaire ». Dans cette perspective, leurs remarques et réflexions sont de nature à consolider le travail.

En 2011, une cinquantaine de réunions de bilan pluridisciplinaire ont eu lieu à Bruxelles et en Wallonie.

Réunion de parents dans les régions

Ces réunions ont pour objectif, par la rencontre, de relativiser les situations individuelles des familles. Elles permettent aussi de rendre compte du travail dans les écoles et de son évaluation mensuelle, d'enregistrer les demandes des parents, d'étudier des offres de réponses aux questions des familles et de partager les expériences des uns et des autres.

Force est de constater que si plusieurs familles aidées sont régulièrement en contact avec le service et la coordination, d'autres répondent souvent absent.

Prix de la Clinique de Belœil



L'ASBL Prix de la Clinique de Belœil a été cofondée, le 25 septembre 2000, par l'APEDAF, le CREE (Collectif Recherche Et Expression) et la FFSB (Fédération Francophone des Sourds de Belgique). Elle a pour objectif de promouvoir et soutenir toute action et tout projet visant à faciliter l'accès aux jeunes sourds et malentendants **à la culture, l'éducation et l'enseignement**. La volonté de cette initiative est donc orientée essentiellement vers la promotion de l'utilisation de la langue des signes dans les processus éducatifs.

Le prix est attribué à une personne ou une équipe dont le projet d'étude, de recherche ou de réalisation pratique est retenu par l'Assemblée Générale du Prix Clinique de Belœil. Le Jury, multidisciplinaire, comprend des représentants de la communauté des Sourds; des scientifiques du monde de la surdité ; des parents d'enfants sourds et malentendants ; des acteurs socioculturels de terrain ainsi que des représentants de la Clinique de Belœil.

Aucun prix n'a été octroyé en 2011. La septième édition du Prix Clinique de Belœil se tiendra en juin 2012.

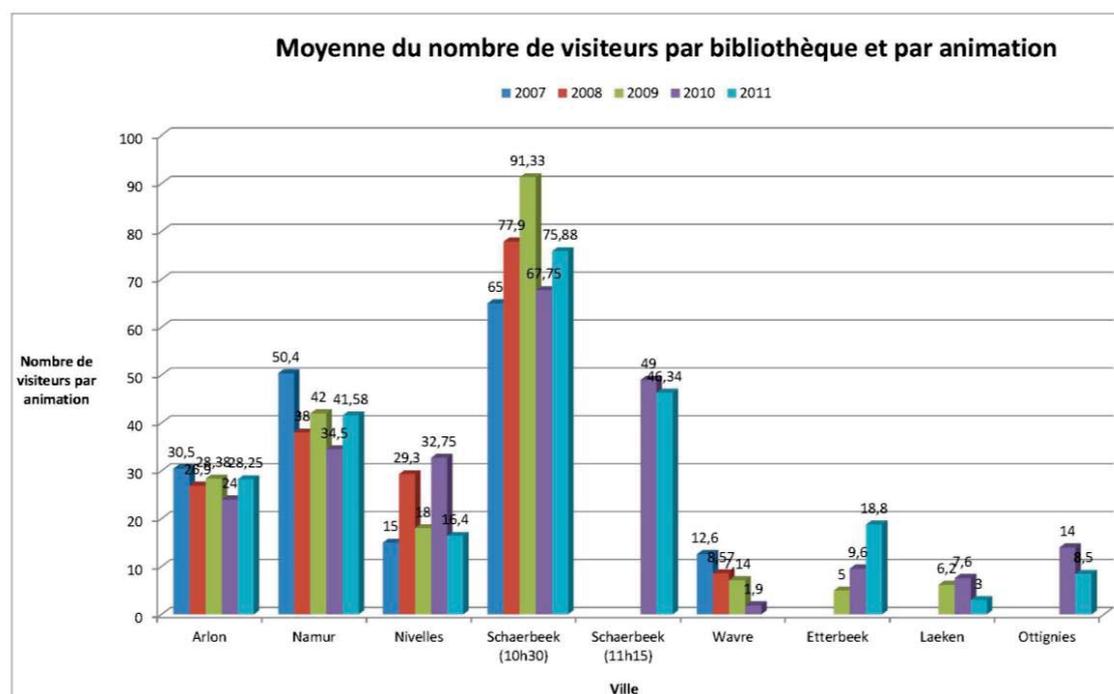
« Bébé, Bambin Sourds Bouquinent »

Animations dans les bibliothèques

Le projet « Bébé, Bambin Sourds Bouquinent » a vu le jour en septembre 1998 au sein de la bibliothèque de Schaerbeek à Bruxelles. Il a été conçu en collaboration avec la communauté des Sourds sous forme d'animations mixtes, sourds et entendants. Différents acteurs se sont mobilisés et y ont apporté leur contribution : bibliothèques, conteurs entendants, conteurs sourds, pouvoirs subsidiants, milieu associatif et grand public. Progressivement, ce projet s'est développé et les animations se sont répandues dans diverses régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2011, les séances d'animations se sont déroulées à Bruxelles (Schaerbeek, Etterbeek et Laeken), Namur, Nivelles, Ottignies et Arlon et ce, à raison d'une heure par mois.

Certaines de ces animations ont été organisées en collaboration avec les asbl ALISE (Association Lire et S'Exprimer), Papillon Vole et la Maison du Conte de Namur.



De manière générale, nous constatons une fidélisation des familles dans les bibliothèques d'**Arlon**, de **Namur** et de **Schaerbeek**.

Par contre, pour la bibliothèque d'**Ottignies**, le taux de participation a diminué et celle-ci n'accueillera dès lors plus ce projet en 2012.



Cette année, tout comme l'année dernière, l'APEDAF s'est attelée à recueillir chaque mois les données relatives au taux de fréquentation des différentes animations. Bien que toutes les bibliothèques n'aient pas fourni cette information, les données récoltées ont permis d'une part, d'évaluer plus que positivement le projet, et, d'autre part, d'envisager des réajustements en termes de promotion, de répartition du nombre d'animations par ville et de mise en place d'événements liés au projet.

Trois questionnaires ont été réalisés. L'un à l'intention des conteurs, un second aux bibliothèques et un troisième aux parents, public des animations. Ceux-ci ont pour objectif de donner la parole aux différents intervenants du projet afin de l'évaluer sur l'année 2011 et émettre des pistes d'amélioration. L'évolution du projet se fera donc selon l'analyse des questionnaires. Bien que l'APEDAF reste à l'écoute des

suggestions de chaque intervenant tout au long de l'année, il semblait pertinent de donner la parole à tout un chacun.

Les retours nous parviennent donc tant de la part des bibliothécaires que des milieux spécialisés et des familles. Nous constatons, de manière générale, que les « jeunes parents » franchissent plus facilement le seuil de la bibliothèque que celui du milieu associatif.

En termes de suivi, un contact téléphonique et par e-mail a été mis en place avec chaque bibliothèque, ainsi qu'avec les conteurs qui, de plus, ont presque tous rencontré l'assistante sociale en charge du projet. À ce jour, une séance a été suivie par l'un des représentants de l'APEDAF et a permis une rencontre avec les familles.

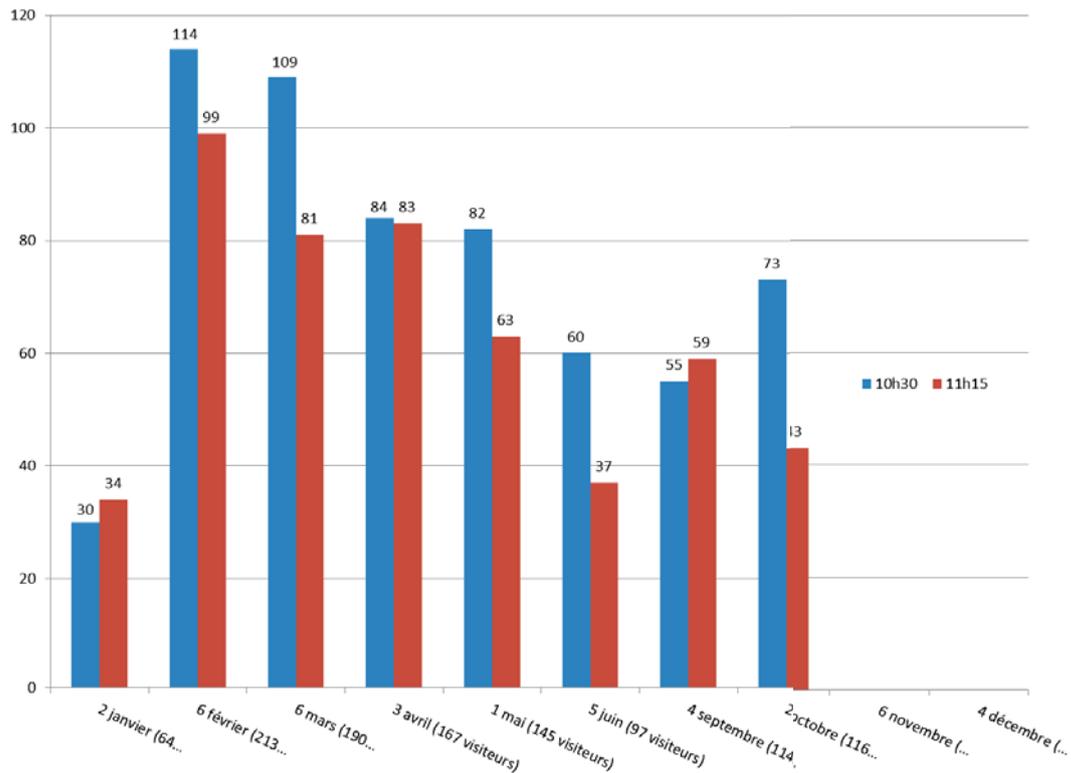
Le projet est également présenté lors d'événements significatifs pour la Communauté des Sourds (Journée Mondiale des Sourds...), lors de la tenue de stands de l'association ainsi que lors de chaque rencontre avec un nouveau membre. Il suscite un intérêt auprès des personnes qui souhaitent alors rejoindre la formation des conteurs, ou organiser une séance de contes bilingue dans le cadre d'un travail scolaire ou d'un stage.

Enfin, l'association fait appel aux médias (presse écrite, télévision...) pour toucher un public plus large.

- Bibliothèque interactive SESAME à Schaerbeek

À la bibliothèque SESAME, le public s'est beaucoup diversifié. Il représente davantage la diversité socioculturelle spécifique de la région de Bruxelles-Capitale. L'APEDAF touche de plus en plus les familles maghrébines de Bruxelles qui participaient plus difficilement à ces animations. Pour ce faire, le soutien de l'asbl Alpha-Signes avait été sollicité et continue de l'être. Certaines familles sont dès lors devenues des habituées et les contacts se nouent peu à peu.

Bibliothèque de Schaerbeek 2011



Au cours de l'année 2011, dix animations ont été prévues. Elles ont toutes eu lieu, assumées par trois conteurs principaux (un conteur sourd et deux conteurs entendants).

Au vu du nombre important de participants, en moyenne soixante-neuf personnes à chaque animation, les animations ont été divisées en deux plages horaires afin de mieux satisfaire le public et d'apporter plus de confort aux séances.

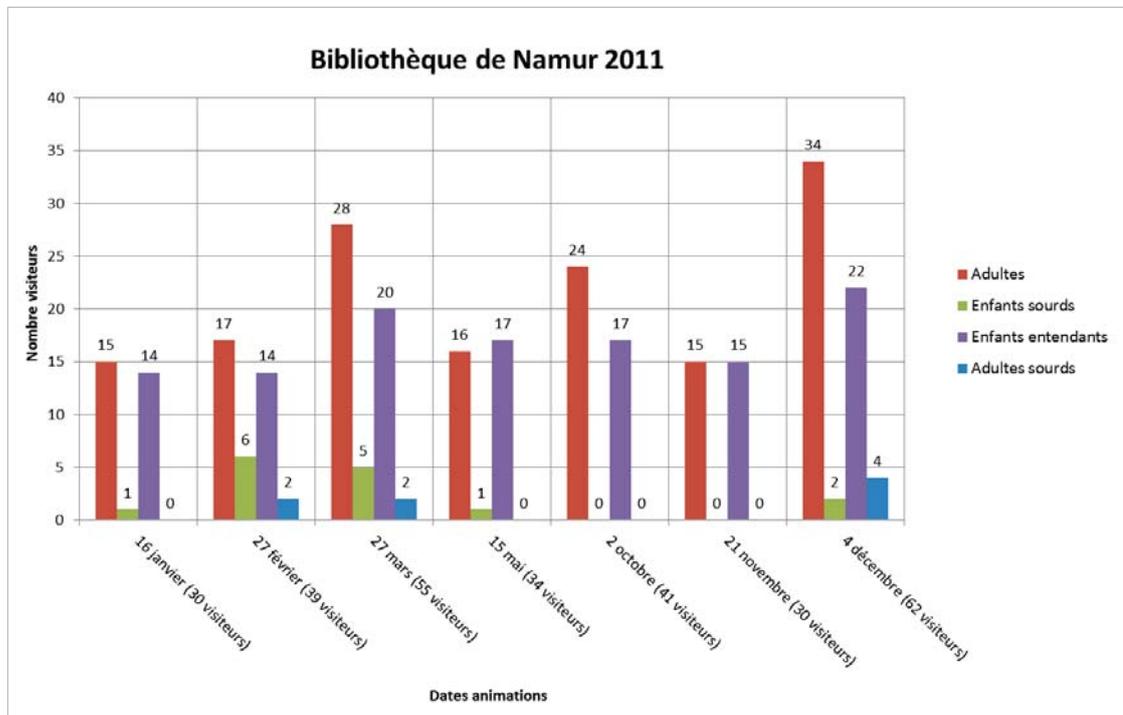
- Bibliothèque principale de Namur

En 2011, sept séances « Bébé, Bambin Sourds Bouquinent » ont eu lieu, soit la totalité prévue.

Etant donné l'âge grandissant des enfants présents lors de ces animations au sein de la bibliothèque communale de Namur, deux séances adaptées (« Junior Sourd Bouquine ») ont été programmées en fin d'année mais n'ont pu être maintenues en raison de l'indisponibilité des conteurs. Celles-ci ont été reportées en 2012 à leur demande.

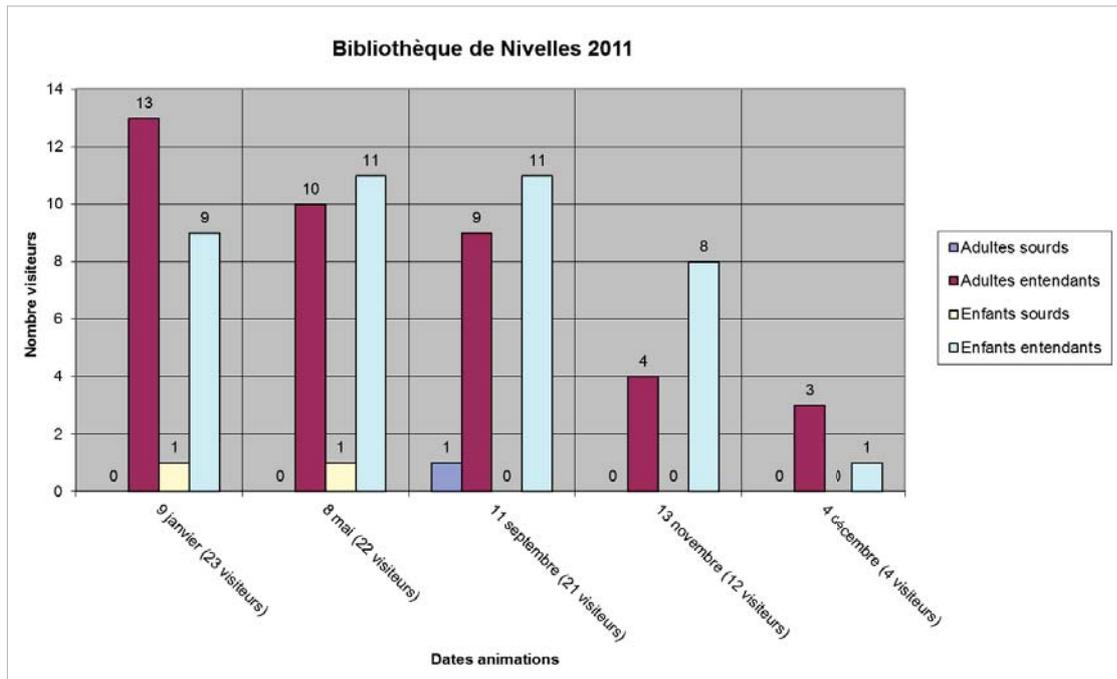
Nous pouvons constater une fidélisation des familles. Notons qu'en moyenne une cinquantaine de personnes assistent à chaque séance.

Les conteurs quant à eux, sont quatre à assurer ces animations en alternance (un conteur sourd et trois conteurs entendants).



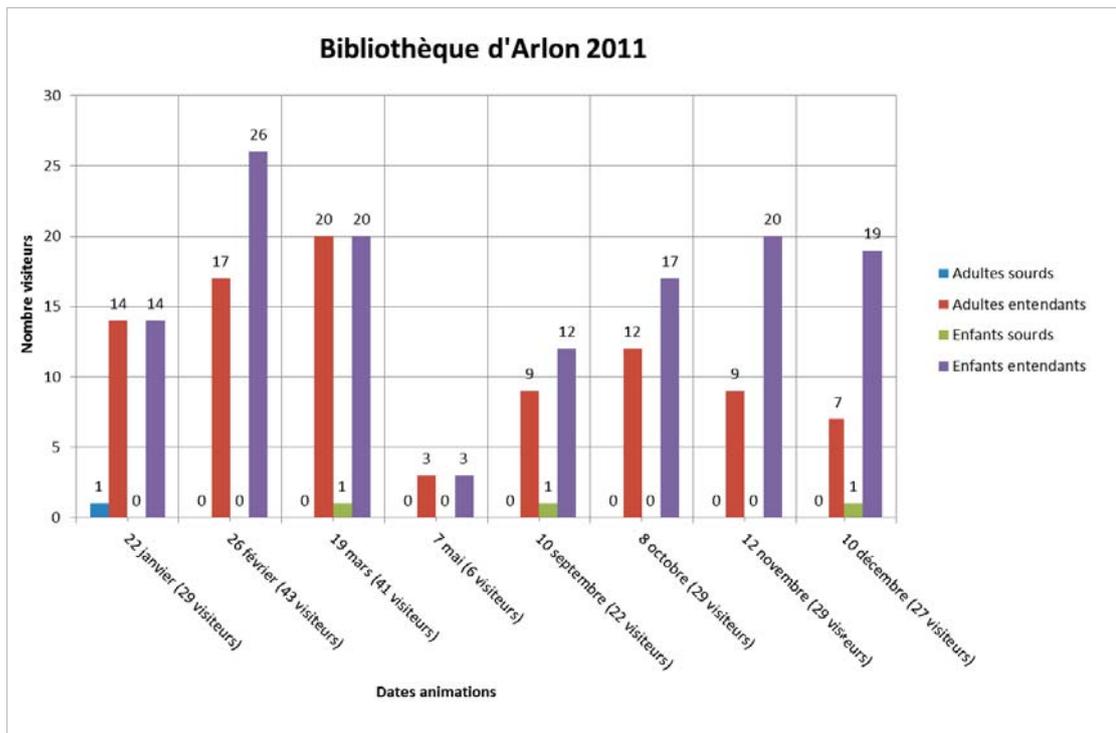
- Bibliothèque locale de Nivelles

Quatre animations ont été prévues en 2011 à la bibliothèque de Nivelles. Elles ont toutes été assumées par cinq conteurs (deux entendants, trois sourds) en alternance et une séance a pu être ajoutée en décembre. En moyenne, seize personnes sont présentes à chaque animation, ce qui représente une diminution par rapport à 2010.



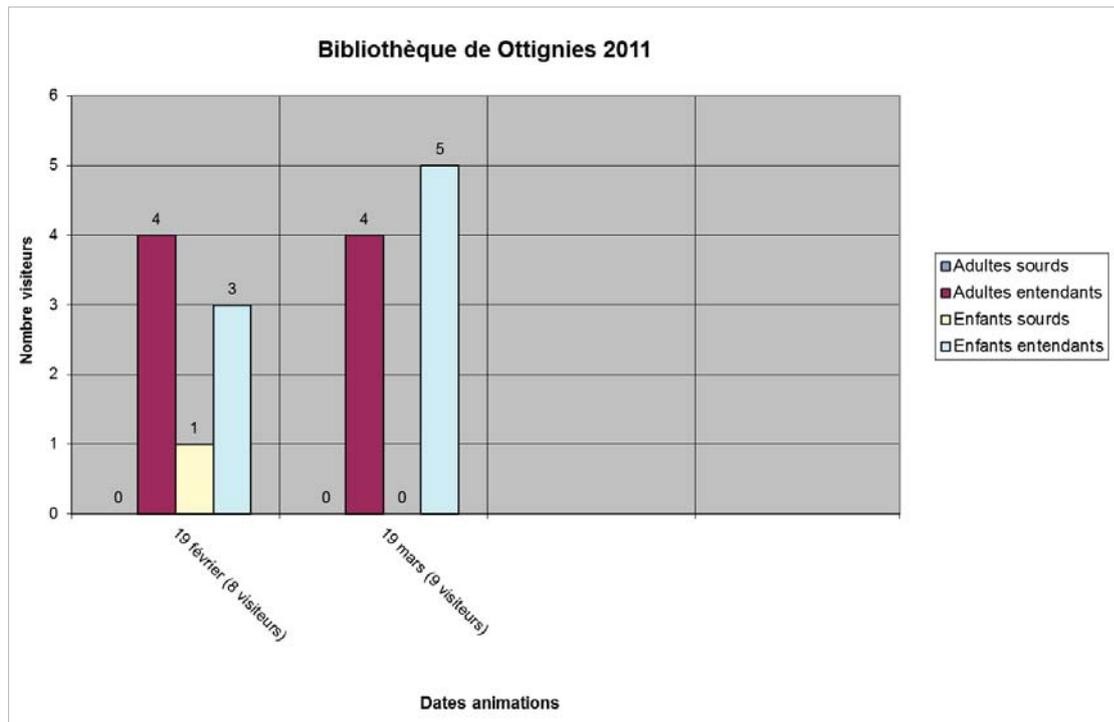
- Bibliothèque communale d'Arlon

En 2011, huit animations ont eu lieu à la bibliothèque d'Arlon. Elles ont toutes été assurées par deux conteurs (un sourd et un entendant). Nous constatons une régularité dans la présence des familles ainsi que l'arrivée de nouveaux participants (étudiants, enseignants, familles, sympathisants...). En moyenne, vingt-huit participants assistent aux animations, ce qui représente une augmentation par rapport à 2010.



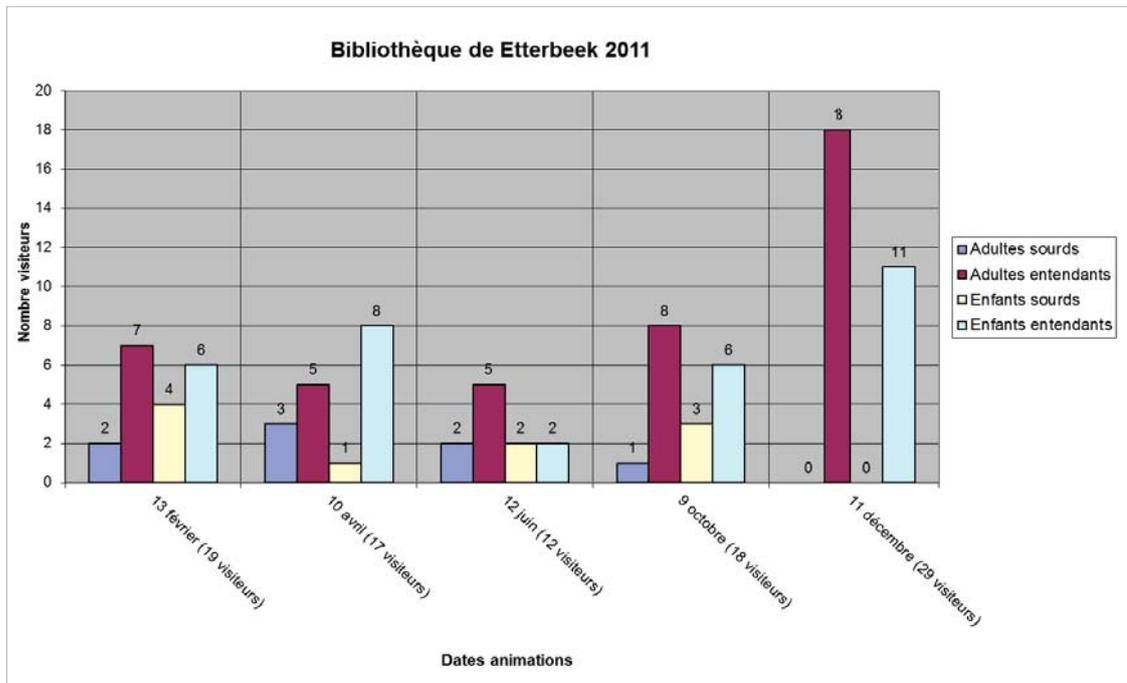
- Bibliothèque publique d'Ottignies (Ferme du Douaire)

Depuis septembre 2010, la bibliothèque d'Ottignies a pris la relève de la bibliothèque de Wavre où un public trop peu nombreux répondait présent. Malgré le succès des premières animations, le projet n'a pas suscité l'intérêt du public. Suite au désinvestissement des deux conteurs, les séances ont été annulées. Le projet ne sera pas reconduit en 2012.



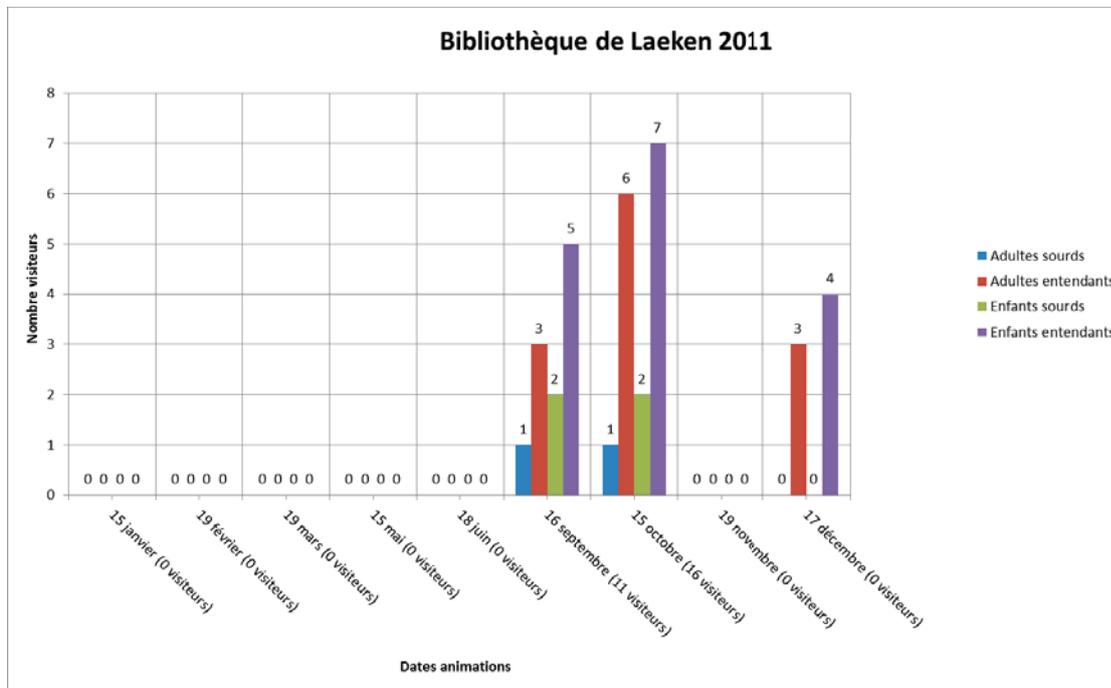
- Bibliothèque communale Hergé à Etterbeek

Cette bibliothèque est actuellement la seule à proposer le projet « Junior Sourd Bouquine » au public. Cinq animations ont été assurées par deux conteurs (un sourd et un entendant). En moyenne, dix-neuf personnes sont présentes à chaque animation.



- Bibliothèque communale de Laeken

Neuf animations ont été fixées à la bibliothèque de Laeken pour l'année 2011. Les cinq premières ont été permises grâce à l'octroi d'un subside. L'APEDAF a pu assurer les quatre autres animations sur fond propre. Quatre conteurs ont assuré les animations en alternance, deux sourds et deux entendants.



Conclusion du projet

Les motivations des participants à assister aux animations peuvent-être multiples et l'APEDAF en a relevé plusieurs selon les familles et leur relation à la surdité. Certaines souhaitent rencontrer d'autres enfants sourds ou d'autres familles dont l'un des membres est sourd. D'autres cherchent à partager une activité familiale commune et accessible à tous ses membres, qu'ils soient sourds ou entendants. D'autres encore viennent rencontrer des adultes sourds, ce qui rassure les parents quant à l'avenir possible de leur enfant et permet aux enfants de s'identifier à l'adulte sourd.

La langue des signes peut également sembler hors d'atteinte pour les parents et il est alors plus facile de s'y familiariser dans le cadre d'une bibliothèque que dans des associations ou en cours du soir. Au fil des séances, les parents se sentiront plus à l'aise avec cette langue et seront assurés de leur capacité à entrer en communication avec leur enfant.

À ce jour, nous considérons que les objectifs du projet sont atteints. En effet, l'aspect sensibilisation est pleinement réussi auprès d'un large public ; et les familles ayant un enfant sourd et qui en ressentent le besoin trouvent satisfaction à participer aux animations, nous permettant de considérer par là toute la pertinence du projet. Les éléments d'adaptation quant à eux, nous permettent de penser que ce projet est toujours bien vivant.

Animations BBSB dans les écoles

Malgré le désir de proposer à nouveau ce projet dans les écoles, tout comme en 2010, l'APEDAF n'a pu le prolonger en raison du manque d'effectif dans l'équipe. Les animations ont donc été laissées en suspens cette année et reprendront leur cours en 2012.

Formation des conteurs

Bien qu'une formation ait été organisée en février et mars 2010, l'année 2011 a été marquée par un désinvestissement de certains conteurs (deux d'entre eux ont abandonné le projet menant à une pénurie de professionnels). Plusieurs séances ont dès lors dû être annulées. Spécifiquement pour les conteurs, un questionnaire, préalablement cité, a été mis sur pied pour évaluer à la fois : le contact avec le public ; la collaboration avec les bibliothèques et avec l'APEDAF et la motivation des conteurs. Il leur permet aussi de s'exprimer concernant le nombre d'animation souhaité pour 2012 et sur les pistes d'amélioration de la collaboration avec les différents acteurs du projet.

De plus, une nouvelle formation est prévue en 2012, ainsi qu'une journée de rencontre entre conteurs.

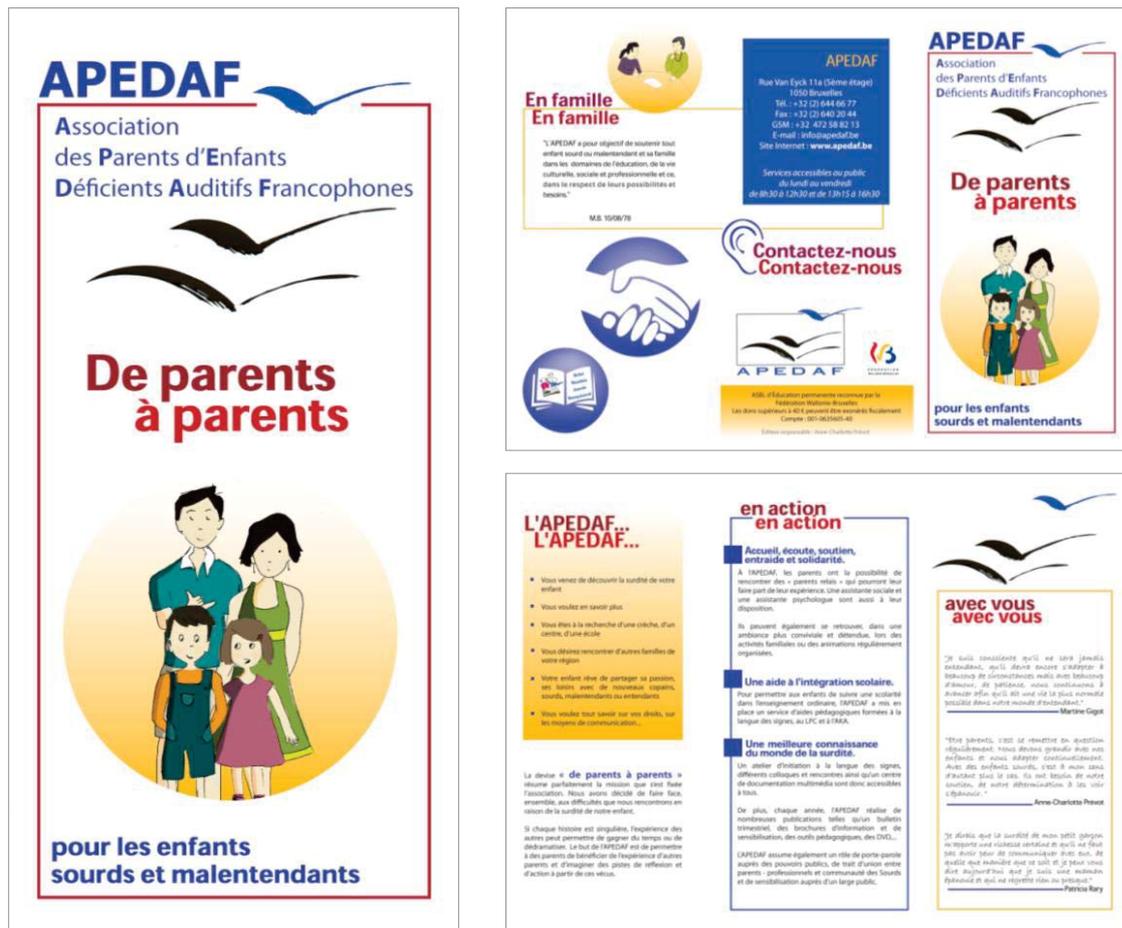
La sensibilisation du grand public et des autorités compétentes

Outils de sensibilisation et d'information

Plaquette de présentation APEDAF

L'APEDAF utilise sa plaquette (triptyque) de présentation, rééditée en 2011. Une nouvelle ligne graphique, plus colorée et dynamique, a été mise en place afin de toucher plus adéquatement les parents venant d'apprendre la surdité de leur enfant. Le contenu a également été réactualisé afin de présenter de façon optimale les services et actions de l'asbl ainsi que divers témoignages de parents d'enfants sourds.

Chaque année, un millier d'exemplaires est diffusé augmentant ainsi une fois de plus la visibilité de l'association.



Fascicules de présentation des services de l'APEDAF

L'APEDAF a réalisé de nouveaux fascicules afin de poursuivre leur diffusion. Ils décrivent individuellement certains des services proposés (atelier d'initiation à la langue des signes, centre de documentation, service de sensibilisation à la surdité). Certains doivent encore être réalisés, notamment le service d'aides pédagogiques.

L'APEDAF vous propose
son atelier d'initiation à
la Langue des Signes

**Tous les mercredis
17h30 - 19h30**
à partir du 28 septembre 2011
* maximum de 15 participants inscrits

**MEMBRES : GRATUIT
NON-MEMBRES : 25€ / AN
(COTISATION ANNUELLE : 24,80€)**

Vous y apprendrez les bases d'une langue gestuelle pour comprendre et communiquer avec des personnes sourdes dans des situations courantes de la vie quotidienne. Vous découvrirez également l'importance des yeux, des mains, de l'expression du visage et du corps.

Vous êtes susceptible d'être en contact avec des personnes sourdes ou simplement curieux de découvrir cette langue à part entière ? Contactez-nous !

Inscriptions et renseignements:
 APEDAF asbl
 Rue Van Eyck, 11A bte 5 - 1050 Bruxelles
 Tél. 02/644.66.77
 mail : animateur.apedaf@be
 Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones
 Association reconnue d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Tout sur la surdité



Ouvert du lundi au vendredi - Sur rendez-vous
Livres, revues, Cd, Dvd, mémoires, outils pédagogiques, ...
À emprunter ou à consulter sur place

**Centre de documentation
spécialisé**

Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones
 Rue Van Eyck, 11A bte 5 - 1050 Bruxelles
 Tél. 02/644.66.77 - Fax 02/640.20.44
 E-mail : info@apedaf.be
 Site : www.apedaf.be

**A la découverte
de la surdité**

**Communication, nuisances sonores,
Langue des Signes ...**

Vous désirez sensibiliser votre personnel ?
Vous accueillez des personnes sourdes
au sein de votre institution ?
Vous allez intégrer un élève sourd
au sein de votre école ?
Vous accueillez un élève sourd
dans votre classe ?

**Animation pour tous les publics !
Chaque programme peut être adapté et
chaque demande est traitée de manière particulière**

Contactez-nous !
 APEDAF
 Rue Van Eyck, 11A bte 5 - 1050 Bruxelles
 Tél. 02/644.66.77 - Fax 02/640.20.44
 E-mail : info@apedaf.be
 Site Internet : www.apedaf.be

Affiche et drapeau APEDAF



Association
des Parents d'Enfants
Déficients Auditifs Francophones

**La surdité,
un monde inconnu
mais débordant
de richesses**

Venez le découvrir avec nous!

Rue Van Eyck 11A bte 5 - 1050 Bruxelles - tél: 02 644 66 77 - fax: 02 640 20 44
 site: www.apedaf.be - e-mail: info@apedaf.be
 ASBL d'Education permanente reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le nom ainsi que le logo de notre association figurent sur un drapeau d'importante dimension. En 2011, comme les années précédentes, ce dernier, très visible, nous a suivis et représentés lors des différentes manifestations auxquelles nous avons participé.

Sur l'affiche, en format A2 et A3, figurent le nom de notre association et son logo, un dessin de situations quotidiennes déclinées autour du schéma de l'oreille ainsi qu'une phrase invitant à découvrir le monde de la surdité auprès de l'APEDAF. Elle a connu d'importantes modifications en 2011 afin de s'uniformiser avec les couleurs et le dynamisme de la plaquette de l'APEDAF.

Cette affiche continue d'être diffusée et distribuée au monde associatif, aux différents organismes (publics et privés), centres, établissements et hôpitaux en

contact ou non avec des personnes présentant une déficience auditive. Elle est disponible à toute personne qui en fait la demande. D'autres actions de diffusion seront posées en 2012.

Animations autour des outils pédagogiques



Les différentes activités de sensibilisation de l'association lui assurent une visibilité mais surtout permettent l'organisation de présentations/animations autour de ses nouveaux outils pédagogiques/services. En 2011, l'animatrice en poste a entamé un travail de réflexion quant aux nouvelles collaborations à mettre en place pour sa nouvelle fonction.

Des actions concrètes seront menées dès 2012 afin de cibler des associations partenaires et ainsi élargir le partenariat associatif. Nous nous dirigerons vers les associations ayant des préoccupations similaires aux nôtres. (jeunesse, intégration, handicap, formation, etc.)

Lors des manifestations diverses assurées par l'association, les outils pédagogiques sont systématiquement mis en valeur.



Outils pédagogiques préexistants

Afin de faire connaître et de diffuser davantage les outils réalisés les années précédentes, l'APEDAF poursuit ses objectifs en 2011 d'accroître et de diversifier le nombre de présentations/animations autour des réalisations pédagogiques ainsi que d'évaluer les projets mis en place auparavant et diversifier ses collaborations.

Les canevas d'animations ont été imaginés par les chargés de projets d'Éducation permanente ainsi que par l'animatrice. Ces animations ont été réalisées lors des sensibilisations autour du DVD-rom « Parcours de Sourds », un jeu quizz a été proposé lors de la journée sans voiture à l'aide d'une roue décorée pour le lancement de la brochure « Sourd dans la circulation, et si c'était vous », des animations autour de la bande dessinée « A l'ombre des signes » ont été proposées lors de la Journée Mondiale des Sourds et les contacts se sont intensifiés avec la FFSB dans le but que leurs animateurs proposent des animations autour des outils réalisés par l'APEDAF.

Impacts de nos actions et campagnes de sensibilisation

Les prises de contact avec l'association s'observent dans le cadre de la **promotion de nos outils et services dans la presse** et dans le cadre de nos campagnes de sensibilisation

Dès lors, l'impact médiatique et associatif est stimulant et nous renvoie à la nécessité de poursuivre nos actions dans notre perspective de changement sociétal.

Voici quelques retombées observées en 2011 :

- UNAPEDA (association française) : diffuse l'information du colloque (et complimente le travail fourni par l'APEDAF) ;
- FFSB (association) : utilise les outils de l'APEDAF pour animer son groupe de réflexion sur les sensibilisations (« Etats généraux de la sensibilisation ») ;
- IDDA (presse spécialisée) : fait la promotion de La Parentière et de son article sur la mini-conférence (fratrie) ;
- En Marche (presse spécialisée) : fait la promotion du DVD « Tous au dodo » ;
- Femmes d'aujourd'hui (presse) : fait la promo du DVD « Tous au dodo » ;
- Proposition de parents d'organiser une sortie à vélo parents-enfants avec les dossards et PROVELO ;
- Propositions de parents afin de diffuser la brochure « Sourd dans la circulation » lors d'un événement « Tour de Belgique à vélo pour la défense du don d'organe et à l'occasion d'un second événement organisé par le GRACQ (association cyclistes au quotidien) ;
- La bibliothèque d'Estaimpuis (service public) : demande d'un lot de dossards de l'APEDAF pour l'organisation d'une sensibilisation à la surdité ;
- La Clé (association) : a contacté l'APEDAF pour se procurer des dossards pour son animation vélo « apprentissage du code de la route » auprès des enfants ;

- La FFSB (association) : demande d'une collaboration pour présenter divers aspects de la surdit  (cours de langue des signes et Parcours de Sourds)   des jeunes dans le cadre d'une retraite sociale ;
- Handisports de Wallonie Picarde (association) : distribution d'une vingtaine de dossards et de d pliants APEDAF lors du salon des sports ;
- Un professeur de la province du Luxembourg : a fait appel   une AP pour une animation sur la surdit  et une animation en langue des signes dans le cadre d'une foire des langues. Celui-ci avait d j  fait cette demande en 2010. Satisfait, il la r it re en 2011.

Enfin, nous recevons  galement des **retours de parents** concernant leur commande d'outils, accompagn s de leurs f licitations pour l'utilit  de nos productions :

- Commandes de DVD : remerciements et compliments car ils sont satisfaits de l'outil
- Demande de dossards suppl mentaires : car c'est un outil efficace.

Concernant le processus d' valuation des outils p dagogiques r alis s par notre asbl, d'autres m thodes seront mises sur pied en 2012. Devant notre difficult  d' tablir concr tement l'impact de nos actions sur nos membres ainsi que sur le monde associatif en g n ral, l'APEDAF demandera un travail d'accompagnement quant aux dispositifs   mettre en place afin de mesurer concr tement et ais ment son travail.

Deux projets seront r alis s en 2012 : la r alisation d'un questionnaire en ligne sur le site internet ainsi que l'ajout d'un PDF demandant les raisons du t l chargement d s qu'une personne veut acqu rir un outil p dagogique.

Plusieurs membres rapportent avoir vu des dossards de l'APEDAF « dans la circulation ». Cette ann e, une affiche sp cifique a  t  r alis e, elle sera diffus e en 2012. La campagne de sensibilisation « s curit  routi re » se poursuivra   partir du mois de juin.

Région de Bruxelles

D'octobre 2010 à juin 2011 et de septembre à décembre 2011 ont eu lieu des ateliers d'initiation à la langue des signes. Ces initiations, ouvertes à tous et à tous les niveaux, se sont déroulées au siège de l'APEDAF dans le centre de documentation (au 11 A, rue Van Eyck- 1050 Ixelles).

La diffusion de l'information est passée par différents médias : bulletin de liaison « La Parentière », site Internet de l'association, articles dans la presse écrite, affiches déposées dans des lieux culturels, des écoles sociales et paramédicales, mailing au monde associatif et au monde de la surdité ainsi que via le bouche à oreille.

Lors de cette année 2011, treize participants, d'âges et de secteurs professionnels variés, ont pris part à l'atelier. Une attention toute particulière a été prise pour intégrer le plus possible les outils pédagogiques créés par l'APEDAF. Par exemple, les DVD « Bébé, Bambin Sourds Bouquinet » ont été exploités et les comptines ont été apprises. Les mères présentes au cours ont pu dès lors transmettre ces nouveaux savoirs à leur(s) enfant(s), et pour les autres membres de l'atelier ce fut un moyen ludique d'apprentissage.

Les lexiques et autres ouvrages du centre de documentation ont été utilisés, ainsi que d'autres outils pédagogiques.

Suite au bon accueil de ces outils, l'objectif est de continuer à intégrer au maximum les productions et réalisations de l'APEDAF dans ces ateliers d'initiation à la langue des signes, afin de faire vivre les outils et services de l'association ainsi que de diversifier les supports d'apprentissage.

L'atelier a eu lieu une fois par semaine, le mercredi de 17h30 à 19h30.

Ces soirées visaient, de manière globale, à initier les parents ou toute personne intéressée à la pratique de la langue des signes. Elles ont permis notamment de faciliter la communication entre les parents et leur enfant sourd, entre public entendant et personne sourde. Par la pratique sociale d'une langue commune, elles ont aussi pour buts de hiérarchiser les objectifs familiaux en les recentrant sur les besoins prioritaires de l'enfant (communiquer, éduquer... parallèlement à l'orthophonie) et de dégager le devenir de l'enfant de son ancrage dans la pathologie en se donnant les moyens d'accueillir ses possibilités à un niveau d'aptitudes et de compétences facilement accessibles autrement.

Les initiations ont été assurées par une personne sourde appareillée. De ce fait, très vite, il a été possible de se rendre compte de la réalité et de la problématique de la communication entre entendant et sourd/malentendant. La praticité et la communication ont été mises en exergue : comment établir une communication de base avec une personne sourde ? Un certain nombre de signes basiques ont donc été enseignés, ainsi que l'alphabet digital, les chiffres et la structure grammaticale propre à la langue des signes. L'accent a également été mis sur l'importance de l'expression du visage et du corps dans son ensemble.

L'atelier s'est déroulé, autant que possible, en immersion, afin de se plonger dans cet autre mode de communication qu'est la langue des signes et de s'habituer à n'utiliser que les gestes pour se faire comprendre. Le mode d'apprentissage ludique a été privilégié de façon à « vivre » la langue des signes et à mettre un maximum en

pratique les acquis des sessions précédentes: jeu de rôle, de mime, de mémoire etc...

Au bout de cette année, on a pu constater que les participants ont dépassé l'éventuel blocage lié au fait de communiquer « avec les mains » et peuvent désormais plus facilement entrer en contact avec une personne sourde. Des réflexions quant aux vécus des personnes sourdes sont présentées aux étudiants pour que ces derniers participent à cette action de sensibilisation citoyenne.

Mini-conférences

Ces mini-conférences sont organisées trimestriellement pour la cinquième année consécutive. Elles ont pour objectifs de répondre aux besoins des parents d'enfants sourds et malentendants et de leur entourage, mais s'adressent également à toute personne sensibilisée par la surdité. Des contacts privilégiés naissent et se construisent au fil des rencontres. Certains participants se fidélisent ; des discussions entre parents permettent d'aboutir à la mise en place de nouveaux projets et au développement de thématiques nouvelles pour des mini-conférences ultérieures ou pour envisager la réalisation de nouveaux outils d'Éducation permanente. Elles sont également des moments privilégiés pour présenter ces outils au public.

Les rencontres sont proposées le vendredi soir. Les mini-conférences proprement dites sont suivies d'une période de questions-débat ainsi que de témoignages de parents.

La Fratrie de l'enfant sourd ou malentendant

Dans une famille, tout ce qui arrive à l'un de ses membres « la surdité, par exemple... » a des répercussions sur les autres. En fonction de chaque étape de développement des enfants, le rôle de chacun peut changer. Le lien dans la famille occupé par l'enfant sourd ou malentendant va entraîner des dynamiques familiales spécifiques (amour, colère, jalousie...). Comment seportent vécus les réalités entre frères et sœurs, normales dans toute fratrie mais pouvant être difficiles à vivre quand l'un des enfants est sourd ou malentendant.

Mini-conférence INTERACTIVE

Vendredi 10 juin 2011 de 20h à 22h au Siège social de l'APEDAF

GRATUIT

Entrée libre et ouverte à tous. Inscription souhaitée avant le 6 juin.

Avec: **Nadine Clerebaut** Psychologue et logopède

Témoignages Débat

02/644.66.77 info@apedaf.be

APEDAF
Fédération des Parents d'Enfants Déficitaires Auditifs Francophones
Rue Van Zuylen, 11A Bât. 3 - 1050 Bruxelles
Avec le soutien de la Communauté Française

En 2011, deux mini conférences ont été organisées, consacrées aux thèmes de la fratrie et de l'annonce de la surdité ainsi que deux séances d'informations de l'asbl « Ecole et surdité ». Des professionnels ont animé les mini-conférences, concernant les deux premières thématiques : Nadine Clerebaut, (psychologue et logopède et co-auteur, entre autres, de l'ouvrage « L'enfant sourd, Communication et langage ») a présenté le thème de la fratrie et Viviane Leflère (psychologue) et Chantal Meert (psychologue et psychothérapeute) ont partagé leur expérience quant aux différentes perspectives liées à la problématique de l'annonce de la surdité.

L'exposé de Madame Clerebaut s'est appuyé sur son expérience (elle a travaillé pendant une quinzaine d'années avec de très jeunes enfants sourds et leur famille), sur la littérature existant sur ce thème¹, sur son expérience d'animation de groupes de parents et d'enfants, sourds et entendants et enfin, sur la consultation de familles qu'elle a connues lors du diagnostic et qui ont rencontré des problèmes avec un des enfants entendants devenu adolescent.

Ses propos furent très clairs pour les participants. Son écoute attentive et sa disponibilité en faveur des parents présents ont été très appréciés, lesquels sont repartis avec des pistes de réflexion et de réponses très personnelles visant à optimiser, autant que possible, les relations au sein de leur fratrie.

¹ Plus souvent consacrée à la fratrie de l'enfant handicapé en général qu'à la fratrie de l'enfant sourd.

Lors de la mini conférence consacrée au thème de l'annonce de la surdité, les deux conférencières invitées ont partagé, autour de récits de rencontres de parents, les réactions que peuvent susciter l'annonce d'un diagnostic de surdité et les différentes mesures qui peuvent être prises afin de les accompagner suite à ces moments difficiles.

L'exposé fut très concret et inscrit dans les différentes réalités que peuvent vivre les parents.

Ces deux mini-conférences furent particulièrement riches en échanges. Nous avons pu constater à quel point les parents développent des connaissances d'experts notamment concernant les causes de surdités et les recherches en génétique.



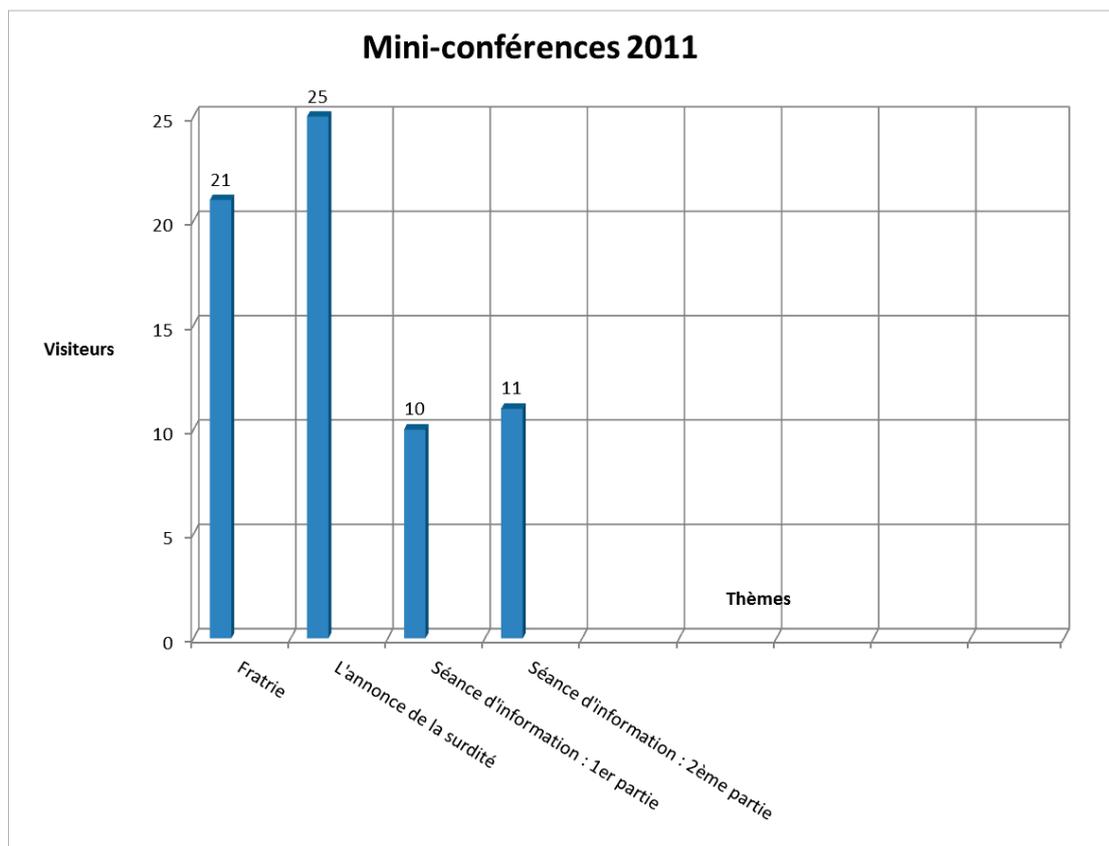
Ces mini-conférences sont en parfaite adéquation avec la démarche d'Éducation permanente. Elles contribuent au développement d'un esprit critique et constructif concernant les différentes thématiques relatives aux problèmes de société en rapport avec la surdité.

Les débats qui suivent la mini-conférence restent le moment le plus enrichissant pour l'ensemble des participants. Sensibiliser le participant, lui faire prendre conscience des réalités entourant un sujet afin d'espérer un changement de comportement : tels sont notamment les objectifs que se fixe l'association.

Séances d'information

Deux séances d'information de l'asbl Ecole et Surdit  ont été proposées pour les membres et le grand public les 18 et 25 mars au siège social de l'APEDAF.

Une présentation du projet de classes bilingues à Namur ainsi que des témoignages de parents d'enfants sourds ont agrémenté ces soirées.



Sensibilisation à la surdité



Depuis de nombreuses années, l'APEDAF propose ces sensibilisations aux personnes désireuses de se familiariser avec le monde de la surdité par la mise en place d'activités et/ou de mises en situation (présentation des projets de l'association, des moyens de communication, du quotidien d'une personne sourde, des informations médicales sur l'oreille, des degrés de surdité, des différentes aides techniques, des prothèses auditives, de l'implant cochléaire...). Ce service est gratuit et disponible pour tout organisme, association ou groupe qui en fait la demande. Une sensibilisation adaptée peut également être demandée.

Les objectifs en sont les suivants :

- permettre de répondre aux diverses questions relatives à la surdité en donnant une information aussi exhaustive, neutre, pluraliste et actuelle que possible ;
- conscientiser et favoriser l'intégration de la personne sourde ;
- permettre une évolution de la mentalité des personnes participant à la sensibilisation.

Depuis quelques années, nous avons étendu le service de sensibilisations aux **nuisances sonores** et avons créé du matériel y afférent. Nous avons également publié une brochure consacrée à ce thème qui est utilisée et distribuée lors de ces sensibilisations.

Cette année, nous avons également ajouté du matériel propre à la **sécurité routière**. Celui-ci est composé d'un livret sur la personne sourde dans la circulation et d'un dossard de visibilité. 1875 gilets ont été distribués lors des différents événements.

Nous utilisons par ailleurs le DVD « Parcours de Sourds » pour illustrer nos propos lors des sensibilisations et donner plusieurs aperçus concrets des modes de communication et du développement des personnes sourdes dans un environnement principalement entendant.

La constitution d'un sous-groupe « sensibilisation à la surdité » amènera une réflexion en 2012 quant aux objectifs à atteindre auprès du grand public. Des actions concrètes seront proposées afin de s'adapter aux demandes des publics.

Sensibilisations scolaires



Ces animations présentent les divers aspects de la surdité. Sur base de l'outil « Parcours de Sourds », sont abordés : le voyage du son dans l'oreille, les moyens de communication, les différents degrés d'audibilité de la parole, la vie quotidienne d'une personne sourde. Les élèves y apprennent à épeler leur prénom avec l'alphabet de la langue des signes (dactylogogie) ainsi que quelques mots basiques de politesse.

Cette année, onze sensibilisations scolaires ont été proposées :

- Sensibilisation à l'Institut Notre-Dame de Bertrix le 28 mars 2011

La coordinatrice et une aide pédagogique ont proposé une sensibilisation à la surdité à un groupe de 4^{ème} professionnelle et à trois groupes de 2^{ème} générale de l'Institut Notre-Dame de Bertrix.

Le matériel suivant a été utilisé : une échelle de dB, un quiz sonore, un sonomètre, un extrait du DVD « Ne perds pas la musique, protège tes oreilles » et des brochures de prévention sur les nuisances sonores qui ont été distribuées à chaque élève.

L'atelier a débuté par un quiz sur les nuisances sonores. Ensuite, elles ont proposé aux étudiants des exercices à partir de l'échelle des dB : une présentation et une explication de l'échelle a été suivie d'un jeu qui consistait à replacer au bon endroit sur l'échelle une série d'images correspondant à des bruits de différente intensité. Ensuite, les corrections nécessaires ont été apportées ainsi que des explications supplémentaires et réponses aux questions éventuelles.

La coordinatrice des aides pédagogiques et l'aide pédagogique ont ensuite prodigué aux élèves des conseils pour protéger leurs oreilles (essentiellement par rapport à l'écoute de la musique chez les jeunes : MP3, concerts, discothèques,...).

Elles ont poursuivi en suscitant une prise de conscience des bruits au sein de l'école et en envisageant des solutions pour limiter le bruit.

Ensuite, les élèves ont visionné un extrait du DVD « Ne perds pas la musique, protège tes oreilles » (extrait concernant les acouphènes).

La sensibilisation s'est terminée par une correction du quiz et par une distribution des brochures avec bouchons de protection pour les oreilles.

- Sensibilisations à l'école de la Sainte Famille d'Helmet (Bruxelles)

Des sensibilisations avaient été programmées en début d'année mais ont été annulées en raison de l'absence de l'assistante sociale de l'APEDAF.

- Les 14 mars et 16 mai 2011: Sensibilisation Parcours de Sourds à l'APEDAF pour les élèves de l'école Sainte-Famille d'Helmet de Schaerbeek. 5^{ème} et 6^{ème} secondaire section éducateur.

- Les 21 mars et 23 mai 2011 : Sensibilisation Langue des Signes à l'APEDAF pour les élèves de l'école Sainte-Famille d'Helmet de Schaerbeek. 5^{ème} et 6^{ème} secondaire section éducateur.

- Le 3 octobre 2011 : Un groupe d'élèves de 5^{ème} et 6^{ème} secondaire se sont rendus à l'APEDAF pour une durée de deux heures. Afin de préparer leur rencontre avec des personnes sourdes dans le cadre de leur stage, ils ont reçu des informations sur le fonctionnement de l'ouïe, la surdité (ses différents types et niveaux), l'audiogramme, les appareils auditifs et l'implant cochléaire, les modes de communication. Cette séance s'est articulée autour du DVD « Parcours de Sourds » et a été complétée par la distribution des brochures sur les nuisances sonores, sur la sécurité routière et le dossard de visibilité.

- Le 10 octobre 2011 : Le même groupe que celui du 3 octobre est revenu à l'APEDAF pour une sensibilisation à la langue des signes. Ils y ont appris à épeler leur prénom, à reconnaître de petits mots en dactylographie, à signer quelques termes de politesse et de prise de contact, les chiffres de 0 à 20 ainsi qu'à mentionner les membres de la famille et poser des questions.

- Le 17 octobre 2011 : Un autre groupe d'élèves de la même école s'est présenté à l'APEDAF avec le même objectif : préparer leur rencontre avec des personnes sourdes lors de leur stage. La séance a été identique à celle du 03 octobre.

- Le 24 octobre 2011 : Le même groupe que celui du 17 octobre est venu à l'APEDAF pour une sensibilisation à la langue des signes. Celle-ci était animée par l'assistante sociale et une bénévole. Les élèves ont pris connaissance d'un bref historique de la langue des signes, de l'alphabet et de la façon d'épeler leur prénom, des chiffres, des mots interrogatifs et des termes relatifs à la famille. Ils ont également reçu quelques astuces pour communiquer avec un sourd.

- Le 7 novembre 2011 : Un troisième groupe, toujours de l'école de la Sainte Famille est venu à l'APEDAF pour recevoir à son tour une sensibilisation à la surdité. Le programme a été identique à celui des deux groupes précédents bien que vu en une seule séance, faute de temps.

- Sensibilisations à l'Institut Enfant Jésus

- Le 25 octobre 2011 : l'APEDAF s'est déplacée à la rencontre d'élèves de 3^{ème} secondaire option sciences sociales. Ils ont reçu des informations sur le fonctionnement de l'oreille, les types et niveaux de surdité, l'audiogramme, les appareils auditifs et l'implant cochléaire, les modes de communication, quelques trucs

et astuces pour communiquer avec une personne sourde et quelques notions de langue des signes, le tout sur base du DVD « Parcours de sourds ».

- Le 25 novembre 2011 : l'APEDAF a rencontré une classe de 3^{ème} secondaire option sciences sociales de l'Institut Enfant Jésus. L'assistante sociale était accompagnée cette fois par un parent d'enfants sourds. Sa présence a permis une interaction plus riche avec les élèves.

Après-midi « Portes Ouvertes »

- Visite de l'Institut Fernand Cocq

Le 14 février 2011 pour la 4^{ème} année consécutive, nous avons accueilli, en nos locaux, les étudiants des cours du soir en langue des signes de l'Institut Fernand Cocq.

Le chargé de projets d'Éducation permanente et une aide pédagogique leur ont fait découvrir les différents volets de l'association, les outils d'Éducation permanente et leur ont présenté une sensibilisation à la surdité.

Le chargé de projets d'Éducation permanente a proposé une animation autour du DVD-rom interactif « Parcours de Sourds ». Cet outil est vraiment très utile pour pouvoir aborder les différentes thématiques liées à la question de la surdité. Les enseignants ont reçu les nouveaux DVD de la série « Bébé, Bambin Sourds Bouquent ». Ces derniers s'avèrent être de précieux outils pour l'apprentissage de la langue des signes lors des cours de promotion sociale.

L'aide pédagogique a expliqué le fonctionnement de l'oreille, en l'illustrant par l'image animée de Parcours de Sourds, les causes et les degrés de surdité.

Les étudiants ont été très participatifs lors de l'animation autour du DVD-rom « Parcours de Sourds » et ont posé beaucoup de questions.

Les grandes potentialités pédagogiques de ce DVD-rom ont permis à l'animation d'aborder toutes les dimensions de la surdité. Ainsi, il fut aisé d'aborder le LPC et l'AKA après avoir fait le test/jeu autour de la lecture labiale.

Après l'animation, nous avons permis aux étudiants de découvrir et d'éventuellement acquérir nos outils pédagogiques et leur avons distribué un exemplaire du dernier bulletin « la Parentière ». Nous avons également pris note des adresses email des étudiants qui désiraient être tenus au courant des activités de l'APEDAF.

Les participants ont rempli une fiche d'évaluation de la présentation, les résultats étaient très positifs. Bien qu'étudiant la langue des signes, ils ne connaissent pas toujours bien la surdité et sa dimension culturelle.

Le Prix 2010 du Fonds Dominique De Graeve a été attribué à l'APEDAF, et ce pour son plus grand bonheur...

Ce Fonds, géré par la Fondation Roi Baudouin, octroie tous les deux ans en Fédération Wallonie-Bruxelles un Prix de sécurité routière.

L'APEDAF a pu dès lors réaliser une vaste campagne de sensibilisation auprès des institutions et écoles spécialisées par la distribution d'un gilet fluorescent et d'une brochure pédagogique et explicative du projet « Sourd dans la circulation...Et si c'était vous ? ».

À l'occasion de cette remise du Prix, l'APEDAF a organisé un petit événement ludique et didactique afin de recevoir au mieux cette récompense.

Celui-ci a eu lieu à l'école des Magnolias, située à Laeken, où une petite fille sourde membre de notre asbl suivait son cursus scolaire en 2^{ème} primaire.



Une représentante de l'asbl « Les Petits Débrouillards » est venue faire une animation en classe pour expliquer l'importance des cinq sens et axer son discours sur l'importance de l'ouïe. Pour pouvoir illustrer au mieux le propos et pour que tout un chacun se rende compte de l'importance de ce sens dans la circulation routière, une mise en situation a été planifiée.

Munis d'un gilet fluorescent et de bouchons d'oreille, tous les enfants ont ainsi parcouru la ville. Cette mise en situation avait pour but de se rendre compte des difficultés que peuvent rencontrer les personnes sourdes et malentendantes dans la circulation.

Lors de cette petite ballade, nous avons pu constater l'installation progressive d'un silence impérial. Chaque élève a remarqué l'importance de développer ses autres sens et d'augmenter son attention pour pouvoir pallier la perte d'audition.

De retour en classe, un compte rendu a été fait pour donner l'occasion à chacun de s'exprimer sur ses ressentis quant à cette mise en situation...

Beaucoup de réflexions et remarques ont été émises, permettant de constater que le but de cet événement a été atteint : se rendre compte de l'importance de l'ouïe et sensibiliser les usagers entendants à la présence d'enfants et adultes déficients auditifs dans la circulation.

Pour clôturer cette matinée, une petite cérémonie informelle s'est tenue dans une des classes de l'école où Madame Edith Carbonez, représentante de la Fondation Roi Baudouin, a remis symboliquement le Prix à la Présidente de l'APEDAF.



Parmi les invités présents : Monsieur Olivier Quisquater, Commissaire Responsable Police de la route, Madame Bénédicte Vereecke de l'IBSR et Monsieur Helmut Paris, psychologue de la circulation du Ministère Flamand de la Mobilité.

L'APEDAF les remercie chaleureusement pour leur soutien au projet !

« Si Tom Sawyer m'était conté...avec les doigts »

Le spectacle « Si Tom Sawyer m'était conté,... avec les doigts » de l'asbl Passe-Muraille a été proposé à la Maison de la Culture de Tournai le 21 octobre 2011 à l'initiative des parents de l'association. Il était suivi d'un drink. Environ 265 personnes y ont assisté.

Ce projet a œuvré, d'une part, à fédérer, solidariser et responsabiliser les parents de l'APEDAF et d'une autre, il a impliqué une visibilité de la problématique aux yeux du grand public.

Une brochure-programme « Fragments de Surditude » et un montage Powerpoint sur les activités de l'APEDAF à Tournai ont été réalisés pour l'occasion.

Participation aux salons/ foires/ festivals

- Participation à différentes manifestations à Bruxelles et en Wallonie

- Le 14 mai 2011 : **Salon Altéo à Wavre**

L'APEDAF a participé au salon Altéo (mouvement social de personnes malades, valides et handicapées) le samedi 14 mai 2011, à l'occasion des 50 ans d'action d'Altéo. Elle y a tenu un stand d'information et d'échange.

Les objectifs étaient de sensibiliser les personnes à la surdité, de leur donner un maximum d'informations sur le sujet, de présenter l'APEDAF, de diffuser nos brochures et de présenter nos ouvrages.

Afin de rendre le stand interactif, nous avons utilisé une roue géante et colorée qui servait de support à un quizz surdité. Attirés par l'animation proposée et les dossards fluos (sécurité routière), un nombre important de visiteurs est passé à notre stand. Durant toute la journée, plusieurs personnes s'y trouvaient en permanence afin d'y présenter leur réflexion citoyenne: professionnels du handicap, familles, personnes handicapées, étudiants...

Nous avons eu de nombreux, longs et riches échanges avec ceux-ci. Les personnes étaient fort intéressées par la découverte de la surdité et se sont prêtées avec plaisir aux jeux, notamment celui d'épeler son prénom en langue des signes, ce qui a remporté un franc succès.

Nous avons distribué 75 dossards et 67 brochures sécurité routière, 13 brochures sur les nuisances sonores, 8 brochures témoignages sur la surdité et vendu 5 ouvrages de l'APEDAF.

Cette journée fut donc une belle réussite !

- Le 17 septembre 2011 : **Marché logopédique de Soumagne**

Ce marché a été l'occasion de faire connaître davantage l'APEDAF auprès des logopèdes (notamment auprès des étudiants en logopédie). Cent dépliants de l'APEDAF et cinquante brochures sur les nuisances sonores ont été distribués. Un large panel des outils pédagogiques a également été présenté au public.

- Le 18 septembre 2011: **Journée sans voiture**

L'APEDAF fut présente cette année encore, à la 5^{ème} Edition de Mobilissimo.

Cette journée festive s'est déroulée au centre de Bruxelles, devant la gare Centrale, sur la toute nouvelle place de l'Europe et fut l'occasion de découvrir la mobilité douce autrement, grâce à des activités ludiques et interactives.

Mobilissimo est l'évènement majeur de la journée annuelle sans voiture qui a fêté ses 10 ans.

De nombreuses associations, institutions et opérateurs de transports publics étaient présents pour dialoguer et présenter les possibilités qui s'offrent à tous les citoyens pour se déplacer. Des groupes de musique ont également égayé cette journée.

Nous y avons organisé notre fameux quizz sur la surdité et pour chaque « bonne » réponse fournie, nous avons pris le temps de distribuer notre brochure de sensibilisation à la présence de sourds dans la circulation, ainsi qu'un dossard de sécurité « Et si c'était vous ? ».

Malgré la pluie en fin de journée, la détente, l'amusement et les rencontres furent au centre des préoccupations.

- Les 30 septembre et 1^{er} octobre 2011 : Le **colloque « L'intégration professionnelle des personnes sourdes ? C'est possible »**

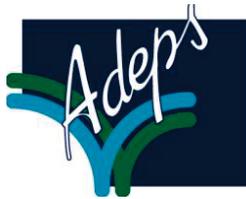
Cet événement, organisé par la Maison des Sourds d'Arlon, a permis aux aides pédagogiques de la Province du Luxembourg de présenter les outils pédagogiques de notre association au public présent.

▪ Participation à différentes manifestations dans la région tournaisienne

- Les 4 et 5 février 2011 : durant l'Opération Souris, stand d'information et de sensibilisation à la **Galerie Commerciale les Bastions, Tournai**

- Les 18 et 19 février 2011 : **SIEP** (salon d'information sur les études et les professions), Kain, **Tournai Expo**.

- Le 22 mai 2011 : stand d'information et de sensibilisation lors d'une **marche ADEPS** organisée par des parents à Flobecq.



Elle s'est tenue à Flobecq à l'initiative de parents-membres fort actifs au sein de notre association. Trois circuits étaient proposés : respectivement, de 5, 10 et 20 kilomètres. L'accueil s'est effectué à l'Ecole Fondamentale de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Flobecq,
Le Dimanche 22 mai 2011.
4^e Marche ADEPS
Au profit de l'APEDAF.

4 Circuits : 5-10-15-20 km
Flobecq se situe dans « Le Parc Naturel du Pays des Collines ». C'est une région absolument remarquable à bien des points de vue : espaces verts, douces collines boisées, chemins perdus, ruisseaux ...

Accueil : Au départ de l'Ecole Fondamentale de la Communauté Française.
Rue de la Crête 32 -- 7880 Flobecq. A Partir de 08h00.

Buvette et petite restauration.

Pour tous renseignements : Pascaline Herbecq 068/44.89.68 * 0475/30.88.62

- Le 8 octobre 2011 : **stand d'information et de sensibilisation** « La halle Gourmande », manifestation organisée à la Halle aux draps par le **Fifty One Club** de Tournai.

Les objectifs de ces différentes manifestations étaient d'informer et de sensibiliser le grand public sur la surdité en général, mais aussi sur l'éducation de l'enfant sourd, le statut de parent d'enfant sourd, l'intégration de l'élève sourd en enseignement ordinaire, le service d'aide pédagogique de l'association, les différentes activités de l'asbl et de témoigner du travail accompli par l'association.

Généralement, notre expertise en surdité surprend le public. Le plus souvent, leur contenu captive et suscite des questions, des prises de conscience positives.

La répétition de ces participations à différentes manifestations de ce genre contribue au repérage de notre sigle et de notre image. Certains autres participants orientent ainsi des visiteurs vers notre stand.

- Participation à la Journée Mondiale des Sourds



La Journée Mondiale des Sourds a été organisée à Verviers le 24 septembre. Cette année, la 18^{ème} Journée Mondiale des Sourds s'est présentée comme l'aboutissement d'une semaine de sensibilisation à la surdité : dès le mardi, des animations et conférences ont en effet été organisées par la FFSB, Surdimobil et le CFLS.

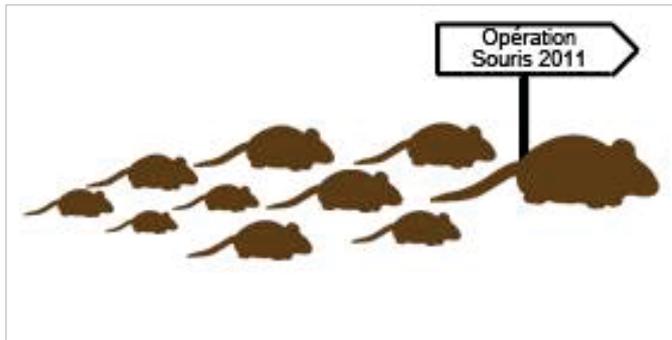
L'APEDAF n'aurait pas voulu manquer cette occasion de rencontres et de retrouvailles avec la communauté des Sourds. Cette journée a commencé sous le signe de la collaboration entre associations puisque nous avons organisé un co-voiturage avec deux représentants de la Maison des sourds. Après un agréable voyage en leur compagnie, nous sommes arrivés, sous le soleil, à Verviers où nous avons rejoint l'Athénée Royal Thil Lorrain dans laquelle étaient installés les stands des différentes associations liées à la surdité.

Cette journée fut très riche, ponctuée de rencontres avec des professionnels, des parents et des personnes sourdes. Nous avons préparé une animation autour de photos pour réfléchir ensemble aux pôles d'identité de ces personnes. Nous aimerions en effet développer notre réflexion d'association de parents concernant cette thématique. Ce fut une bonne occasion de faire connaissance en abordant des questions essentielles !

En début d'après-midi, Martine Fraiture, la Présidente de la FFSB, a fait une conférence sur le bénévolat dans la communauté sourde et puis, le moment de la parade est arrivé: Verviers s'est coloré de turquoise, la couleur symbole des sourds...Il faisait beau, il faisait chaud, et comme les sourds sont doués pour mettre de l'ambiance, nous avons passé une très bonne journée!



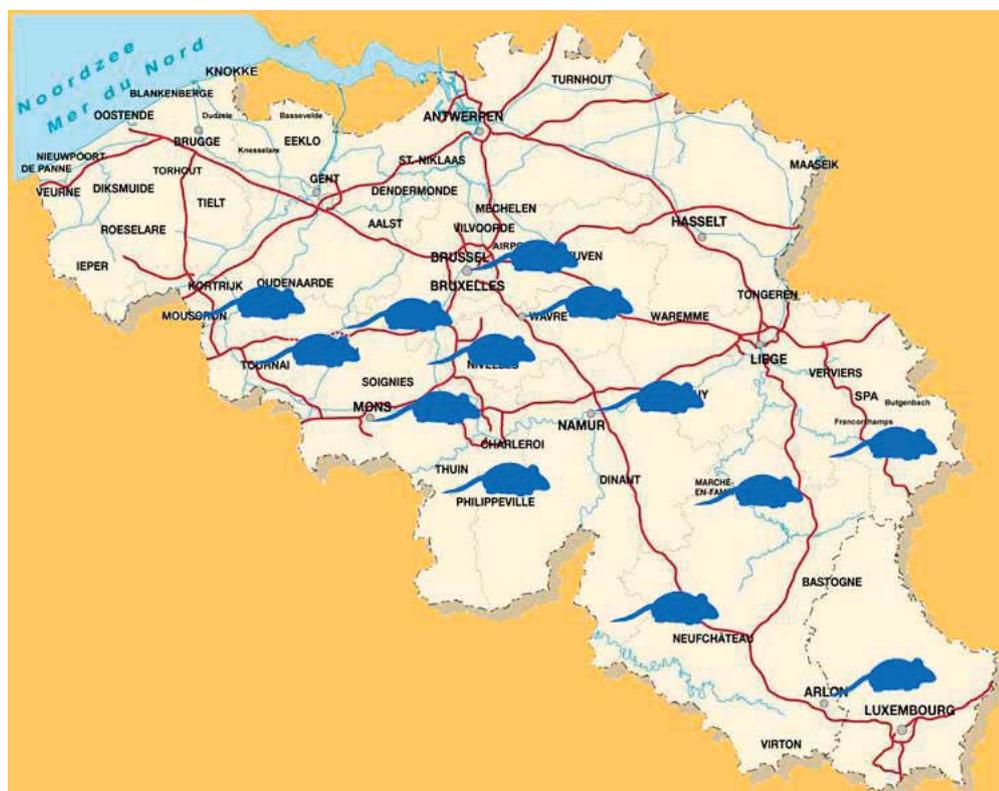
Opération Souris



L'Opération Souris, vaste opération de vente de chocolats, a débuté en 1990 dans la région de Tournai-Ath. Elle s'est ensuite étendue à la région wallonne puis à la région de Bruxelles-Capitale.

Cette récolte de fonds vise à couvrir tous les frais de fonctionnement afférents au service d'aides pédagogiques de notre association. L'APEDAF doit également assumer la charge salariale non-couverte par les pouvoirs subsidiants. Les enjeux financiers de l'Opération sont dès lors capitaux pour éviter les clivages sociaux entre les familles qui font appel au service d'aides pédagogiques de l'APEDAF.

Du 1er au 28 février 2011, 870 caisses (de 24 petites boîtes de 4 souris en chocolat) ont été vendues au prix de quatre euros sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus spécifiquement dans toutes les communes où vivent les familles d'enfants sourds de l'asbl (centres commerciaux, écoles, sorties de messe, entrées de stade, guichets de banque, comptoirs de magasin, mess d'entreprise...).



Aperçu de l'extension géographique de l'Opération Souris depuis 1990

Différentes personnalités ont accepté de parrainer l'édition 2011 de l'Opération Souris.

Christian Merveille soutient notre action pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ce, depuis 2008. Le 7 février, il a proposé une animation aux enfants de l'école des Prés Verts de Jette (Bruxelles). Une conférence de presse a été organisée à cette occasion.

Serdu, cartooniste tournaisien et dessinateur de l'affiche a, quant à lui, croqué des portraits les 4 et 5 février.

L'asbl « **Exploration du monde** » a aussi soutenu notre association en lui donnant la possibilité de vendre des souris à la fin de différentes représentations à Bruxelles, Charleroi et Ottignies.

- Grande soirée de gala de tennis de table

Une organisation de l'APEDAF asbl

GRANDE SOIRÉE DE GALA DE TENNIS DE TABLE

vendredi 22 avril 2011 - 18h

JEAN-MICHEL SAIVE

CLAIRE MAIRIE

MATHIEU LOICQ

JACQUES SECRÉTIN

Hall de l'Europe
Rue Arsenal 11/Z
7711 DOTTIGNIES

ENTRÉE : 7 €
PRÉVENTE : 5 €
GRATUIT POUR LES - 6 ANS

PRÉVENTE :

Hôtel de Ville
Grand-Place, 1
7700 Mouscron
056/ 86.03.49 - sports@mouscron.be

M. Loicq
Rue Jean Baptiste Dusallier, 74
7712 Herbeux
056/ 34.86.45 - loicqdom@tvcablenet.be

Les Bastions
Boulevard W. de Marvis, 22
7500 Tournai

APEDAF asbl
Rue Van Eyck, 11a bte5
1050 Bruxelles
02/ 644.66.77
d.fontaine@apedaf.be

HYUNDAI
Rue des Croiseurs, 62
1050 BRUXELLES

SPORTS
ZEP

Le vendredi 22 avril 2011, notre association a réuni quatre figures internationales du tennis de table olympique et paralympique lors d'une grande soirée de gala de tennis de table. Les pongistes belges **Jean-Michel Saive** et **Mathieu Loicq** et français **Claire Mairie** et **Jacques Secrétin** se sont livrés à des simples et des doubles de démonstration au Hall Sportif de l'Europe à Dottignies.

Dans le prolongement de l'Opération Souris 2011, les quatre joueurs de tennis de table ont ainsi généreusement accepté de parrainer l'asbl. Nos souris en chocolat étaient à la disposition du public durant toute la soirée.

Totalement inédite, cette manifestation n'aurait jamais pu être réalisée sans le précieux concours de Dominique Loicq du Club de Tennis de Table Centre Herseaux, papa de Matthieu Loicq et membre de l'APEDAF. Le Service des

Sports de la ville de Mouscron a également apporté une aide logistique appréciable.

Indéniablement, le parrainage de certaines personnalités, et particulièrement la participation de Jean-Michel Saive à ce Gala de tennis de table a ouvert des portes, attiré le grand-public, mais aussi la presse et les associations philanthropiques.

De nombreux journalistes (Le Courrier de l'Escaut, Le Pays de Charleroi, Sud Presse, Nord Eclair, La Dernière Heure les Sports, Vers l'avenir, Passe Partout, No Télé, Vivacité...) ont médiatisé l'événement et notre Opération Souris.

L'annonce de la manifestation est également parue dans le Sport's News (journal du Service des sports de la Ville de Mouscron), sur le Blog Presse de Monsieur David Kyriakidis, sur le site Internet d'Horizon 2000, de la FF SB, de l'UFAPEC, sur www.que_faire.be, www.pressephotoetfilmee.be, www.handisport.be, www.miniping-julien.over-blog.com et sur www.tennis2table.com.

De manière générale, ces divers écrits, interviews et reportages ont contribué à informer et sensibiliser le grand public aux difficultés liées à l'éducation des enfants sourds.

- Opération de solidarité de décembre 2011

L'année 2011 a marqué la troisième édition de l'opération de solidarité de l'APEDAF (vente de chocolats en entreprises à l'occasion des fêtes de fin d'année). Force est de constater chaque année une diminution des commandes liées à cette action. En 2011, 648 boîtes à 8 euros et 148 boîtes à 4 euros ont trouvé acquéreur en Belgique et à l'étranger.

Deux produits différents ont été proposés aux employeurs :



- **la petite boîte** relookée de l'Opération Souris. Elle contient cinq pralines (dont deux en forme de souris). Environ 85 gr.

Prix : 4 € /boîte



- **une grande boîte** contenant un **assortiment de pralines artisanales** dont quatre souris APEDAF fourrées praliné. Environ 250 gr.

Prix : 8 € / boîte

D'autres pistes pourront être analysées pour le futur.

Colloque

L'APEDAF organise tous les deux ou trois ans un colloque afin sensibiliser les familles d'enfants sourds, les professionnels, les adultes sourds, les dirigeants politiques et toute personne s'intéressant à la problématique de la surdit .

Les th matiques des colloques pr c dents sont :

- 1987 : L'enfant sourd est d'abord un enfant
- 1990 : A la rencontre de l' l ve sourd
- 1992 : Culture sourde : Mythe ou r alit ?
- 1994 : Le bilinguisme pour l'enfant sourd : un droit?
- 1997 : Les familles d'enfants sourds : un espace original
- 2000 : Communication : Famille-Surdit 
- 2003 : D mystification de l'Implant Cochl aire
- 2006 : L'autonomisation de la personne sourde
- 2009 : L'enfant sourd face aux d fis de l'apprentissage

L'organisation du prochain colloque de l'APEDAF s'est intensifi e en 2011 pour son  v nement tr s attendu les 10 et 11 mars 2012 : « Implant cochl aire et langues des signes : des ressources pour l'enfant sourd ».

Site Internet

Le nouveau site Internet de l'APEDAF a  t  inaugur  en mars 2008, il se veut plus accessible et convivial mais au fil des mois, nous avons rapidement  t  confront s aux limites de celui-ci : des manques au niveau de la programmation, des modifications des informations et de l'accessibilit  sont tant de probl mes auxquels nous sommes confront s chaque jour.

Gr ce   l'obtention d'un subside du Ministre de la Sant , de l'Action sociale et de l' galit  des Chances, Madame Eliane TILLIEUX et d'un don d'Euroclear, nous avons pu reprogrammer le site internet afin de proposer aux internautes plus de facilit s dans la recherche d'information.

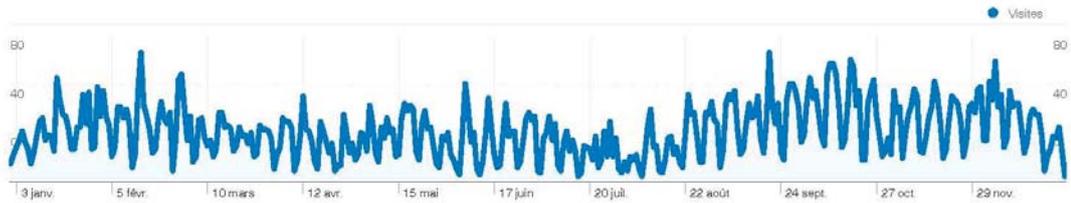
En 2012, plusieurs nouveaux postes seront disponibles, dont :

- un logiciel de recherche de livres en ligne sur Internet ;
- l'ajout graduel de vid es en langue des signes pour les parents sourds d'enfants sourds ;
- la mise en place d'un questionnaire « en ligne » ;
- un nouveau Forum ;
- un nouveau calendrier plus pratique ;
- la possibilit  de t l charger nos outils p dagogiques gratuitement ;

La gestion des demandes sera trait e toujours plus en ad quation avec les besoins des nouvelles familles.

L'outil « Google analytics » a permis d'analyser la fr quentation du site (notamment en termes d'introduction de mots-cl s dans le moteur de recherche et de la situation g ographique des visiteurs). Les internautes nous informent qu'ils surfent plus longtemps qu'auparavant sur le site.

  titre indicatif, nous vous pr sentons quelques statistiques du nombre de visites mensuelles en annexe de ce rapport d'activit s.



Fréquentation du site

10 258 Visites

18,42 % Taux de rebond

54 805 Pages vues

00:02:44 Temps moyen passé sur le site

5,34 Pages par visite

57,38 % Nouvelles visites (en %)

Vue d'ensemble des visiteurs



Visiteurs
6 165

Synthèse géographique



Vue d'ensemble des sources de trafic



- **Moteurs de recherche**
5 969,00 (58,19 %)
- **Accès directs**
2 845,00 (27,73 %)
- **Sites référents**
1 444,00 (14,08 %)

Vue d'ensemble du contenu

Pages	Pages vues	Pages vues (en %)
/	17 510	31,95 %
/page17/page17.html	10 472	19,11 %
/index.html	3 505	6,40 %
/page7/page7.html	2 369	4,32 %
/page3/page21/page21.html	2 192	4,00 %

Mots clés

Mot clé	Visites	Visites (en %)
apedaf	2 591	43,41 %
apedaf.be	434	7,27 %
aide pédagogique	250	4,19 %
www.apedaf.be	80	1,34 %
apedaf asbl	54	0,90 %

En 2011, difficile de faire l'impasse sur **Facebook** ! Notre association s'est inscrite dans ce vaste réseau social en vue d'augmenter la visibilité de ses missions et actions, tant en Belgique qu'à l'étranger, et ainsi, de créer une plateforme permettant l'échange, le partage et une meilleure communication avec le monde de la surdité. Un parent-membre ainsi que la chargée de projets d'Éducation permanente gère les communications nécessaires afin de créer une réelle dynamique et être plus proche de nos membres.

Des parents, des associations, des personnes sourdes nous contactent régulièrement via ce réseau pour nous faire des demandes diverses en lien avec nos activités (et aussi les évaluer), nous inviter à des événements liés à la surdité, ou encore pour nous proposer des collaborations.

Précisons que Facebook s'avère très utile afin de promouvoir nos actions de sensibilisation et permet de mesurer directement l'impact de nos projets.

Sensibilisation des autorités compétentes

Forum politique

Le Forum politique est né le 8 avril 2003. Une quinzaine d'hommes et de femmes politiques, issus de toutes les assemblées et gouvernements ainsi que de tous les partis politiques, se rassemblent afin d'être sensibilisés aux problèmes spécifiques rencontrés par les familles d'enfants sourds et malentendants. Citons quelques sujets abordés comme l'éducation, la langue des signes, l'implant cochléaire, les handicaps associés, les allocations familiales majorées, le dépistage précoce, etc.

Il s'agit, en quelque sorte, pour ces politiciens, de se « spécialiser » dans ce domaine afin de mieux en comprendre les enjeux et les difficultés, d'établir avec les parents d'enfants sourds et malentendants une relation fructueuse et enrichissante qui leur permette de soutenir nos propositions véritablement en connaissance de cause et d'attirer notre attention sur des dispositions ou des réformes susceptibles de nous concerner, sur des projets auxquels nous pourrions participer.

Le cinquième Forum politique n'a pas eu lieu en 2011, dû à un manque d'effectif au sein de l'APEDAF. La rencontre devrait se tenir à l'automne 2012 et aura pour thème « le remboursement des prothèses auditives » qui dépend des politiques fédérales.

Commission Consultative de la Langue des Signes (CCLS)

Au sein de cette commission, Edith Rioux représente l'APEDAF, depuis 2008, en tant que membre effectif. La Présidente de l'APEDAF, Anne-Charlotte Prévot, en est le membre suppléant.

Deux projets se sont concrétisés en 2011 au sein du sous-groupe d'aide précoce :

- 1) Avis n°10 sur la nécessité d'accorder un crédit d'heures aux parents d'un jeune enfant sourd afin de permettre l'apprentissage de la langue des signes.

http://www.langue-des-signes.cfwb.be/index.php?id=ccls_lesavis000&no_cache=1

- 2) Dépliant d'information sur la langue des signes à l'intention des parents d'enfants sourds, des intervenants et des professionnels qui accompagnent ces familles. Celui-ci est disponible sur demande à l'APEDAF.

Un parent nous dit...

« Dans ce défilé de parcours de surdité, c'est le signe qui nous semblait le plus indiqué pour être en communication avec notre fille. A un an, elle s'exprime plus qu'un enfant de son âge. »

« Dans notre relation nous dirons en phrase. Nous nous battons plus à même de faire passer ce que nous avons envie de lui dire et elle aussi. »

« Après quelques mois nous y avons ajouté des techniques d'aides auditives et le suivi logopédique, non pas pour remplacer les signes, mais pour le plaisir d'un maximum d'aides. »

Nous avons toujours essayé que le plaisir de communication reste... »

Séverine Demolier

Un professionnel nous dit...

« L'enfant sourd est un être communicant qui a un besoin essentiel de s'engager avec liberté, aisance et plaisir. »

C'est la langue des signes qui permettra cette liberté.

« En même temps il devra bénéficier des meilleurs aides auditives. »

« Une solution n'exclut pas l'autre: aides techniques, langage des signes, ou coïncidant, elles vont s'équilibrer, donner à l'enfant une chance globale de vivre sa spécificité et de s'intégrer dans la société. »

Dr. Pierre E. Leloux

FWB - C.C.L.S.

Créée en 2007 suite à la reconnaissance de la langue des signes, la CCL.S a pour mission de remettre au Gouvernement, soit d'initiative, soit à sa demande, des avis et des recommandations concernant l'utilisation de la langue des signes et les mesures d'évaluation nécessaires pour une utilisation effective de celle-ci.

ADRESSES UTILES

FFSB Fédération Francophone des Sourds de Belgique www.fbsb.be

CFLS Centre Francophone de la Langue des Signes www.cfls.be

APEDAF Association des Parents d'Enfants Déficaires Auditifs Francophones www.apedaf.be

CREE Service de phonésie spécialisée www.creel.be

SURDIMOBIL Sensibilisation à la surdité www.surdimobil.org

LSFB Langue des Signes Francophone de Belgique www.lsfb.be

AWIPH Agence Wallonne pour l'intégration de la Personne Handicapée www.awiph.be

PHARE Personne Handicapée Autonome Richesbais www.phare.be

BIAP Bureau International d'Audiophonologie www.biap.org

ONE Office de la Naissance et de l'Enfance www.one.be

CCL.S groupe de travail, mars 2007 (avis N° 14)

FÉDÉRATION WALLONNE SENSIBILISÉE

Commission Consultative de la Langue des Signes^(*)



Lorsque Bébé est Sourd...

Aux Parents, Aux Professionnels, Aux Intervenants.

site web <http://www.langue-des-signes.cfwb.be>

(*) Reconnu par le Gouvernement de la Région wallonne en 2007

95% des enfants sourds ont des parents entendants, leur langue maternelle est la langue de leurs parents, leur langue naturelle est la langue des signes.

Qu'est ce que la langue des signes (LS)?

La langue des signes est la langue de la communauté des personnes sourdes.

- elle a été reconnue comme langue officielle en Belgique francophone le 21 octobre 2003^(*),
- elle est une langue à part entière puisqu'elle présente les caractéristiques universelles propres à toute langue,
- elle est visuo-gestuelle, tridimensionnelle donc elle se filme,
- elle possède un vocabulaire et une grammaire propres,
- elle permet, précocement et spontanément, une structuration de la pensée, un développement intellectuel, affectif et linguistique chez le petit enfant sourd.

Le langage des signes devra être présenté au bébé en même temps que les adaptations des aides auditives et les techniques de développement du langage oral.

BÉBÉ EST SOURD:

Il est tout petit, il présente une surdité profonde ou sévère, il a des parents entendants, il a une appropriation visuelle du monde.

Il a immédiatement besoin d'une communication aisée avec ses parents, en modalité visuelle, c'est une urgence psychologique.

Qu'apportera la langue des signes au bébé?

La langue des signes est le moyen visuel privilégié qui lui apportera:

- une communication confidentielle,
- un développement conceptuel (de la pensée),
- un processus identitaire existentiel,
- une imprégnation par la culture sourde.




D'autres projets sont toujours en cours au sein des sous-groupes « enseignement » et « aide-précoce », lesquels sont représentés par l'APEDAF.

(Il est possible d'y consulter les différents avis remis à la Madame la Ministre en cliquant sur le lien ci-haut)

Plateforme Annonce Handicap

C'est une association fondée suite à un séminaire organisé en mars 2008, à l'initiative de la Fondation Lou, sur le soutien moral aux parents autour du diagnostic de handicap de leur enfant. www.plateformeannoncehandicap.be.

Edith Rioux y représente l'APEDAF. Une rencontre a eu lieu en 2011.

La réalisation d'outils pédagogiques et de services pour un grand public

En 2007, L'APEDAF s'est vu octroyer la reconnaissance en matière d'Éducation permanente dans le cadre du nouveau décret du 17 juillet 2003. Ce dernier a pour objet le développement de l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle.

La démarche permet de favoriser et de développer principalement chez les adultes :

- a) Une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ;
- b) Des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ;
- c) Des attitudes de responsabilités et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

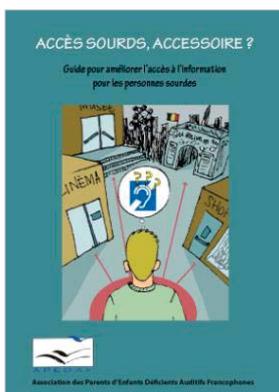
Afin d'atteindre ces objectifs, notre association s'attèle à poursuivre la réalisation annuelle de 10 outils et services et à les faire connaître au grand public pendant une période de cinq ans.

L'APEDAF a poursuivi en 2011 son objectif d'accroître et de diversifier le nombre de présentations/animations autour des réalisations pédagogiques, de développer les partenariats et d'évaluer les projets mis en place. Elle est entrée dans sa dernière année de son plan quinquennal. Dès lors, l'association a déposé cette année un nouveau plan quinquennal (2012- 2016) pour la poursuite de ses objectifs.

Madame la Ministre Fadila LAANAN nous a fait part de sa décision de reconduction de notre contrat-programme quinquennal (2012-2016).

Outils pédagogiques de l'année 2011

« Accès-sourds, accessoire ? : Guide pour améliorer l'accès à l'information pour les personnes sourdes »



Lorsque l'on songe à l'accessibilité, ce n'est pas l'image d'une personne sourde qui vient à l'esprit mais plutôt celle d'une personne en chaise roulante.

Cependant, les personnes sourdes sont bien souvent exclues des voies d'accès à l'information et à la communication, ce qui a une incidence plus générale sur leur intégration sociale et culturelle.

Une des missions principales de l'APEDAF est de sensibiliser le grand public et les autorités compétentes pour faire évoluer les mentalités et ensuite les structures de la société pour qu'elle devienne plus inclusive.

L'inclusion doit permettre l'accès à la culture, aux différents médias, à l'actualité, au patrimoine. Elle pourrait favoriser un engagement citoyen si les possibilités d'un tel engagement étaient mieux développées.

Au travers des différents chapitres de cette brochure, l'APEDAF dresse un éventail des difficultés rencontrées par les personnes sourdes et envisage ou propose des solutions spécifiques aux différents problèmes, de manière à leur permettre de bénéficier des mêmes droits que tout autre citoyen.

« Ne soyez pas sourds à la différence : Pour une meilleure inclusion de la personne sourde »

À travers cette brochure, l'APEDAF aborde la question de la différence, qui se situe à la croisée (au confluent) de celles du handicap et de la culture, primordiales pour aborder l'identité sourde.

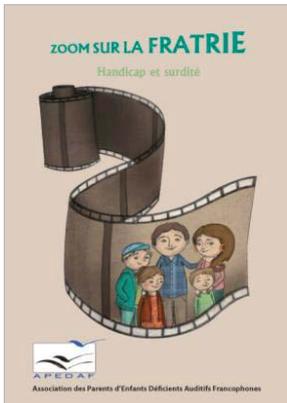
Ces notions sont appréhendées en tant que définitions ayant évolué dans le temps et comme réalités vécues.

Elle aborde également les spécificités de l'identité sourde et du militantisme.

Enfin, elle interroge les représentations et préjugés concernant les personnes sourdes et propose des pistes pour permettre aux uns et autres d'inventer les solutions pour mieux vivre ensemble.



« Zoom sur la fratrie : Handicap et surdité »



Les liens fraternels sont différents d'une famille à l'autre. Chacun est à même de relater des moments forts, positifs ou négatifs, vécus au sein de sa fratrie.

Les frères et sœurs d'un enfant sourd vivent une expérience particulière. L'épreuve du handicap influe fortement sur leurs rapports et conditionne la construction de leur identité.

Si leur chemin est souvent plus sinueux que dans les fratries ordinaires, il peut conduire à une plus grande tolérance envers autrui.

La lecture de cette brochure vous permettra de découvrir certaines particularités de leur parcours et de vous familiariser davantage avec leur vécu.

« Le Volontariat : Pour qui ? Pour quoi ? »

À travers cette brochure, l'APEDAF désire mettre en lumière le concept du volontariat, les différentes possibilités de cette démarche, ainsi que la place occupée par les sourds et malentendants dans ce type d'engagement.

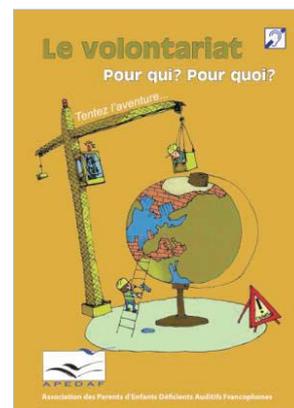
L'APEDAF espère, d'une part, encourager les citoyens sourds à s'engager dans tous types d'associations et, d'autre part, encourager les organismes à les intégrer. Comment ? En cassant notamment les idées préconçues sur les éventuelles difficultés de communication d'une personne sourde dans un milieu entendant.

L'association souhaite également faire connaître aux parents d'enfant(s) sourd(s) les divers aspects de l'engagement volontaire : un enrichissement sur le plan personnel, une piste professionnelle, une philosophie de vie, ou encore un tremplin pour les adolescents en quête d'identité.

C'est une opportunité pour chacun de découvrir ce que la personne sourde peut apporter au milieu entendant grâce au volontariat, et inversement !

Trois livrets de sensibilisation : « Mon copain sourd », « Ma petite sœur sourde » et « Mon petit frère sourd à l'hôpital »

Écrits dans un langage accessible, ces livrets ont pour but de contribuer d'une part à la prise de conscience du grand public de la situation singulière d'un enfant sourd dans son quotidien (famille, copains, école, milieu médical,...) en abordant les difficultés, doutes, craintes et questionnements qui peuvent en résulter. D'autre part, de faire réfléchir le citoyen entendant aux différents modes de communication existants qu'il peut développer avec une personne sourde ou malentendante.



Edités pour la première fois en 1990 et réédités en 1998, ces livrets ont été remis au goût du jour et adaptés dans leur contenu et leur forme, lors de cette troisième édition, afin de pouvoir s'intégrer davantage aux visées d'Éducation permanente.



Grâce à ces livrets, nous souhaitons permettre une prise de conscience du public en l'incitant à prendre part à nos actions, pour susciter un changement des comportements individuels et collectifs dans notre société.

Ils s'adressent à un public adulte : professeurs, employés du milieu hospitalier ou parents soucieux de cette thématique. Ils pourront, sur base de ce support, aborder le sujet de la surdité en toute simplicité auprès de leurs enfants et du reste de leur entourage, tant dans un cadre professionnel que personnel.

Les Cahiers de la Salamandre n°4, « Fragments de Surditude »

« Réveil, culture, minorité linguistique... Identité Sourde ! **Fragments de Surditude** ». Familiers dans les communautés Sourdes, ces termes englobent des éléments culturels, une Histoire partagée, un sentiment d'appartenance identitaire. Toutefois, qui dit Histoire, culture, suppose aussi la question de la transmission.

Les « Cahiers de la Salamandre », convoquent ici, l'Histoire, l'Anthropologie, la Psychanalyse, des champs des Sciences Humaines de nature à bouleverser les représentations : sous l'éclairage d'une Surditude sereinement assumée, bilinguisme et biculturalisme sont, réellement, des voies d'épanouissement, et d'émancipation en termes d'identité. À portée de mains...



Les Cahiers de la Salamandre n°5,
« Clairentendants ! Attention ! Enfant sourd en milieu ordinaire ! »



Une nouvelle édition renouvelée et augmentée du « Petit Vademecum de l'usager de l'aide pédagogique »,

Le service d'aides pédagogiques de l'APEDAF existe depuis plus de 20 ans. Grâce à lui, des dizaines d'élèves et étudiants sourds et malentendants sont intégrés chaque année en enseignement ordinaire.

Pas tout à fait profs, pas tout à fait interprètes, pas non plus logopèdes, quel est donc le travail de l'aide pédagogique ? Ce petit vade-mecum vous aide à y voir clair...

Edité en 2005 et dédié à toute personne ayant un jour rencontré une personne sourde, l'ouvrage aborde l'histoire et le fonctionnement du service, la formation et les équipes des aides pédagogiques, les différentes missions, et en dernier lieu, l'encadrement du travail.

Cette nouvelle édition ouvre ses pages à des témoignages d'anciens élèves issus de l'intégration, de parents vivant ou ayant vécu l'intégration de leur enfant sourd, de différents enseignants accueillant ou ayant accueilli un élève sourd, des aides pédagogiques.

Bulletin trimestriel « La Parentière » (4 numéros)



Notre bulletin trimestriel suit l'évolution de son époque ; les illustrations et les photos sont plus nombreuses et permettent une lecture aérée et plus conviviale. Un effort tout particulier est consacré à l'homogénéité de son contenu.

Le tirage est à 500 exemplaires papier afin d'élargir les destinataires de nos envois à un plus grand nombre de nos partenaires, au grand public et aux écoles accueillant des enfants sourds.

Une large diffusion se fait également par courriel.

Le dossier central devient le fil conducteur de « La Parentière ».

En 2011, les sujets de fond abordés dans ce dossier ont été les suivants :

« La Fratrie de l'enfant sourd et malentendant », « L'annonce de la surdité », « Les Classes bilingues pour enfants sourds » et le Colloque « Implant cochléaire et langue des signes » Tous ces vastes sujets trouvent leur origine, entre autres dans les thèmes abordés lors des mini-conférences.

Le reste du contenu est loin d'être négligeable puisqu'il s'efforce de répondre au mieux aux attentes concrètes et questionnements des parents d'enfants sourds et des acteurs de terrain. Il renferme également de nombreux témoignages de parents, de personnes sourdes. Ce sont de précieux éclairages pour tous nos lecteurs.

Nos rédacteurs sont de plus en plus nombreux et sont heureux de participer ainsi à la vie de notre association. L'équipe de l'APEDAF n'en reste pas moins la principale rédactrice des sujets de fond. Le tout est coordonné par le secrétariat afin d'avoir une vue d'ensemble de chaque numéro la plus cohérente possible.

Ce support reste l'agent de liaison incontournable de l'association.

Services de l'année 2011

Centre de documentation

Ce service s'avère très utile pour le monde associatif, le grand public, ainsi que pour les différents intervenants travaillant auprès de l'enfant déficient auditif, dans le but de les familiariser avec le monde de la surdité.



Le centre de documentation contient des ouvrages traitant de la surdité au sens large ainsi que de nombreux ouvrages pédagogiques répartis en deux sections : la théorie de la pédagogie et les outils pédagogiques pour enfants de maternelle, primaire et secondaire. Ces derniers ne peuvent être empruntés.

Soixante et un nouveaux ouvrages ont été acquis en 2011 ainsi que deux DVD et un CD.

L'année échuë, le centre de documentation a été fréquenté par un public composé de parents et d'étudiants ainsi que par le personnel de l'APEDAF. Ils ont pu profiter du petit espace « salon » ainsi que de l'espace de travail équipé d'un ordinateur avec connexion Internet. Au total, cinquante-sept emprunts ont été enregistrés sur l'année.

Passerelle vers le monde extérieur, le centre de documentation permet d'ouvrir aux citoyens une fenêtre plus grande sur la surdité et d'augmenter la visibilité de notre association.



Depuis 2010, le centre de documentation situé au siège de Bruxelles est géré par le logiciel Filemaker. Ce logiciel est stable et a permis à l'association de formaliser ses procédures d'encodage.

Les sommaires de toutes les brochures sont accessibles via le logiciel. Certaines revues qui ne sont pas directement liées à la surdité ne sont pas systématiquement conservées mais elles sont alors dépouillées et des fardes à thème ont

été constituées pour conserver les articles intéressants.

Le site Internet de l'association a été complètement transformé (au niveau de sa structure mais pas de son apparence). La possibilité de consulter la base de données du centre de documentation à partir du site Internet sera effective à partir du début de l'année 2012.

Suite aux contacts effectués en 2010 par le chargé de projets d'Éducation permanente, avec les bibliothèques publiques et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la promotion du centre de documentation, l'APEDAF a rédigé un article de présentation pour le magazine « Lectures » de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet article est paru dans le numéro de janvier 2011.

Depuis avril 2011, l'APEDAF a rejoint la plateforme du RBD santé. L'idée d'un Réseau bruxellois de documentation en promotion de la santé est née de la volonté

d'associer les centres de documentation de Bruxelles et de mettre sur pied un système de partage de l'information, de diffusion des connaissances et d'échanges sur la documentation. Ce réseau existe depuis 2010. Actuellement, RBD Santé compte vingt et un membres qui se réunissent cinq fois par an pour développer des projets, partager leurs informations, échanger leurs expériences respectives et améliorer la qualité du suivi documentaire. Le répertoire du Réseau a été finalisé et a été envoyé, dans sa version physique ou en format électronique à de nombreuses structures du monde associatif et institutionnel. Il est également consultable sur le blog du réseau. Cela permettra de mieux faire connaître le centre de documentation de l'APEDAF.

À Tournai, le centre de documentation est accessible au public tous les après-midi. Il est surveillé et géré par le coordinateur et, occasionnellement, par l'une ou l'autre aide pédagogique.

L'encodage de la base de données est régulièrement mis à jour au gré des acquisitions.

Différents dons ont permis l'installation de postes informatiques qui permettent une gestion autonome des centres de documentation.

Forum de discussions sur Internet



la problématique.

En 2005, la création de notre Forum Internet fut une étape importante de l'évolution de notre association dans la perspective du nouveau décret d'Éducation permanente. Un Forum, service d'Éducation permanente par excellence, contribue au questionnement et à diverses réflexions dialectiques de nature à promouvoir une émancipation personnelle et collective. Accessible au tout venant, la diversité des débats est évidemment significative du traitement actuel de

la problématique.

Une réflexion pour faire évoluer le Forum s'est poursuivie en 2011. La poursuite des débats de nos mini-conférences sur ce Forum a été, d'un apport considérable et lui a apporté une nouvelle dynamique. Une nouvelle version de ce Forum sera présentée au public en 2012.

Les collaborations

EURO-CIU

L'EURO-CIU (*association européenne des utilisateurs d'implants cochléaires*) rassemble tous les porteurs d'implant cochléaire en Europe et spécialement au niveau de l'Union Européenne. En 2011, l'APEDAF y a été représentée par Monsieur Henri-François Baiverlin, parent membre de l'association.

FFSB (*Fédération Francophone des Sourds de Belgique*)

La collaboration avec la Fédération Francophone des Sourds de Belgique est fructueuse et s'est développée davantage en 2011, à la suite de la signature commune d'une convention de collaboration en 2010 dans laquelle la FFSB s'est engagée à proposer des animations autour d'outils pédagogiques réalisés par l'APEDAF :

Une autre collaboration a vu le jour, elle s'intitule les Etats généraux de la sensibilisation à la surdité

Né au sein même de la FFSB, ce projet possède deux parties : l'une concerne le public sourd, l'autre, les associations actives dans la sensibilisation à la surdité. La première partie comportait quatre ateliers. Ceux-ci sont menés avec des groupes de personnes sourdes ou concernées par la surdité. (L'APEDAF n'interviendra que dans la deuxième partie puisque qu'un aménagement du canevas théorique a été nécessaire pour s'adapter à son public cible).

En 2011, le premier atelier a été animé dans quatre groupes :

- CREE (Collectif Recherche et Expression),
- Arts et Culture, association organisant des visites culturelles,
- La Charrette, centre d'hébergement pour personnes sourdes,
- Espace Sourd Tournai. Association offrant un service d'accompagnement, éditant des publications sur la langue des signes et menant des activités socio-culturelles.

Les objectifs sont de déterminer avec les participants ce qu'est la sensibilisation (définition), comment il est possible de sensibiliser (méthodes), qui il faudrait sensibiliser prioritairement (publics).

Utilisation du matériel de l'APEDAF

Les animateurs de la FFSB ont préparé un grand nombre de supports trouvés dans la presse et auprès d'associations, en ce qui concerne des thèmes généraux. Il était indispensable de disposer également de supports de sensibilisation directement liés à la surdité.

Ils se sont servis des brochures, bandes dessinées, gilets fluorescents pour la sécurité routière, DVD-rom Parcours de Sourds produits par l'APEDAF.

Évaluation

Les outils de l'APEDAF ont rempli le rôle espéré : celui de permettre aux participants d'avoir un regard réflexif sur la surdité. Ils ont aussi suscité une réflexion d'ordre « stratégique », pour déterminer quel support utiliser selon le public auquel on s'adresse.

Il était interpellant de constater que des personnes sourdes découvraient certains des outils, comme le gilet et « Parcours de Sourds ». Les ateliers étaient aussi une occasion de faire connaître ces outils auprès des sourds.

Sous-groupe « sensibilisation » de l'APEDAF

En 2011, s'est créé un sous-groupe contribuant à développer les actions du service de sensibilisation à la surdité en adéquation avec les différents publics qui font appel à l'association. L'assistante sociale, responsable du projet, a lancé un appel à candidatures. Deux parents, une personne sourde ainsi qu'un employé de l'APEDAF constituent désormais ce sous-groupe. Ils s'attèleront à proposer des pistes d'action pour les publics demandeurs.

CREE (*Collectif Recherche et Expression*), *service de jeunesse spécialisé pour personnes sourdes et malentendantes*

De nombreux contacts et échanges existent entre nos deux associations, notamment concernant la promotion des activités/outils/services.

CFLS (*Centre Francophone de la langue des signes*)

L'APEDAF a commencé à mettre en place une collaboration dans le cadre des projets d'Éducation permanente.

Télécontact (*Association qui facilite la communication à distance entre personnes sourdes, malentendantes et entendantes*)

Cette association est membre de l'APEDAF et collabore activement en termes d'échanges d'informations.

Grandir Ensemble (*Ensemble des associations de parents d'enfants polyhandicapés*)

L'APEDAF est une des associations membres de Grandir Ensemble. De nombreux contacts informels existent depuis de nombreuses années entre les deux associations.

ESPAS

L'APEDAF participe de manière active aux réunions d'ESPAS, groupe qui rassemble, depuis 1994, les assistants sociaux du monde de la surdité. Ces réunions, trimestrielles, leur permettent de prendre du recul par rapport à leur rôle, d'échanger leurs points de vue à travers différents thèmes et d'établir ensemble des dossiers en vue de la défense des droits des sourds et de leurs familles. Ainsi, régulièrement, une vingtaine de travailleurs sociaux œuvrent, collaborent, échangent dans un esprit de professionnalisme, de respect et de tolérance.

ALISE et Papillon Vole

Dans le cadre du projet « Bébé, Bambin Sourds Bouquinent », de la création du DVD du même nom ainsi que lors de formations à l'art du conte, l'APEDAF, instigatrice et gestionnaire, travaille en interaction avec les asbl ALISE (Association Lire et S'Exprimer) et PAPILLON VOLE.

Les chevilles ouvrières de l'asbl ALISE sont Madame Lisy Martin (conteuse entendante spécialisée en littérature jeunesse) et Monsieur Damien Huvelle (linguiste bilingue français-langue des signes et initiateur du projet au sein de l'APEDAF). ALISE compte cinq personnes entendantes et constitue le pôle « littérature ». Des formations à l'art du conte y sont organisées. Elle se charge d'assurer la formation des conteurs et coordonne leur travail.

L'asbl PAPILLON VOLE est une association de conteurs sourds. L'association comprend trois ou quatre personnes et est coordonnée par l'asbl ALISE. Madame Chantal Gerday, professeur en langue des signes, en est la personne de référence.

Collaborations dans le cadre de la réalisation d'outils pédagogiques

La formalisation des comités d'évaluation accompagnant la réalisation des outils pédagogiques ainsi que la réalisation d'ouvrages collectifs ont permis de multiplier les collaborations avec d'autres associations ou institutions.

En 2011, les associations qui ont participé à ces comités d'évaluation sont : le SARE (Service d'Aide à la Recherche d'un Emploi), Info-Sourds de Bruxelles, Parthages asbl, Passe-muraille asbl, Plain-pied, Solidarité, le CREE, Asbl Bruxelles-Laïque et Famisol. Notons qu'en moyenne, pour chaque comité d'évaluation, deux parents nous contactent afin d'apporter leur expertise lors de la rédaction des outils.

Les structures qui ont participé à la réalisation d'ouvrages collectifs sont les suivantes: le Centre pour l'égalité des chances et l'Université de Mons.

Collaborations pour la diffusion et la promotion

En 2011, l'APEDAF a poursuivi son travail de valorisation des collaborations auprès des structures susceptibles de contribuer à la diffusion des informations concernant les outils et services de l'association. Un échange mutuel des informations s'est rapidement mis en place et a permis une meilleure visibilité des actions de l'asbl. Parmi ces relais :

- Hospichild : réseau interdisciplinaire d'acteurs du monde pédiatrique
- Selfhelp : site d'information sur les groupes d'entraide
- En Marche : journal de la Mutualité Chrétienne
- Horizon 2000 : asbl ayant pour mission l'information, la communication et la démystification de la personne handicapée.
- Le site d'Espace citoyen relaie également très souvent nos activités et l'information de la production de nouveaux outils pédagogiques.

En 2011, l'APEDAF continuera à entretenir ces contacts et à en développer de nouveaux. Nous pouvons observer une augmentation de notre visibilité, jusqu'à l'étranger, grâce à ces nombreuses collaborations

Le fonctionnement de l'association

Comité de gestion

Conseil d'Administration

En 2011, le Conseil d'Administration comptait cinq membres :

- Présidente : Mme Anne-Charlotte PREVOT
- Vice-président : M. Bernard LIETAR
- Trésorier : Mme Gaëtane MEILLEUR
- Secrétaire : Mme Stéphanie NOTEBAERT
- Administratrice : Mme Anne LAMOTTE

Assemblée générale

L'Assemblée générale du 30 avril 2011 a réuni quatorze membres effectifs et six membres du personnel. Vingt personnes ont assisté à la rencontre.

Les points suivants ont été soulevés : présentation du rapport d'activités 2010, des comptes et bilan 2010 et des projets 2011. Ces derniers ont été approuvés à l'unanimité.

Le budget 2011, commenté par le Trésorier, a également été approuvé.

Madame Anne Lamotte a présenté sa candidature pour le poste d'administrateur, la candidature a été acceptée à l'unanimité.

La décharge a été donnée aux administrateurs.

Personnel APEDAF

Employés

Le volume global de l'emploi est resté stable en 2011.

L'APEDAF emploie, depuis fin octobre 2010, 22 équivalents temps plein.

Les employés sont engagés sous le statut APE (subside de la Région Wallonne), ACS (subside de la Région Bruxelloise) ou ACS –ex-FBIE (subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles); deux employés relèvent du subside emploi de la Fédération Wallonie-Bruxelles – service de l'Éducation permanente.

Ces emplois sont gérés par l'APEDAF. Une demande de remboursement des salaires se fait mensuellement auprès de l'ORBEM et du FOREM.

Ce remboursement des salaires, à posteriori, oblige l'association à posséder les liquidités suffisantes.

Réunions du personnel du siège social

Des réunions ont eu lieu, mensuellement, au siège de l'APEDAF. Le but était d'informer les personnes de l' « équipe bruxelloise » de l'évolution des dossiers en cours, de répartir les tâches, de pallier aux éventuels dysfonctionnements et de maintenir une dynamique d'équipe.

Des rencontres individuelles se sont également déroulées régulièrement. De cette façon, la directrice a pu assurer la gestion des projets de façon constante et des informations personnelles ont pu lui être communiquées dans la discrétion.

Diverses réunions ont aussi été organisées entre les coordinateurs pédagogiques et la directrice de l'APEDAF. Cela a favorisé la cohésion entre les différentes régions, la qualité des relations de travail et une communication optimale dans les projets de l'association.

Journée Annuelle des Employés

En 2011, la Journée Annuelle des Employés a été organisée pour une troisième année consécutive, à la salle « Albert Dandoy » (locaux de la LUSS) à Namur. Le thème proposé portait sur l'amélioration de la communication interne et externe en vue d'une meilleure connaissance de nos actions. Cette rencontre a été organisée en interne avec la présence de deux modérateurs dont l'objectif était de structurer les échanges. Elle permettra à chaque employé d'être consulté dans la réalisation du **plan de communication** de l'association.

Le vendredi 28 octobre dernier, les objectifs étaient les suivants :

- permettre la cohésion des équipes, favoriser les synergies au sein de l'APEDAF, travailler ensemble efficacement ;
- mieux se connaître et aller à la rencontre de l'autre ;
- prendre conscience de l'importance du travail de chacun et ce, à tous les niveaux ;
- mettre en exergue les différentes d'actions des équipes
- cibler les actions prioritaires à mettre en place concernant le plan de communication

Cette journée de formation qui réunissait les équipes de Bruxelles et de Wallonie a été constructive.

Les retombées ont été positives notamment pour :

- la création de liens entre les employés des différentes régions ;
- une circulation de l'information en dehors des informations données par la directrice ;
- une meilleure compréhension du rôle de certains employés permettant d'être plus efficace dans nos relations avec le monde extérieur (augmentation de l'efficacité = contacter la personne de référence plus rapidement)
- une mise en place de réunions régulières pour le suivi de projets entre les différentes équipes.

Le rapprochement des différentes équipes intensifie le sentiment d'appartenance à l'association. C'est un point majeur dans notre volonté de permettre une cohésion entre les équipes. La solidarité et la motivation des personnes qui y travaillent

permettront aux familles d'enfants sourds de se sentir soutenues, peu importe la région d'où la demande d'aide provient. Chaque parent sentira cette cohérence dans l'aide apportée.

Organisation du travail du service d'aides pédagogiques

Le coordinateur pédagogique régional organise le recrutement du personnel.

Les candidats sont retenus d'une part, sur base de leurs aptitudes pédagogiques et d'autre part, sur base de leur niveau de connaissances des différents moyens de communication relatifs à la surdité, enfin sur base d'une appréciation de leurs facultés d'adaptation et de discrétion.

Au moment de l'embauche, le coordinateur assure une formation spécialisée aux nouveaux employés.

Le coordinateur établit les horaires de travail entre les différents enfants aidés. En terme d'encadrement, le coordinateur est également le médiateur entre les travailleurs et l'employeur, les familles, les écoles, les autres intervenants de l'intégration de l'élève sourd en enseignement ordinaire (logopèdes, psychomotriciens, psychologues, PMS, ...).

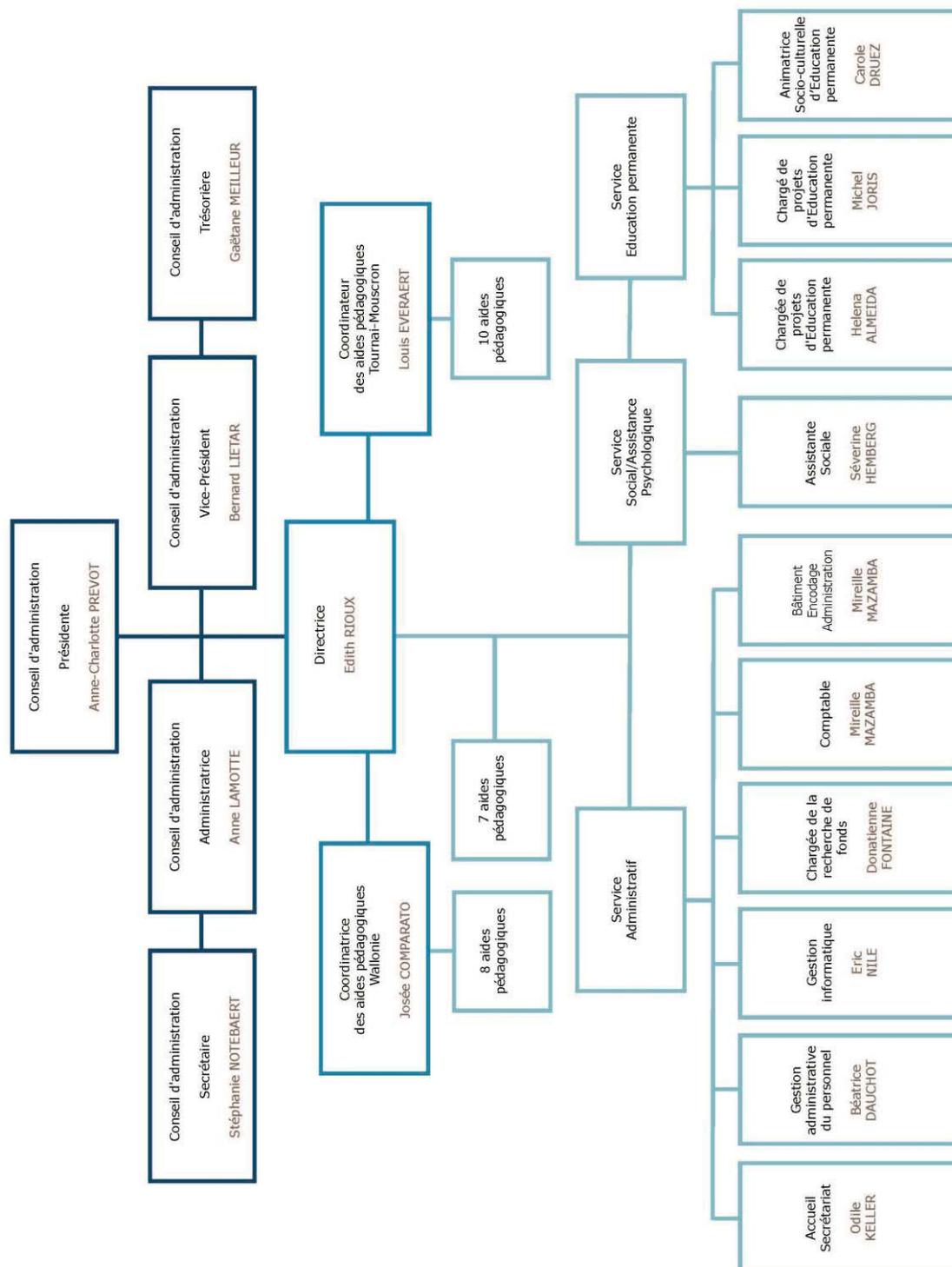
Formations du personnel administratif et social en 2011

- L'animatrice socio-culturelle d'Éducation permanente a suivi une formation concernant l'informatique : « Photoshop ».
- L'assistante sociale a participé à la Formation Accélérée en Langue des Signes (FALS).
- Une employée a participé à une formation « Faire la paix avec ses mails ».

Règlement de travail

Le règlement de travail a été remanié en 2010 pour répondre aux normes imposées dans le secteur. Le RT a été soumis aux employés, une concertation commune avec un inspecteur du ministère de l'emploi avait été organisée. Le Règlement de travail est entré en vigueur en août 2010. Une réunion d'évaluation a été organisée, à la demande de certains membres du personnel, entre le personnel est un représentant du CA en novembre 2011. Suite à cette réunion, aucune modification n'a été apportée au RT.

Organigramme de l'association



Commission paritaire

L'APEDAF relève de la Commission paritaire 329.02 (socioculturel) pour laquelle une grille barémique est définie.

Ces barèmes de référence ont pour objectif d'harmoniser les salaires en vigueur dans le secteur. Afin de permettre aux employeurs de s'adapter financièrement aux nouvelles exigences barémiques, une période transitoire a été prévue. Depuis 2004, les barèmes ont été revus à la hausse pour arriver en 2009 à un réajustement 93.25%.

Des moyens financiers, résultant des accords du non-marchand, sont accordés à l'APEDAF, sur base du cadastre de l'emploi introduit chaque année auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les implications pour l'APEDAF ont été les suivantes :

- suivi de l'évolution des exigences en la matière ;
- établissement du cadastre emploi pour pouvoir prétendre aux subsides non-marchand.

Obligations administratives

L'APEDAF, dépendant de plusieurs pouvoirs subsidiants, doit répondre à différentes exigences administratives.

Dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 en matière d'Éducation permanente, l'APEDAF produit annuellement dix publications ou services à caractère pédagogique. Cette démarche oriente, depuis 2005, le travail quotidien de l'APEDAF.

L'APEDAF relève actuellement pour le dossier APE (aides pédagogiques de la Région Wallonne) de la région Wallonne et du Ministère de l'Enseignement. Ce qui implique de devoir introduire des rapports d'activités différents auprès de ces deux instances.

L'APEDAF doit également tenir informée l'inspection d'ACTIRIS de ses activités et lui faire parvenir ses comptes approuvés.

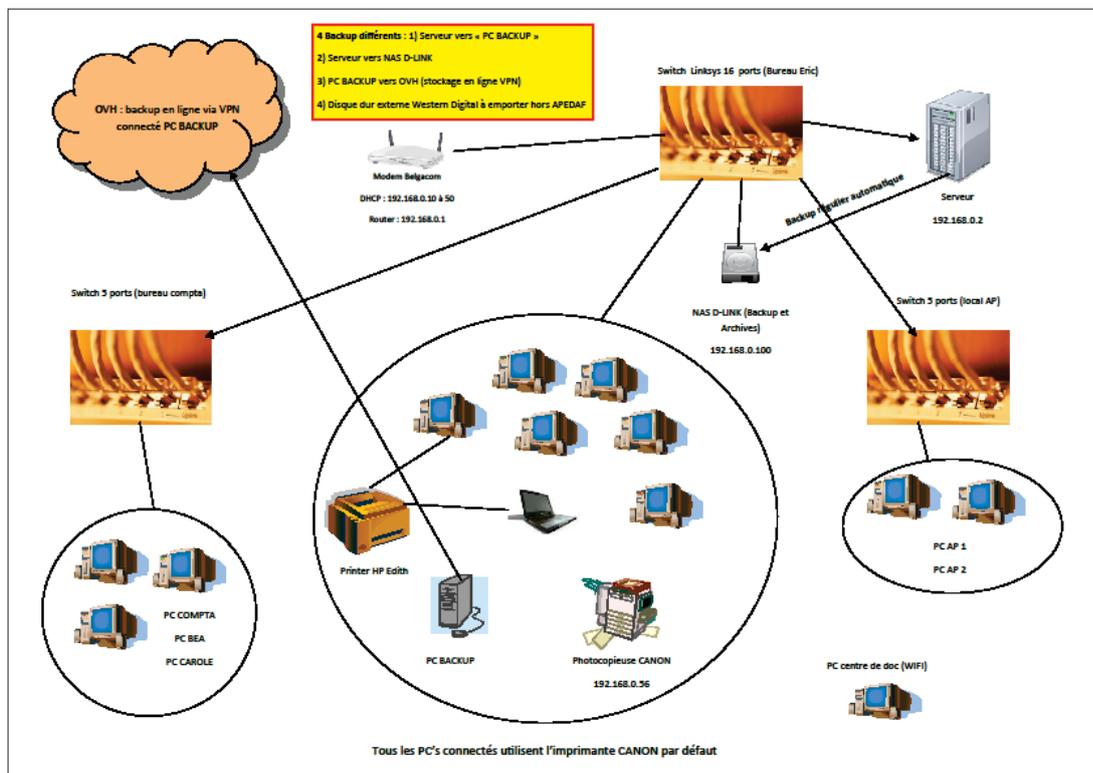
L'APEDAF met en application son nouveau règlement de travail, entré en vigueur en date du 19 août 2010.

Aménagement structural

Parc informatique

Notre informaticien a mis en place un serveur qui gère et centralise les douze ordinateurs en réseau. Cette mise en réseau permet d'échanger très rapidement les informations et de travailler conjointement sur les dossiers, ce qui augmente considérablement la productivité de l'association. Un backup journalier permet également la sauvegarde des fichiers et dossiers sur des cartouches de données, la solution la plus fiable actuellement.

Des ajustements du parc informatique ont eu lieu en 2010. Ils ont permis d'améliorer notre efficacité dans la gestion des divers dossiers. Notre informaticien a également illustré la disposition de ce parc informatique afin de clarifier l'organisation des ordinateurs en réseau. Le serveur a été changé fin 2011.





ANNEXES : PRESSE

Annexes : Presse

Activités familiales

« Souper Hochepot de l'APEDAF » ; février 2011

RESTAURANT LE BRISTOL Rue de Mouscron 1 - 7100 Mouscron Tel. 069 48 77 72	Par téléphone La Boutique Pâtis à petits enfants 88 rue de Mouscron à Mous 7100 Mouscron	NULLA PART AILLEURS 802 rue de Tournai 7100 Mouscron Tel. 069 48 01 01
LIBEL Responsable: 37 8500 Mouscron 069 41 71 02	JuNe créateur de vêtements d'été Jules Noyelle 1 rue de Mouscron 7100 Mouscron 069 48 77 72	NET-EXPRESS 1 rue de Mouscron 7100 Mouscron
Pour soutenir l'APEDAF et la société d'Appelants		
Soirée Hochepot 2011 samedi 19 février à partir de 20h Salle Mandel - Royal Excelsior Mouscron Adulte: 12€/24€ Enfant: 6€/7€ Réservations : 0476/613704		
MAJATY Espace Beaulieu Océane Colfret Mouscron Fanny et Charlotte	LIBERTY CONSTRUCT ENTREPRISE GENERALE DE MAÇONNERIE S.P.A. DHUYVETTER Joël 0475 / 92 33 79 056 / 33 65 87	

« Soirée de gala » ; In Nord Eclair du 19 avril 2011

NE 19 Avril 2011

VENDREDI 22 AVRIL, A 20H
DOTTIGNIES

Gala de Tennis de Table
 Une soirée de gala mettra en présence quatre champions de tennis de table
 ► **vendredi 22 avril, à partir de 18h**
 au hall de l'Europe à Dottignies.
 Programme: discours d'accueil et remerciements suivis de matches de simples mettant aux prises Jean-Michel Salve et Jacques Secrétin; Claire Mairie et Mathieu Loicq; Jean-Michel Salve et Claire Mairie. Pause puis Jacques Secrétin et Jean-Michel Salve défieront Mathieu Loicq. Clôture par un match de double opposant les Français Claire Mairie et Jacques Secrétin aux Belges Mathieu Loicq et Jean-Michel Salve.
 Les deux cents premiers arrivés recevront un t-shirt à l'effigie des joueurs. Par tirage au sort dans le public, échanges de balles avec les pongistes. Soirée de dédicaces, vente de chocolats de l'Opération Souris. Buvette et petite restauration durant toute la soirée
 Prévente : Guichet du Service des Sports de la ville de Mouscron, Bureau 12, Hôtel de Ville, Grand-Place, 056/860 349, sur sports@mouscron.be, au guichet Infos du Centre Commercial Les Bastions de Tournai ou auprès de Dominique Loicq, 74 rue Jean-Baptiste Dusollier 7112 Herseaux, 056/34.86.45 et sur lolcqdom@tvcablenet.be
 Cette grande soirée de gala est accessible à tous les publics pour une participation des plus démocratiques : 5€ en prévente, 7€ à l'entrée.

COMINES

Quefaire.be: Gala international de Tennis de Table contre les discriminations Page 1 sur 2

ins en ligne le 12/4/11

Belgique
Bruxelles
Brabant **Agenda des loisirs**

Accueil > Loisirs > Sports > Sports (Hainaut)
Gala international de Tennis de Table contre les discriminations

NL
Connexion: NL

Ni
Lu
Fl
Fr



L'APEDAF asbl réunit quatre figures internationales du tennis de table olympique et paralympique. Les pongistes belges **Jean-Michel Saive** et **Mathieu Loicq**, et français **Claire Mairie** et **Jacques Secretin** se livreront à des simples et des doubles de démonstration au Hall Sportif de l'Europe à Dottignies.

'Gala international de Tennis de Table contre les discriminations'

Lieu: Hall Sportif de l'Europe
Adresse: Rue Arsenal 11/2 , 7711 Dottignies
Activités similaires dans la région (carte)
Indicataire en transport en commun
Téléphone: 02/644.66.77
Tarif: 5€ en prévente - 7€ sur place - gratuit pour les moins de 6 ans
Public: Tous publics
Internet: <http://www.apedaf.be>
Ouverture: à partir de 18h
Le 22 avril

Partager:

Anniversaire, fêtes
Baby-sitting
A domicile (soins du corps)
A votre service (Corps de Métier)
Animaux
Auto
Collections
Cours particuliers
Electroménager
Enfants, bébés
Immobilier
Jobs
Appartements à louer
Locations Mer du Nord
Locations Ardennes
Location
Vacances/France
Maison famille
Mobilier, Décoration
Mode Femmes
Mode Homme
Motos vélos
Multimedia, loisirs
Musique
Shopping
Sport
Tickets, places, billets

38046 petites annonces en ligne

Enregistrez

Une activité
Une petite annonce
Une brocante

J'aime Inscription pour voir ce que vos amis aiment.
Ajouter un commentaire...

Nom
Adresse électronique:

OU

Connectez-vous à Facebook pour publier votre commentaire

Recherche:

Quoi ? Loisirs/Sports

Inscrivez-vous à notre newsletter pour être tenu au courant des activités et des sorties près de chez vous:

vosre adresse email

Désinscription

<http://www.quefaire.be/gala-international-de-tennis-265135.shtml> 18/04/2011

Grand match de Gala in <http://miniping-julien.over-blog.com> (en ligne)
Disponible sur <http://miniping-julien.over-blog.com/article-grand-match-de-gala-entre-jean-michel-saive-jacques-secretin-claire-marie-et-mathieu-loicq> (consulté le 19 avril 2011)

Grand match de Gala entre Jean-Michel Saive, Jacques Secretin, Claire Marie et Mat... Page 1 sur 1

Mercredi 23 mars 2011

Grand match de Gala entre Jean-Michel Saive, Jacques Secretin, Claire Marie et Mathieu Loicq

Grand match de gala avec Jean-Michel Saive, Jacques Secretin, Claire Marie et Mathieu Loicq !



Une rencontre internationale d'un haut niveau organisée en collaboration avec l'APEDAF (Association des Parents d'Enfants Déficent Auditif Francophones) et au profit de celle-ci aura lieu vendredi 18 avril de 18h à 21h à Dottignies (Hall de l'Europe, rue de l'Arsenal 11/2).

Liste des joueurs présents sur place !



Jean-Michel Saive (22 fois champion de Belgique en simple, champion d'Europe en 1994, 7 titres en ligue des champions avec la Vilette Charleroi,...)



Jacques Secrétin (17 fois champion de France en simple, champion du monde double mixte en 1977, champion d'Europe en 1976,...)



Mathieu Loicq (handisport Belge, 2 médailles d'or à Athènes, vice-champion d'Europe, vice champion du monde en 2006, champion du monde 2010, ...)



Claire Mairie (Handisport France, championne du monde 2010, vice-championne d'Europe 2009, médaille de bronze aux JO d'Athènes et de Pékin,...)

Communauté : [Actualités Tennis De Table](#) - Par Miniping

Créer un blog gratuit sur over-blog.com - [Contact](#) - [C.G.U.](#) - [Rémunération en droits d'auteur](#) - [Signaler un abus](#) - [Articles les plus commentés](#)

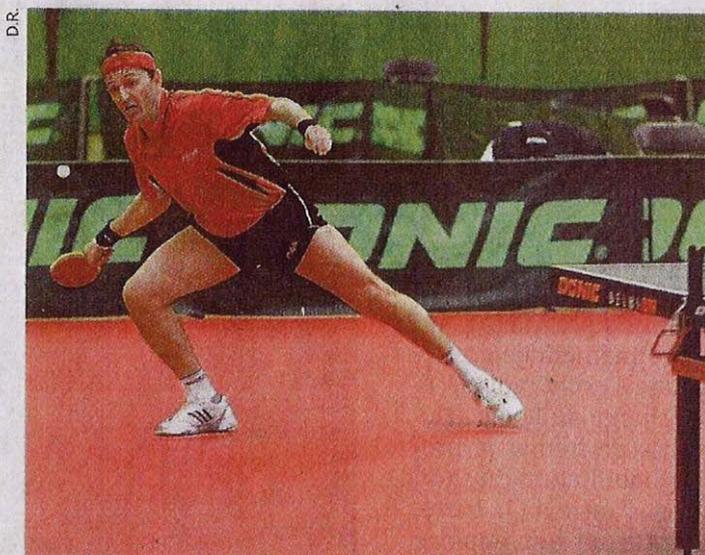
Saive et Loicq en gala

DOTTIGNIES

Michel Saive et Mathieu Loicq joueront le 22 avril au profit des sourds et malentendants

Dans le prolongement de l'opération Souris (la fabrication de chocolats au profit de des enfants sourds), l'Association des parents d'enfants sourds et malentendants (Apedaf) réunira à Dottignies le 22 avril, deux figures internationales du tennis de table olympique et paralympique.

Les deux **CHAMPIONS** français Claire Mairie et Jacques Secretin et les internationaux Jean-Michel Saive et Mathieu Loicq se livreront pendant la soirée à des simples et doubles de démonstration sportive de l'Europe. Les quatre joueurs ont accepté de venir soutenir notre ASBL, dont l'objectif principal est de permettre aux enfants sourds et malentendants d'acquiescer une belle autonomie. Louis Everaert, le président de l'antenne tournaisienne de l'Apedaf.



Jean-Michel Saive, Mathieu Loicq, Jacques Secretin et Claire Mairie joueront ensemble lors d'une soirée de gala au profit de l'Apedaf

"Nous nous sommes souvenus que l'Apedaf avait autrefois aidé Mathieu Loicq. Et partant de là, l'idée d'organiser une rencontre entre ce champion du monde paralympique et le numéro 1 mondial a germé dans nos esprits", poursuit-il. "Ils ont tous deux accepté chaleureusement cette proposition, et ont associé au projet Claire Mairie, médaille de bronze aux Jeux paralympiques d'Athènes et de Pékin, et Jacques Secretin,

multiple champion de France d'Europe."

Cette grande soirée sportive qui s'annonce sportive très intéressante, s'ouvrira à 18 h et sera accessible à tous les amateurs de tennis de table. Le prix de l'entrée est fixé à 7 € à l'entrée prévente et à 7 € à l'entrée même. Informations complémentaires auprès de l'Apedaf au 069/84.79.91.

"La Dernière Heure les Sports", 7 avril 2011

« Soirée de gala de tennis de table » ; In Agenda de l'Ufapec (En ligne) Disponible sur <http://www.ufapec.be/agenda/22042011apedaf.html> (consulté le 12 avril 2011)

Ufapec - Soirée de gala de tennis de table Page 1 sur 1

Agenda

Vendredi 22 Avril Soirée de gala de tennis de table à Dottignies à 18h



Jean-Michel SAIVE (Illustre pongiste belge de renommée mondiale), Mathieu LOICQ (Membre de l'APEDAF, 1er mondial aux Jeux Paralympiques 2010) et Claire MAIRIE (Médaille d'Or aux Jeux Paralympiques 2010), Jacques SECRETIN (Meilleur pongiste français du 20ème siècle), 4 grands champions internationaux, s'affronteront le temps d'une soirée pour notre plus grand plaisir !

Où : hall de l'europe, rue de l'Arsenal 11/Z à 7711 Dottignies

Organisation : APEDAF asbl
Paf : 7€ - prévente 5€, gratuit pour les - 6 ans

[Télécharger l'affiche](#)
[Visitez le site web](#)

[« Retour à l'agenda »](#)

« Saive et Loicq en gala » ; In La Dernière Heure Les Sports (En ligne) Disponible sur http://www.dhnet.be/print_popup.phtml?section=dhjournal&id=1139568 (consulté le 12 avril 2011)

Date: 07/04/2011
Edition: Ath-Tournai-Mouscron
Section: REGION
Sous Section: TOURNAI

Saive et Loicq en gala

DOTTIGNIES

Jean-Michel Saive et Mathieu Loicq joueront le 22 avril au profit des enfants malentendants

SPORT Dans le prolongement de son opération Souris (la vente de souris en chocolats au profit des enfants sourds), l'Association des parents d'enfants déficients auditifs (Apedaf) réunira, à Dottignies le 22 avril, quatre figures internationales du tennis de table olympique et paralympique.

Les pongistes français Claire Mairie et Jacques Secretin et les belges Jean-Michel Saive et Mathieu Loicq se livreront pendant toute la soirée à des simples et des doubles de démonstration au hall sportif de l'Europe.

"Ces quatre joueurs ont accepté de parrainer notre ASBL, dont l'objectif principal est de permettre aux enfants sourds et malentendants d'acquérir une belle autonomie", confie Louis Everaert, le responsable de l'antenne tournaisienne de l'Apedaf.

"Nous nous sommes souvenus que l'Apedaf avait autrefois aidé Mathieu Loicq. Et partant de là, l'idée d'organiser une rencontre entre ce champion du monde paralympique et le numéro 1 mondial a germé dans nos esprits", poursuit-il. "Ils ont tous deux accepté chaleureusement cette proposition, et ont associé au projet Claire Mairie, médaille de bronze aux Jeux paralympiques d'Athènes et de Pékin, et Jacques Secretin, multiple champion de France et d'Europe."

Cette grande soirée de gala, qui s'annonce sportivement très intéressante, s'ouvrira dès 18 h et sera accessible à tous les amateurs de tennis de table. Le prix de l'entrée est fixé à 5 € en prévente et à 7 € à l'entrée le soir même. Informations complémentaires auprès de l'Apedaf, au 069/84.79.91.

S. De.

Jean-Michel Saive, Mathieu Loicq, Jacques Secretin et Claire Mairie joueront ensemble lors d'une soirée de gala au profit de l'Apedaf

Cet article provient du site <http://www.dhnet.be> 

« Jean-Michel Saive : matches contre les discriminations » In <http://presse.david-kyriakidis.be> (En ligne) Disponible sur <http://presse.david-kyriakidis.be/2011/04/dottignies-jean-michel-saive-matches-contre-les-discriminations> (consulté le 19 avril 2011)

Dottignies – Jean-Michel Saive : matches contre les discriminations – Un très beau g... Page 2 sur 4

Vous aimez le blog , cliquez sur J'aime

Retrouvez-nous sur Facebook

Inscription Créez un compte ou connectez-vous pour voir ce qu'aiment vos amis.

Blogs de David Kyriakidis
J'aime

Blogs de David Kyriakidis



USB : Face à une belle et forte équipe de Moorsele, Houthem s'est bien battu, 4-6

constats.david-kyriakidis.be
Pour le dernier match de la saison, les USB du FC Houthem recevaient un très gros morceau, Moorsele ! Avant le match, Morgan rappelait à ses joueurs la défaite 74-0 du match aller et

450 personnes aiment **Blogs de David Kyriakidis**.



Nanou Sophie Eve

Statistiques

Visiteurs total:	530722
Visiteurs aujourd'hui:	937
Visiteurs hier:	5810
Visiteurs semaines dernière:	44250
Visiteurs par mois:	97761
Visiteur actuellement en ligne:	47
Activé :	1 septembre 2010

Bonne fête

Sans précédent, cette manifestation n'aurait jamais pu être rée de Tennis de Table Centre Herseaux et l'aide logistique du Serv

Convaincus de passer une soirée inoubliable, enfants, parents, remercient chaleureusement Claire Mairie, Mathieu Loicq, Jacq du temps, d'associer leur image sportive et médiatique au servi

Un T-Shirt gratuit à l'effigie des joueurs pour les 200 premiers : tirage au sort.

Buvette et petite restauration.

Cette soirée de gala est accessible à tous les publics pour u prévente, 7 € à l'entrée.

APEDAF ASBL
Responsable: M Louis Everaert - Tél: 02 / 644.66.77
info@apedaf.be - www.apedaf.be
Bruxelles B-1050

toutes les infos complémentaires : <http://walloniepresse.be/c>

source: WalloniePresse

0

J'aime 2 « J'aime ». Inscription pour voir ce qu'aiment vos amis.

admin



Publié par admin à 21 h 27 min

Taggué avec :

<http://presse.david-kyriakidis.be/2011/04/dottignies-jean-michel-saive-matches-contre-les-discriminations> 19/04/2011



région news

L'actualité de votre région!

Les Stars du ping pour l'APEDAF



Les amateurs de «ping» ne peuvent pas manquer un tel rendez-vous...

DOTTIGNIES - Le 22 avril, dès 18h, le Hall de l'Europe accueillera un véritable show de tennis de table et ce à l'invitation de l'Apedaf et tout particulièrement de MM. Loicq père et fils.

Lisez plutôt : meilleur pongiste belge de tous les temps, ancien n°1 mondial, récent 1/4 de finaliste du championnat d'Europe, Jean-Michel Saive sera à coup sûr «l'attraction» de cette soirée. A côté de lui, le magicien du celluloïd, le plus grand pongiste français de tous les temps,

M. Jacques Secrétin. Il y aura bien évidemment le véritable porte-drapeau de notre tennis de table régional, double médaillé d'or aux jeux paralympique, lisez Mathieu Loicq. Enfin, le 4e mousquetaire, sera «une» fine lame et non des moindres puisque Claire Marie est l'actuelle championne Handisport française, championne du monde 2010 et médaillée de bronze aux JO d'Athènes et de Pékin. Les bénéfices de cette soirée seront intégralement reversés à l'Apedaf.

Passe-Partout - Edition Mouscron - n° 15 - 13 Avril 2011 - 3

Une organisation de l'APEDAF asbl

GRANDE SOIRÉE DE GALA DE TENNIS DE TABLE vendredi 22 avril 2011 - 18h



JEAN-MICHEL SAIVE



CLAIRE MARIE



MATHIEU LOICQ



JACQUES SECRÉTIN

Hall de l'Europe
Rue Aerssens 11/2
7711 DOTTIGNIES

ENTRÉE 7€
PRÉVENTE 5€
GRATUIT POUR LES 6 ANS

TENNIS DE TABLE

Gala de haut vol vendredi à Dottignies

Ce vendredi 22 avril à 18 h, quatre figures internationales du tennis de table s'affronteront au Hall des sports de l'Europe à Dottignies.



602PES - 103

L'initiative est inédite. Organisée sous l'égide de l'APEDAF - qui défend la cause des enfants sourds et malentendants en Communauté française - elle réunira quatre figures emblématiques du tennis de table international olympique et paralympique. Il s'agit plus justement d'un tournoi franco-belge où se produiront Jean-Michel Saive, Jacques Secrétin, Claire Mairie et le régional de l'étape, Mathieu Loïcq. « Tout est un peu parti de Mathieu, qui est membre de l'APEDAF et qui a d'ailleurs bénéficié de ses services quand il était jeune, explique Dominique Loïcq, papa du champion régional. L'association voulait met-

tre sur pied un match d'exhibition contre Jean-Mi mais nous nous sommes dit qu'il y avait peut-être moyen de faire plus. » Plus, c'était aller voir de l'autre côté de la frontière: « Jacques Secrétin et Claire Mairie sont deux pongistes qui évoluaient dans des clubs du Nord de la France, à quelques kilomètres de chez nous, pour

suivre un match d'exhibition contre Jean-Mi mais nous nous sommes dit qu'il y avait peut-être moyen de faire plus. » Plus, c'était aller voir de l'autre côté de la frontière: « Jacques Secrétin et Claire Mairie sont deux pongistes qui évoluaient dans des clubs du Nord de la France, à quelques kilomètres de chez nous, pour

suivre un match d'exhibition contre Jean-Mi mais nous nous sommes dit qu'il y avait peut-être moyen de faire plus. » Plus, c'était aller voir de l'autre côté de la frontière: « Jacques Secrétin et Claire Mairie sont deux pongistes qui évoluaient dans des clubs du Nord de la France, à quelques kilomètres de chez nous, pour

sept fois champion de France en simple et élu meilleur pongiste national du 20^e siècle. Bien qu'il ait mis un terme à sa carrière de haut niveau en 1986, le champion n'a jamais réellement abandonné sa raquette. Dans les rangs paralympiques, Claire Mairie a également répondu à l'appel. Elle fut médaillée d'or des Jeux Paralympiques 2010 en Corée du Sud. Côté belge, l'occasion sera belle de revoir Jean-Michel Saive à l'œuvre, un mois après son 22^e titre national: « C'est quelqu'un qui connaît bien Mathieu et qui lui porte beaucoup d'estime. Il a donc directement accepté l'invitation. »

Mathieu Loïcq évoluera donc dans la peau du régional de l'étape. L'Herseautois aux multiples titres paralympiques internationaux, ne déguise absolument pas dans la liste des invités. « La condition pour organiser ce tournoi était de pouvoir le faire à Mouscron, confie Dominique Loïcq. Mathieu n'a en effet pas tous les jours l'occasion d'évoluer devant son public. »

Ce tournoi intervient dans le prolongement de l'opération Souris 2011. Les chocolats seront d'ailleurs encore en vente lors de la soirée, tout comme le t-shirt souvenir de l'événement qui pourrait servir de support pour les dédicaces de fin de gala. Le t-shirt sera par ailleurs offert aux 200 premiers arrivés. Un tirage au sort désignera également quelques chanceux qui pourront échanger quelques balles avec les champions. Le prix des places est fixé à 5€ en prévente et à 7€ sur place. Les préventes sont disponibles au guichet du service des Sports de la ville de Mouscron et également au Centre commercial les Bassions. ■

AU PROGRAMME

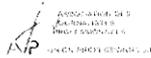
SIMPLES (1^{re} PARTIE DES 18 HEURES)
 Jean-Michel Saive - Jacques Secrétin,
 Claire Mairie - Mathieu Loïcq,
 Jean-Michel Saive - Claire Mairie.

SIMPLES (2^e PARTIE)
 Jacques Secrétin - Mathieu Loïcq,
 Mathieu Loïcq - Jean-Michel Saive.

DOUBLE (1^{re} PARTIE)
 Jacques Secrétin - Mathieu Loïcq et
 Jean-Michel Saive.

« Tennis de table - Jean-Michel Saive : matches contre les discriminations » ; In <http://www.pressephotoetfilmee.be> (En ligne). Disponible sur <http://www.pressephotoetfilmee.be/index.php?435-communique-tennis-de-table> (consulté le 19 avril 2011)

COMMUNIQUE - tennis de table - Jean-Michel Saive : matches contre les discriminations... Page 2 sur 3



COMMUNIQUE - tennis de table - Jean-Michel Saive : matches contre les discriminations

Jean-Michel Saive : matches contre les discriminations

Le vendredi 22 avril à 18 heures, au Hall Sportif de l'Europe à Dottignies, l'APEDAF ASBL réunit quatre figures mondiales du tennis de table. Les pongistes français, Claire MAIRIE et Jacques SECRETIN, et belges, Jean-Michel SAIVE et Mathieu LOICQ s'affronteront en différents simples, olympique, paralympique, mixte... et achèveront leur démonstration contre les discriminations par un double franco-belge.

Dans le prolongement de l'Opération Souris 2011, les quatre champions du monde du tennis de table ont généreusement accepté de parrainer l'asbl. L'APEDAF, entre autres, via son service d'aide pédagogique, organise l'intégration scolaire ordinaire d'élèves sourds et malentendants. Une part importante du budget de ce service est autofinancée. A cet effet, les bénéfices de la soirée s'ajouteront à ceux de la vente annuelle de chocolat de l'association.

Sans précédent, cette manifestation n'aurait jamais pu être réalisée sans le concours de Dominique Loicq, du Club de Tennis de Table Centre Herseaux et l'aide logistique du Service des Sports de la ville de Mouscron.

Convaincus de passer une soirée inoubliable, enfants, parents, personnel et Conseil d'Administration de l'APEDAF remercient chaleureusement Claire Mairie, Mathieu Loicq, Jacques Secrétin et Jean-Michel Saive de leur consacrer du temps, d'associer leur image sportive et médiatique au service des œuvres sociales de l'asbl.

Un T-Shirt gratuit à l'effigie des joueurs pour les 200 premiers arrivés. Séance de dédicaces. Echange de balles par tirage au sort. Buvette et petite restauration.

Cette soirée de gala est accessible à tous les publics pour une participation des plus démocratiques : 5 € en prévente, 7 € à l'entrée.

Pour consulter la documentation de présentation, cliquez ici

APEDAF ASBL Responsable: M Louis Everaert Email: info@apedaf.be Site: www.apedaf.be Tél: 02 / 644.66.77 B-1050 Bruxelles

Le vendredi 22 avril à 18 heures, au Hall Sportif de l'Europe à Dottignies, l'APEDAF ASBL réunit quatre figures mondiales du tennis de table. Les pongistes français, Claire MAIRIE et Jacques SECRETIN, et belges, Jean-Michel SAIVE et Mathieu LOICQ s'affronteront en différents simples, olympique, paralympique, mixte... et achèveront leur démonstration contre les discriminations par un double franco-belge.

Dans le prolongement de l'Opération Souris 2011, les quatre champions du monde du tennis de table ont généreusement accepté de parrainer l'asbl. L'APEDAF, entre autres, via son service d'aide pédagogique, organise l'intégration scolaire ordinaire d'élèves sourds et malentendants. Une part importante du budget de ce service est autofinancée. A cet effet, les bénéfices de la soirée s'ajouteront à ceux de la vente annuelle de chocolat de l'association.

Sans précédent, cette manifestation n'aurait jamais pu être réalisée sans le concours de Dominique Loicq, du Club de Tennis de Table Centre Herseaux et l'aide logistique du Service des Sports de la ville de Mouscron.

Convaincus de passer une soirée inoubliable, enfants, parents, personnel et Conseil d'Administration de l'APEDAF remercient chaleureusement Claire Mairie, Mathieu Loicq, Jacques Secrétin et Jean-Michel Saive de leur consacrer du temps, d'associer leur image sportive et médiatique au service des œuvres sociales de l'asbl.

Un T-Shirt gratuit à l'effigie des joueurs pour les 200 premiers arrivés. Séance de dédicaces. Echange de balles par tirage au sort. Buvette et petite restauration.

Cette soirée de gala est accessible à tous les publics pour une participation des plus démocratiques : 5 € en prévente, 7 € à l'entrée.

Pour consulter la documentation de présentation, cliquez ici

APEDAF ASBL Responsable: M Louis Everaert Email: info@apedaf.be Site: www.apedaf.be Tél: 02 / 644.66.77 B-1050 Bruxelles

LIBEREZ LES OTAGES!

Signez la pétition



476 Jours

Source: L'BSF

Agenda

+ Lire plus



Communiqués

16/04/2011

INVITATION DE PRESSE DU PALAIS ROYAL - PAS POUR PUBLICATION

<http://www.pressephotoetfilmee.be/index.php?435-communique-tennis-de-table-jean-...> 19/04/2011

Divers

« *Fifty One : des huîtres pour l'APEDAF* » ; In <http://www.lavenir.net> (en ligne).
Disponible sur http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20110923_00048967 (consulté le 13 décembre 2011)

« Le Fifty One » disponible sur
http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20110923_00048967 consulté le
13/12/2011



Fifty One : des huîtres pour l'Apedaf - 23/09/2011 **Tournai -**

Les 8 et 9 octobre, le Fifty One 51 vendra des huîtres au profit de l'Association des parents déficients auditifs francophones.

Le service club *Fifty One* 51 de Tournai sera une fois encore présent à la *Halle gourmande*, les 8 et 9 octobre prochains, où il vendra des huîtres et du champagne.

Cette année, ce sera au profit de l'ASBL Apedaf, *Association des parents d'enfants déficients auditifs francophones* qui, depuis 1978, soutient des familles dans les domaines de l'éducation, de la vie culturelle, sociale et professionnelle.

Particulièrement dynamique, l'association a, dans le Tournaisis, lancé l'*Opération Sourisen* 1990 et une formation à l'art du conte en 2005.

Plusieurs publications ont vu le jour en 2010 : « *Sourd dans la circulation, et si c'était vous ?* », « *Du bruit ? Trop de bruit !* », « *Les aventures de Cyril et Bruno en vacances, une BD pour découvrir la surdité* » etc. Toujours en 2010, l'*Apedaf* a diffusé deux DVD sur le thème de « *Bambins sourds bouquinent* ».

(L'Avenir)



Le Fifty-One 51 avec Sabine Lemaire, une des fondatrices de l'Apedaf à Tournai, il y a plus de 30 ans.

« L'APEDAF, association des parents belges » ; in <http://www.unapeda.asso.fr>
Disponible sur : http://www.unapeda.asso.fr/article.php3?id_article=128 (consulté le
13 décembre 2011)

"L'APEDAF, association des parents belges » disponible
sur http://www.unapeda.asso.fr/article.php3?id_article=128 consulté le
13/12/2011

Dernière mise à jour **dimanche 11 décembre 2011**

1408 articles - **646** messages - **267** brèves.

Site réalisé par **EMERA**

L'APEDAF, association des parents belges

Article publié le vendredi 31 mars 2006.

[Voir les réactions](#)

Qui est l'APEDAF ?

L'APEDAF est une association de parents d'enfants sourds et malentendants. Lieu d'écoute, d'entraide, de solidarité et d'échanges entre parents, c'est aussi un trait d'union avec les professionnels et un espace d'échange, de collaboration avec la communauté des sourds.

L'APEDAF c'est une équipe de permanents professionnels et un réseau de parents relais. L'association est active en communauté française en général avec des actions de proximité en région. Ses actions sont entre autres : l'information auprès des parents, dans les écoles et auprès d'un large public ; le développement de projet et l'action politique. L'APEDAF est également l'auteur de publication d'information et de sensibilisation.

Elle comporte environ 200 membres actuellement.

La Parentière

La Parentière est le bulletin de l'association. Elle paraît tous les trois mois.

Vous pouvez télécharger le numéro de mars 2006



La Parentière Mars 2006

[Contacts](#)

[Aller au début de l'article](#)

[Répondre à cet article](#)

[Aller au début de l'article](#)

L'UNAPEDA est une association pluraliste, ouverte, et permet donc l'expression des diverses sensibilités sur son site. Les articles publiés engagent essentiellement leurs auteurs et ne signifient aucunement que notre association aurait, d'une

« *Dépistage néonatal systématique de la surdité en Belgique francophone* » ; In <http://www.unapeda.asso.fr> (en ligne). Disponible sur http://www.unapeda.asso.fr/article.php3?id_article=244 (consulté le 13 décembre 2011)

"Dépistage néonatal systématique de la surdité en Belgique francophone", disponible, http://www.unapeda.asso.fr/article.php3?id_article=244 consulté le 13/12/2011.

Dernière mise à jour **dimanche 11 décembre 2011**
1408 articles - 646 messages - 267 brèves.
Site réalisé par EMERA

■ ■ Dépistage néonatal systématique de la surdité en Belgique francophone

Article publié le dimanche 6 mai 2007.
Voir les réactions

La Communauté française de Belgique a lancé depuis novembre 2006 un programme de dépistage néonatal de la surdité dans les maternités.

L'association des parents APEDAF approuve mais fait part de certaines inquiétudes

Sur base volontaire, toutes les maternités de la Communauté française ont été invitées à signer une convention afin d'adhérer au programme de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés.

La convention liant les maternités au Gouvernement de la Communauté française les contraint de limiter l'intervention des parents à 10€ au plus par examen de dépistage. Le test lui-même est pratiqué dès le séjour en maternité, au 3ème ou au 4ème jour de naissance. Il ne demande aucune préparation particulière et n'est absolument pas douloureux pour le bébé. En quelques minutes, l'appareil affiche une réponse.

L'APEDAF se félicite de la mise sur pied de ce programme de dépistage mais néanmoins fait part de certaines inquiétudes.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de la lettre de l'APEDAF envoyée à Madame la Ministre Catherine FONCK en réaction à la campagne relative au dépistage néonatal systématique de la surdité. Vous trouverez toutes les infos concernant le dépistage néonatal sur les nouveaux-nés en Belgique francophone sur le site : www.depistagesurdite.be

Un article de l'APEDAF (Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs Francophones de Belgique)

Vous pouvez visiter le site de l'UNAPEDAF : www.apedaf.be

Aller au début de l'article

L'UNAPEDA est une association pluraliste, ouverte, et permet donc l'expression des diverses sensibilités sur son site. Les articles publiés engagent essentiellement leurs auteurs et ne signifient aucunement que notre association aurait, d'une

« Bébé, Bambin Sourds Bouquinent »

« Animations Bébé, bambin et primaires sourds bouquinent à la bibliothèque de Namur » ; In Le Ligueur (en ligne). Disponible sur http://www.ligueur.citoyenparent.be/rubrique/actualites_citoyennes/12/2011 (Consulté le 25 avril 2012)

Rendez-vous parentcitoyen

11 décembre. Animations Bébé, bambin et primaires sourds bouquinent à la bibliothèque de Namur



La Bibliothèque communale de Namur, en collaboration avec l'APEDAF, propose régulièrement aux enfants sourds et à leurs proches d'assister aux animations « Bébé, Bambin Sourds Bouquinent » destinés aux plus jeunes.

Vu le succès rencontré, le projet sera étendu aux enfants plus âgés (fin du primaire) avec « Junior sourd bouquine ». La première séance aura lieu le **dimanche 11 décembre** à 10h30, à la Bibliothèque communale de Namur (venelle des Capucins, 6).

Catherine Wauthier et Anne de Spiegelaere y passeront des mots aux signes et des signes aux mots pour conter de belles aventures.

Plus d'infos : 081/24 64 40 - bibliotheque.namur@ville.namur.be

« Bébé, Bambin Sourds Bouquinent » ; In Site Officiel de la Ville de Namur (En ligne). Disponible sur <http://www.ville.namur.be/page.asp?id=2525&langue=FR&printpage=yes> (Consulté le 25 avril 2012).

Bébé, bambin sourds bouquinent... - Site Officiel de la Ville de Namur, capitale de la... Page 1 sur 1

Bébé, bambin sourds bouquinent...

L'Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs Francophones et la Bibliothèque communale de Namur, en collaboration avec la Maison du Conte de Namur, vous proposent :

Un dimanche par mois de 10h30 à 11h30, animations-lectures pour les enfants sourds et entendants.

L'APEDAF et la bibliothèque de Namur vous proposent



Animations - lectures pour les enfants sourds et entendants

16 janvier 2011
27 février 2011
27 mars 2011
15 mai 2011
2 octobre 2011
6 novembre 2011
4 décembre 2011 : après la séance, Saint-Nicolas accueillera les bambins.

2012
22 janvier 2012
19 février 2012
25 mars 2012
29 avril 2012
17 juin 2012

Email

« *Bébé, Bambin Sourds Bouquinent... Junior Sourd Bouquine* » ; In Site officiel de la Ville de Namur (En ligne). Disponible sur : <http://www.ville.namur.be/page.asp?id=2955&langue=FR> (Consulté le 25 avril 2012)

Junior, bambin sourds bouquinent... - Site Officiel de la Ville de Namur, capitale de l... Page 1 sur 1



[Accueil](#)
[Implantations](#)
[Animations](#)
[Règlement](#)
[Liens](#)
[Agenda](#)
[Prêt Inter-Bibliothèques](#)
[Portage à domicile](#)

Vous êtes ici : Bibliothèques publiques de Namur > Actualités 2012 > Animations > Junior, bambin sourds bouquinent...

Bébé, bambin sourds bouquinent... Junior sourd bouquine



L'Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones (APEDAF) et la Bibliothèque communale de Namur proposent des heures du conte, destinées aux enfants sourds et entendants et à leurs proches. Les bébés et bambins (moins de 8 ans) seront accueillis lors des séances « Bambin, bébé sourds bouquinent » des dimanches 22 janvier, 19 février, 25 mars, 29 avril et 17 juin. Les 8-12 ans seront les bienvenus lors des séances de « Junior sourd bouquine » des dimanches 5 février, 18 mars, 1er avril et 10 juin.

Catherine Wauthier, conteuse en langue des signes sera accompagnée de Bernadette Guyot-Mottole de la Maison du conte, Marie-Claude Lawarée de la Bibliothèque principale de la Province de Namur et Anne de Spiegelber de l'asbl Le Chat à 7 pattes.

Les conteries sont gratuites (merci aux groupes de se préinscrire) et ont lieu à la Bibliothèque communale de Namur (rez-de-chaussée). Elles débutent à 10h30.

Pour plus d'information :
 Email
 Pdf Bambins bouquinent
 Pdf Juniors bouquinent

« *Bébé, Bambin Sourds Bouquinent* » ; In Ville de Nivelles (En ligne). Disponible sur : <http://www.nivelles.be/agenda/bebe-bambin-sourds-bouquinent-1> (Consulté le 25 avril 2012)

FR NL EN DE


 Raccourcis
 Associations

Vie communale Vie politique Sécurité Cadre de vie Travaux Social Enfance & jeunesse Loisirs Economie

Accueil » " Bébé, bambin sourds bouquinent "

" Bébé, bambin sourds bouquinent "

Mar, 12/04/2011 - 08:59 - Service information

Début 08/05/2011 10:30
 Fin 08/05/2011 11:30

Organisation:
 Autres

Lieu de l'événement:
 Autres

La Bibliothèque publique locale de Nivelles vous propose :
 Vous découvrirez ou redécouvrirez les histoires lues, chuchotées, chantées, mimées simultanément en langue orale et en langue des signes par des conteurs-lecteurs.

Cette animation est organisée en collaboration avec l'APDAF (association des Parents d'enfants Déficients Auditifs Francophones).

Rendez-vous au 1er étage de la Bibliothèque au Waux-Hall - Place Albert 1er, 1 - 1400 Nivelles

Informations au 067/89.26.31 - mariewydouw@hotmail.com

Spectacle gratuit - De 0 à 8 ans - Durée : 1h dont une pause de 10 minutes avec une petite collation.

Moyenne :
 Pas encore de votes

582 lectures  SHARE    Agenda  Version imprimable

sections du site: Loisirs,
 Agenda: Loisirs,

Opération Souris

« L'opération souris, pour bien s'entendre » ; de Pol Rectem In Pays de Charleroi, 05 février 2011, p.8

8 BS PAYS DE CHARLEROI

SAMEDI 5 FÉVRIER 2011

CHARLEROI Montignies-sur-Sambre

L'Opération souris, pour bien s'entendre

l'école communale des Trieux accueille l'« Opération Souris », en collaboration avec l'Association des parents d'enfants déficients auditifs francophones.

● POL RECTEM

En Wallonie et à Bruxelles, les actions de l'Association des parents d'enfants déficients auditifs francophones (Apedaf) permettent aux enfants sourds de bien comprendre les leçons d'expression écrite (dictées, rédactions) et d'expression orale données par leurs titulaires. Ces enfants sourds, grâce aux « Opérations Souris », peuvent bénéficier d'une aide technologique efficace et d'un soutien humain qualifié qui leur permettront de mener à bien leur scolarité. Ils seront aussi bien intégrés et heureux dans le milieu scolaire.

A l'école des Trieux, dirigée par Laurence Créatin, la jeune Arif



Légation d'Arif est une réussite. Je communique avec lui grâce à un micro émetteur récepteur FM accroché au cou. La sélection des ondes permet de supprimer les bruits ambiants et le message est transmis à Arif qui a été opéré et porte un implant cochléaire.

Les institutrices et la spécialiste établissent aussi le contact avec le petit au moyen de la langue des signes et d'un autre code plus simple.

Avec Christian Merveille et Vincent Van Sull

Hier matin, les parrains de l'Opération Souris 2011, les chanteurs musiciens Christian Merveille et Vincent Van Sull, ont créé une chanson avec les élèves de maternelle avant de soumettre un peu plus tard aux élèves plus âgés. Cela a plu à tous et l'animation s'est prolongée par de belles histoires portées sur les instruments musicaux employés.

L'Opération Souris continue jusqu'au 28 février par la vente de petites souris en chocolat afin d'aider l'ASBL.

↳ Bénévoles : 0216446677

Emre est sourd. Il suit les cours en bénéficiant de l'aide de l'Apedaf depuis sa 2^e maternelle. Au début de l'année scolaire, ses institutrices, M^{mes} Ingrid et Jeanne, se sont impliquées dans le projet avec un peu d'appréhension : elles doutaient de pouvoir mener leur mission à bien. Après quelque temps, leurs craintes ont disparu. M^{me} Jeanne présente Arif comme un gentil garçon attentif, un élève qui semble heureux en classe, un copain qui parle et est bien compris par

L'aide pédagogique spécialisée soutient les efforts du petit Arif depuis longtemps. Pascale Lange est aussi optimiste : « Les efforts du petit, le travail de l'équipe éducative aboutissent à un beau résultat, constate-t-elle. Il y a encore du chemin à faire mais l'hy-

TOURNAI

Les cours en langue des signes

S. De.

Mis en ligne le 11/02/2011

Les dix enseignants de l'Apedaf accompagnent les enfants sourds en classe.

L'Apedaf, l' *Association des parents d'enfants déficients auditifs francophones*, se bat depuis 33 ans pour offrir aux enfants sourds une scolarité moins difficile. Elle leur offre la possibilité d'être accompagnés, en classe, par une aide pédagogique formée au langage des signes. Et d'obtenir un soutien précieux à l'école des devoirs.

Anne Jacquerie, enseignante à temps plein pour l'Apedaf depuis 24 ans, fait partie de l'équipe des dix interprètes de Wallonie picarde.

Son rôle est d'accompagner en classe maternelle, primaire, secondaire, supérieure voire de promotion sociale les élèves sourds âgés de plus de deux ans et demi. *"Je m'assieds face à eux, tournant le dos à l'instituteur, et je leur traduis en langage des signes ou en code labial ce qu'explique le professeur, les questions que posent les autres élèves, etc. Le plus dur, ce sont les cours d'informatique, de chimie ou de langues : une horreur à traduire en langage des signes !"*

Et la mission des aides pédagogiques de l'Apedaf n'est pas toujours simple parce qu'ils doivent veiller à aider l'enfant le mieux possible, sans lui simplifier trop la tâche et sans agir à sa place. *"Nous ne sommes pas là pour rendre le sourd à la communauté des entendants en niant sa différence. Mais bien pour l'encourager à s'y intégrer malgré sa différence"*, précise Louis Everaert, le coordinateur de l'antenne tournaisienne.

Pour l'instant, Mattéo, le plus jeune élève, vient de rentrer en maternelle et Jérémie, le plus âgé, est en dernière année secondaire, option sciences.

"Nous les incitons à devenir le plus autonome possible et nous leur donnons toutes les chances pour réussir professionnellement puisque la surdité n'entrave pas le développement intellectuel."

L'antenne tournaisienne, qui vient en aide à onze enfants, propose aussi une école des devoirs, à raison de deux heures par semaine. Des journées bien remplies pour les enseignants de l'Apedaf, dont les salaires sont subsidiés à 60 % par la Région wallonne. Pour les 40 % restants, elle s'autofinance en vendant des chocolats via son *opération Souris*, qui se terminera à la fin du mois.



Cardon

Cet article provient de <http://www.lalibre.be>



Date: 05/02/2011
Édition: Charleroi-Centre
Section: RÉGION
Sous Section: CHARLEROI

L'opération souris durant tout ce mois !

MONTIGNIES -SUR-SAMBRE

Durant tout ce mois, l'APEDAF vend ses pralines pour aider les élèves sourds en milieu scolaire

ÉDUCATION Chaque année depuis 2002 l'APEDAF, l'association des parents d'élèves déficients auditifs francophones, organise son opération Souris.

Cette initiative consiste en une grande vente de 5 pralines de chocolats au prix de 4 euros : *"C'est à la base une initiative des parents d'élèves. À ces débuts, l'opération Souris n'était pas très importante mais au fil des ans, cet évènement est devenu incontournable"*, nous dit Josée Comparato, la responsable du projet.

Les bénéfices de ses ventes sont entièrement affectés au soutien pédagogique des enfants sourds en intégration scolaire. *"Il faut savoir que tous les parents d'enfants sourds donnent une contribution forfaitaire d'environ 150 euros, ce que je considère comme discriminatoire et un peu élitiste alors qu'avec l'opération Souris, cette participation ne leur coûte que 26,60 euros. Autant dire que cet évènement est important pour les familles"*.

Grâce à ces ventes, une soixantaine d'élèves primaires et secondaires se situant dans la région wallonne et bruxelloise peuvent bénéficier de cette aide importante dans l'enseignement scolaire ordinaire.

Cette aide pédagogique permet aux élèves malentendants de mieux comprendre et participer aux cours grâce à la présence d'une personne favorisant la communication et la compréhension de ceux-ci par le biais du langage des signes.

Lange Pascale, logopède de formation nous explique : *"Je ne donne pas cours à l'étudiant sourd. Il suit le cours avec son institutrice et je suis là pour traduire en cas d'incompréhension."* Des ventes de ballotins s'effectueront durant le mois de février dans toute la région francophone du pays et notamment le 18 février à 20 h 15 aux Palais des Beaux-Arts de Bruxelles ou le 22 février à 20 h au centre culturel d'Ottignies.

Dandois Logan

L'opération Souris permet à une soixantaine d'élèves malentendants se situant dans toute la région francophone d'être aidé en milieu scolaire normal.

Cet article provient du site <http://www.dhnet.be>



S'apprendre par la langue des signes

La surdité, innée ou précoce, n'entrave pas le développement des capacités individuelles de l'enfant. À condition d'en avoir les moyens.

À Tournai, les premiers enseignants ont été engagés en 1984; depuis l'équipe de l'APEDAF compte une dizaine de personnes qui suivent chaque semaine douze à quinze enfants dans leur école. Le tout, différemment en français et en langue des signes, légalement reconnue en Belgique. « Après un

«boom» dans les années 90, la promotion de cette langue est aujourd'hui en souffrance, explique encore Louis Everaert. Il y a pénurie d'interprètes, toujours pas de formation digne de ce nom, éparpillément des unités de formation dans les écoles de promotion sociales, fermeture des cours...»

Le coordinateur tournaisien des signes, sans doute indissociables, exigent du travail pour intégrer: l'intégration, ce n'est pas mais facile. «D'autant moins que les récentes avancées du côté de la médecine et des technologies questionnent sur d'autres plans.» Et notre interlocuteur de citer le psychanalyste André Meynard: «Avec le dépistage de la surdité en

milieu périnatal et l'implantation de plus en plus précoce des deux oreilles, on présente l'oralisme comme une filière de soin de la parole qui entrave l'intégration sociale ordinaire précoce comme suite logique d'une thérapie du langage.»

On court le risque de confondre éducation et rééducation, pédagogie et thérapie. «Or, précise M. Everaert, les témoignages sont nombreux d'adolescents dépressifs à cause de l'isolement, d'enfants sourds rayonnés au milieu d'autres enfants sourds, d'échecs scolaires imputables aux altérations de la compréhension.

Exclusivement oraliste durant toute sa scolarité avec une aide d'un service de l'APEDAF, une

élève déclarait ainsi récemment que depuis qu'elle apprendait la langue des signes, elle découvrait toute une partie d'elle-même, ignorée jusqu'ici. Qu'enfin, elle découvrait sa surdité. Pour les aides pédagogiques, naturellement, ça nous pose des questions...»

C'est dans un grand angle théorique de cet ordre que le service d'aide pédagogique suit la scolarité au jour le jour des enfants. Les parents de l'APEDAF se succèdent, le service reste. «Le plus jeune, Mattéo, fait ses premiers pas ce mois-ci en maternelle. L'aîné, à 18 ans, suit cette année une 5^e opération sciences.» L'opération «Souris» demeure encore et toujours un enjeu important dans la vie de l'association. ■



L'APEDAF organise notamment des remédiations scolaires.

Des souris en chocolat pour mieux se faire entendre

L'aide pédagogique des enfants sourds et malentendants maintient toute sa raison d'être. On y travaille... avec les moyens du bord!

● **Stéphane DIRICQ**

L'opération « Souris » a pour objectif de réduire les coûts que rencontre l'Association des parents déficients auditifs francophones (APEDAF), et plus particulièrement son antenne régionale; elle se déroule jusqu'au 28 février dans tout le Hainaut occidental. Des membres ou sympathisants de l'ASBL solliciteront votre générosité et feront appel à votre appétit philanthropique : les « souris » en chocolat sont vendues au prix de 4 €.

Tous les niveaux scolaires

« Le service d'aide pédagogique de l'APEDAF, explique Louis Eyraert, coordinateur pour Tournai, occupe 25 personnes dans différentes régions de Wallonie, du Brabant wallon et, depuis 2004, de Bruxelles. Tous enseignants ou éducateurs, ces employés accompagnent à l'année plus de cinquante élèves et étudiants



Pour rendre la communication accessible naturellement, la langue des signes lève bien des obstacles.

VITE DIT

Cent familles

L'antenne tournaise de l'APEDAF recense une centaine de familles; une quinzaine d'élèves sourds ou malentendants sont aidés régulièrement durant l'année scolaire. Ce travail est pris en charge par neuf aides pédagogiques.

École des devoirs

Chaque semaine, les élèves ont la possibilité d'y bénéficier d'une aide au travail journalier, de réexplications, de remédiation scolaire, en français ou en langue des signes. L'école des devoirs est située au 9 de la rue Childéric à Tournai.

> 069 847991

Clic, clac, l'histoire est dans la boîte

Un samedi après-midi par mois, des activités récréatives sont organisées; elles sont bilingues (français/langue des signes) et sont plus particulièrement destinées aux enfants, à leurs frères et sœurs, à leurs copains... A la même fréquence, les parents

Cette aide a cependant un coût de plus en plus élevé pour l'Association. « La quote-part salariale à charge de l'APEDAF représente actuellement un cinquième du montant des salaires, plus de 23 000 € rien que pour la région de Tournai et de Mouscron pour l'exercice 2008. A quoi s'ajoutent les frais de déplacements, environ 10 000 € annuels, de gestion et de secrétariat. »

prix. Contenant et contenu ont en effet été relookés mais le prix est maintenu à 4 €.

Parrain de l'antenne tournaise depuis la première opération « Souris » en 1990, le cartooniste Serdu a donné le coup d'envoi de la mouture 2011 en croquant, samedi dernier, des portraits et en dessinant au profit de l'association. Nous l'avons ren-

L'opération

a démarré

ce week-end; elle

se poursuit jusqu'à

la fin du mois.

Outils pédagogiques et services

« Le Centre de documentation de l'Association des Parents d'Enfants déficients auditifs francophones (APEDAF) » par Michel Joris et Carole Druetz ; In Lectures – La revue des bibliothèques, janvier-février 2011, n°169, p.14-16.

JORIS Michel, DRUEZ Carole, « Le Centre de documentation de l'Association des Parents d'Enfants déficients auditifs francophones (APEDAF) », in : Lectures- La revue des bibliothèques, janvier-février 2011, n°169, p.14-16.

BIBLIOTHÈQUE DE CHEZ NOUS

par Michel JORIS
chargé de projets d'Éducation permanente
&
Carole DRUEZ
animatrice socioculturelle d'Éducation permanente



Le Centre de documentation de l'Association des Parents d'Enfants déficients auditifs francophones (APEDAF)

« L'APEDAF a pour objet social de soutenir tout enfant sourd ou malentendant et sa famille dans les domaines de l'éducation, de la vie culturelle, sociale et professionnelle et ce, dans le respect de leurs possibilités et besoins. »

L'APEDAF

L'APEDAF est une association de parents d'enfants sourds et malentendants qui s'est constituée en asbl le 10 avril 1978. En 1984, elle a été reconnue comme association d'Éducation permanente par la Communauté française de Belgique.

Les objectifs poursuivis par l'association sont multiples : accueillir, soutenir, écouter toutes les familles concernées par la surdité et favoriser l'entraide ; représenter les parents auprès des professionnels, des pouvoirs publics et de la société en général ; sensibiliser les autorités compétentes, le grand public ; informer, diffuser des actualités pédagogiques, sociales et médicales de la surdité ; faciliter la rencontre entre les parents/professionnels/sourds ; permettre l'intégration des enfants sourds en école ordinaire et associer une dimension culturelle à la préoccupation médico-sociale de la surdité.

L'accueil et le soutien des parents restent les préoccupations premières de l'association. Ils guident celle-ci à travers les différentes actions proposées pour ses membres et le grand public. L'APEDAF est

une association pluraliste et neutre où toutes les sensibilisations sont respectées.

En tant qu'association d'Éducation permanente, l'APEDAF conçoit chaque année des outils pédagogiques et propose différents services d'Éducation permanente¹. Le Centre de documentation fait partie de ces services. Il est naturellement consacré à la surdité mais également au handicap en général ainsi qu'à la pédagogie.

La surdité, un handicap de la communication

La surdité touche un enfant sur 1.000 à la naissance et 95% des enfants sourds ou malentendants naissent dans des familles entendantes. La Belgique compte environ 40.000 sourds pour 400.000 déficients auditifs.

Non visible, peu médiatique, la surdité est avant tout un handicap de la communication, aux conséquences sociales et psychologiques bien souvent sous-estimées. Dans notre société, l'intégration sociale, éducative et culturelle passe essentiellement par la communication orale et/ou

écrite. Ceci paraît évident pour tout un chacun mais demeure plus que problématique pour la personne sourde.

Là où l'enfant entendant acquiert naturellement toute une série de connaissances, l'enfant sourd grandit dans le manque crucial de toutes les informations auditives, précieuses et multiples qui construisent l'individu et l'aident à comprendre le monde dans lequel il vit.

L'enfant sourd doit pouvoir accéder à la communication, à une langue et, plus tard, à la lecture et à l'écriture. C'est une condition essentielle à l'épanouissement de tout enfant tant du point de vue de la construction de son identité que des apprentissages cognitifs et de la maîtrise des interactions sociales.

Pour y contribuer, l'APEDAF a mis en place, depuis plus de vingt-cinq ans, des équipes d'aides pédagogiques dont la mission est d'accompagner les élèves sourds ou malentendants de l'association dans les établissements d'enseignement ordinaire que leurs parents ont choisis. Cette aide pédagogique est apportée à tous les niveaux scolaires (des maternelles à l'enseignement supérieur) et ce, tous réseaux d'enseignement confondus.

En fonction des besoins de l'enfant, l'aide consiste en une interprétation simultanée des cours en Langue des Signes, un codage des différentes disciplines en LPC/AKA⁴, une prise de notes, un suivi régulier du travail journalier ou une remédiation individuelle ponctuelle à l'école ou dans nos infrastructures.

Le Centre de documentation

Origine

À l'origine, le Centre de documentation est né d'une double impulsion : celle de vouloir créer un nouveau Centre de documentation pour les parents d'enfants sourds et du désir, de la coordinatrice des aides pédagogiques de la Région Wallonie-



Bruxelles, de concevoir une bibliothèque pédagogique pour répondre à un manque au sein de son service. Car en effet, comment se former, s'informer et mettre à jour ses connaissances si aucun ouvrage ni livre ne sont à disposition ?

Ainsi, à la fin de l'année 2004, l'idée germe avec cette ambition peu à peu de devenir un centre de référence dans le domaine de la surdité belge francophone et de fonctionner comme une bibliothèque dite « classique » : consultation, recherche, emprunt et possibilités de visionner les divers outils multimédias mis à disposition.

Évolution

L'APEDAF possédait déjà un grand nombre d'ouvrages, mais ceux-ci étaient annexés à la Fédération francophone des Sourds de Belgique (FFSB) et stockés dans leurs locaux.

En 2006, le Centre de documentation vit enfin le jour au siège de l'APEDAF : les ouvrages y sont transférés, le Centre s'étoffe petit à petit et une réflexion s'engage afin

¹ Article 3 des statuts de l'APEDAF.

² Vous pouvez avoir accès au catalogue complet des outils édités par l'APEDAF en suivant ce lien : www.apedaf.be/page3/page3.html

³ www.apedaf.be/page4/page4.html

⁴ Techniques qui ont été mises au point pour faciliter la lecture sur les lèvres, ou lecture labiale. Ces techniques visent à restituer les informations linguistiques qui ne sont pas « lisibles » sur la bouche.

de mettre au point un classement efficace et de mettre sur pied une base de données qui permette des recherches optimisées.

En 2009, la généreuse contribution de l'asbl United Fund of Belgium a permis de remettre le local à neuf, d'acquérir de nouveaux ouvrages de qualité et de rafraîchir le mobilier. Dorénavant, le Centre est équipé de nouveaux supports multimédia (TV-DVD) ainsi que d'un espace consacré aux enfants, rendant les lieux agréables aux visiteurs.

Le Centre propose des ouvrages abordant différentes thématiques associées à la surdité telles que l'approche médicale, les appareillages techniques, l'intégration sociale ou scolaire, la communication, la culture ou la psychologie. Il contient également des ouvrages pédagogiques et des ouvrages consacrés au handicap au sens large. L'association s'est également abonnée à de nombreuses revues spécialisées. Des classeurs à thèmes ont été constitués et proposent des photocopies de différents articles.

Ce service s'avère très utile pour le monde associatif, le grand public ainsi que pour les différents intervenants travaillant auprès de l'enfant déficient auditif, dans le but de les familiariser avec le monde de la surdité.

Gestion informatique

Dans un premier temps, les livres étaient simplement consignés dans une base de données Excel. Après différentes tentatives et essais (Papyrus 2000, etc.), la base de données est actuellement gérée avec le logiciel File Maker qui est beaucoup plus adapté. À la suite de plusieurs mois de travail et de dépouillement, pas moins de mille trois cent documents sont désormais accessibles à partir de l'ordinateur de la salle de lecture.

Projets futurs

Des mots-clés vont être associés à chaque document contenu dans la base de données

dans le but d'une recherche encore plus affinée et efficace. D'autre part, des aménagements techniques vont être envisagés afin de permettre une consultation *on line* du catalogue de la bibliothèque à partir du site Internet de l'association.

Le Centre de documentation s'enrichit en permanence mais il est évident que l'achat de livres reste un acte onéreux. L'APEDAF, comme de nombreuses autres associations, est sans cesse à la merci des subventions mais malgré le manque de moyens, elle désire continuer à faire évoluer le Centre de documentation en le faisant vivre par des animations, des rencontres et autres événements permettant des découvertes, des remises en question et des ouvertures vers le monde de la surdité.

Ce service d'éducation permanente est incontestablement une passerelle vers le monde extérieur. Il a permis d'ouvrir aux citoyens une fenêtre plus grande sur la surdité et d'augmenter la visibilité de l'association. Par ailleurs, cette dernière est en discussion avec d'autres associations œuvrant dans le domaine de la surdité dans le but de centraliser différentes collections d'ouvrages et de se présenter comme « LE » centre de référence en la matière. ●

• • Infos :
 • • APEDAF (Association des Parents d'Enfants déficients auditifs francophones),
 11A rue Van Eyck,
 à 1050 Bruxelles ;
 Tél. : 02/644.66.77 ;
 Site : www.apedaf.be
 Conditions d'accès : Le Centre de documentation est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h sur rendez-vous et accessible à tous.
 Contacts : Michel JORIS - m.joris@apedaf.be et
 Yveline MONTOSY - y.montosy@apedaf.be

« Un nouveau centre de documentation spécialisé dans la surdité à Bruxelles, ça fait du bruit ! » Awiph, Parlons-en. (En ligne) Disponible sur : <http://www.awiph.be/pdf/documentation> (Consulté le 13 mars 2012)

Awiph, Parlons-en "Un nouveau centre de documentation spécialisé dans la surdité à Bruxelles, ça fait du bruit" disponible sur <http://www.awiph.be/pdf/documentation>, consulté le 13/03/2012

Documentation

PHILIPPE CROIZON A BRUXELLES, RETOUR SUR UNE RENCONTRE D'EXCEPTION 1

Le 5 mars 1994, Philippe Croizon voit son destin basculer pour toujours. Il est électrocuté. Deux mois après le choc, il se réveille, il est amputé des quatre membres. Miracle de la volonté, au terme de cent heures d'anesthésies et d'opération, Philippe Croizon réussira à marcher, à conduire et même à refaire la plongée sous-marine - son sport favori. Rédigé à l'aide d'un logiciel de reconnaissance vocale, "J'ai décidé de vivre" revient sur l'incroyable parcours d'un homme qui, après 12 ans de combats, n'a pas fini de nous étonner. Ce livre est une incroyable leçon de courage et d'optimisme, la preuve que rien n'est impossible.

Philippe Croizon a également traversé la Manche à la nage, à l'aide de deux prothèses équipées de palmes.

Après avoir été l'invité d'honneur de l'émission de Laurent Ruquier "On n'est pas couchés" et de l'émission CAP 48, c'est grâce à l'initiative de François Marion, Président de l'Asbl "Pas de bras, pas de chocolat", que Philippe Croizon était présent le 25 octobre à Bruxelles.

Pour en savoir plus sur cet homme d'exception : <http://www.philippe-croizon.com>

LES SOURDS ET L'ARCHITECTURE -- QUELS AMENAGEMENTS POSSIBLES ?

Laurent Duquesne est architecte et sourd. Il constate, dans l'exercice de sa profession, un manque flagrant de recherches architecturales sur les aménagements adaptés aux personnes sourdes. De là, naît l'idée d'écrire une brochure visant à informer les professionnels comme le grand public des aménagements possibles pour les personnes sourdes.

Tous ces aménagements sont bien moins limités que l'on pourrait le penser. Quelques exemples : dans une maison familiale, quotidiennement, une mère de famille vit avec ses enfants sourds. Pendant que la mère s'occupe à la cuisine, les enfants sont à l'étage. Elle crie à ses enfants "On mange. A table !". Mais comme ils n'entendent pas, elle est obligée d'aller les chercher pour les prévenir.

Trop souvent, la disposition des lieux d'activités quotidiennes multiplie les pièces isolées et empêche la communication visuelle. Il faut donc aménager les espaces en tenant compte de cette communication visuelle.

Dans les espaces publics, les sourds sont également oubliés. Les navetteurs sourds ou malentendants sont régulièrement confrontés aux problèmes quotidiens des voyages en train : changements de voies, de destinations, perturbations...

L'ouvrage passe en revue nombre de ces situations. On y parle aussi des ascenseurs, des guichets, des stations de métro, des trains et bus, des aéroports, des cabines téléphoniques publiques, des hôpitaux ...

Éditée par le Bureau d'Architecture d'Accessibilité et le Service Conseil en Aides Techniques de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique, avec le soutien du CICAT de l'AWIPH, cette brochure est disponible sur demande à : scat@fhsb.be ou laurent.duquesne@hotmail.fr.

UN NOUVEAU CENTRE DE DOCUMENTATION SPECIALISE DANS LA SURDITE A BRUXELLES, CA FAIT DU BRUIT 1

L'APEDAF (l'Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones) met à la disposition du public un centre de documentation spécialisé dans le domaine de la surdité.

Le Centre de documentation de l'APEDAF rassemble et met à disposition de nombreux ouvrages, mémoires et outils multimédia (films, reportages...) concernant la surdité mais aussi relatifs à la scolarité des enfants. Les outils pédagogiques réalisés par l'APEDAF y sont également disponibles. L'association ne cesse d'enrichir son centre par de nouvelles acquisitions.

Un des outils pédagogiques réalisés par l'association "Parcours de Sourds" est un DVD-rom interactif qui relate le parcours de vie de cinq adultes sourds, leurs difficultés mais également leurs joies et leurs victoires. Il permet de découvrir le travail de l'Aide Pédagogique, de l'Interprète et de la Logopède mais aussi sur la

langue des signes, la lecture labiale, le LPC, l'AKA, les causes de la surdité et le fonctionnement de l'oreille.

Depuis mi-décembre, ce Centre de documentation qui compte désormais différents espaces - lecture, travail mais aussi un lieu spécialement réservé aux plus petits - vous accueille dans les locaux de l'APEDAF au 11A/5 rue Van Eyck à 1050 Bruxelles (5^e étage).

Pour en savoir plus : Edith RIOUX - Directrice
Tél. 02/644.66.77 - e.rioux@apedaf.be

Conférences

« La fratrie de l'enfant sourd ou malentendant », In Agenda du Guide social (en ligne). Disponible sur <http://pro.guidesocial.be/php/agenda.php?detailagenda=13512> (consulté le 17 mai 2011)

Page 1 sur 1

Agenda > « La Fratrie de l'enfant sourd ou malentendant » [10/06]



Le site du secteur psycho-médico-social, ONG, culturel et non-marchand



L'intervention systémique dans l'abord familial et institutionnel
 Une formation à l'Approche Systémique pour travailleurs sociaux en deux ans

Ecole Sociale de Charleroi: 071/20.22.98 anne.sottiaux@helha.be



Page d'accueil **mardi 17 mai 2011** Rechercher sur le site... OK vers site grand public

[Affaires sociales](#)
[Education, culture](#)
[Travail, Emploi](#)
[Enfance, jeunesse](#)
[Famille](#)
[Handicap](#)
[Immigration](#)
[Justice](#)
[Santé](#)
[Santé mentale](#)
[Seniors et aînés](#)

	AGENDA	RECHERCHER DANS L'AGENDA
<p>Emploi</p> <p>Espace employeur</p> <p>Consulter les offres</p> <p>Publier une offre</p> <p>Bénévolat</p> <p>Stages</p> <p>Le Fax-Info</p> <p>Les annonces</p> <p>Petites annonces</p> <p>Insérer une annonce</p> <p>Les infos</p> <p>Actualités</p> <p>Agenda</p> <p>Dossiers à la une</p> <p>Mémoires / TFE</p> <p>Forum PRO</p>	<p style="text-align: center;">« La Fratrie de l'enfant sourd ou malentendant »</p> <p style="text-align: center;">Le vendredi 10 juin 2011</p> <p>Dans une famille, tout ce qui arrive à l'un de ses membres - la surdité par exemple - a des répercussions sur les autres. En fonction de chaque étape de développement des enfants, le rôle de chacun peut changer. Le rang dans la famille occupé par l'enfant sourd ou malentendant va entraîner des dynamiques familiales spécifiques (ainé, cadet, jumeaux...). Comment seront vécues les rivalités entre frères et sœurs, normales dans toute fratrie mais pouvant être difficiles à vivre quand l'un des enfants est sourd ou malentendant.</p> <p>Date : 10 juin 2011 de 20h à 22h00 - Gratuit - Lieu : APEDAF - Rue Van Eyck 11a - 1050 Bruxelles</p> <p>Info et réservations : 02/644.66.77 ou info@apedaf.be</p> <p><u>Contact :</u></p> <p style="text-align: center;">Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones</p> <div style="text-align: center;">  <p>rue Van Eyck 11A / bte 5 1050 Ixelles Tél : 02/644.66.77 Email : contact@mail</p> </div> <p>(enregistrement le 17/05)</p>	<p>mot clé : <input type="text"/></p> <p>du : <input type="text" value="jj/mm/aa"/></p> <p>au : <input type="text" value="jj/mm/aa"/></p> <p>thème : <input type="text" value="Handicap"/></p> <p style="text-align: right;">▶ Rechercher</p> <p>> les annonces de la semaine</p> <p>IMPRIMER L'ANNONCE</p> <p>Pour avoir une version imprimable de cette annonce, utilisez le lien suivant :</p> <p style="text-align: right;">▶ Imprimer l'annonce</p> <p>DANS LE MÊME THÈME : HANDICAP</p> <p>- Matinée portes-ouvertes le 17 juin 2011</p> <p>AGENDA : PUBLIER UNE INFORMATION</p> <p>Pour publier une information dans l'agenda du guidesocial.be, utilisez le lien suivant :</p>

« *L'annonce de la surdité* » ; In Fédération Francophone des Sourds de Belgique (en ligne). Disponible sur <http://www.ffsb.be/?q=node/4084> (consulté le 24 avril 2012)

APEDAF - Conférence sur "L'annonce de la surdité" | www.ffsb.be Page 1 sur 1

Fédération Francophone des Sourds de Belgique

APEDAF - Conférence sur "L'annonce de la surdité"
Soumis par webmaster le lun, 21/11/2011 - 10:01

APEDAF - Conférence sur "L'annonce de la surdité"

Les parents face à l'annonce de la surdité : Quel est leur vécu de ce moment ? Quelle est leur expérience des suivis proposés ?

A partir des témoignages des parents, les conférencières nous ferons part de leurs observations en tant que professionnelles de la petite enfance.

En donnant ensuite la parole aux parents, elles tenteront de dégager avec eux des pistes pour améliorer "l'accompagnement" au moment du dépistage de la surdité.

La conférence est interprétée en langue des signes

Quand :
9 décembre 2011 de 20h à 22h00. Inscription avant le 2 décembre 2011.

Lieu :
APEDAF rue van Eyck 11 a – 1050 Bruxelles.

Infos et inscription : 02/644.66.77 ou info@apedaf.be

- Affiche



« Bienvenue à notre nouveau membre, l'APEDAF » ; In Réseau Bruxellois de Documentation en promotion de la santé ; (en ligne) Disponible sur <http://www.rbdsante.be/tag/emploi> (consulté le 16 décembre 2011)

RBD santé, Réseau Bruxellois de Documentation en promotion de la santé, « Bienvenue à notre nouveau membre, l'APEDAF », disponible sur <http://www.rbdsante.be/tag/emploi/>, consulté le 16/12/2011

Bienvenue à notre nouveau membre, l'APEDAF

avril 20th, 2011 | Posted by FARES asbl in Infos des membres | Infos du réseau | Les bibliothèques, centres de doc | Mise à jour - (0 Comments)

Nous avons un nouveau membre, l'APEDAF – Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs Francophones. Nous l'avons cordialement invité à notre prochaine réunion du 28 avril, et si son représentant, Michel Joris, sait venir ce jour-là, il nous présentera son centre. En attendant vous pouvez consulter [la fiche de l'APEDAF](#)

Congé de Paternité

Selon une loi déjà ancienne (1971), il est possible de convertir le congé de maternité en congé de paternité à certaines conditions (hospitalisation de la mère, décès). Depuis la loi du 11 juin 2011, la protection contre le licenciement liée à cette conversion du congé de paternité est renforcée. Le Service public fédéral Sécurité sociale précise, notamment, que depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi (30 juillet dernier), l'employeur ne peut résilier unilatéralement le contrat du travailleur depuis la date de notification écrite du congé jusqu'à trois mois après celle-ci.

TEL: 020.50.50.50 / SECURITE.FEDER.BE

Trop de bruit !

Sur le lieu de travail, dans la rue ou en core à l'école, le bruit est omniprésent. On n'a pas toujours conscience. Pourtant, le bruit peut être nuisible pour nos oreilles et notre bien-être. Mais quels en sont les effets sur notre organisme ? Et comment ? Si les autorités se préoccupent désormais des risques liés aux nuisances sonores, le chemin à parcourir est encore long en matière de réglementation. Bien entendu, chacun a aussi un rôle à jouer... Une brochure de l'Association des parents d'enfants déficients auditifs fait le point. Téléchargez-la sur www.apedaf.be

TEL: 020.64.64.67.71

CAUSES ET LES CONSEQUENCES DE CERTAINS TRAITEMENTS; PAR EXEMPLE, UN SAUZEIL très aisément le pourcentage de la population sous alimentation et la dépendance de chaque pays à l'égard des importations. Oxfam publie, à cette occasion, un dossier déclinant les causes profondes de cette volatilité des prix : les phénomènes climatiques, la faible régulation mondiale de la spéculation financière, le manque de soutien à la petite agriculture paysanne, l'achat de terres dans les pays pauvres par les Etats ou les multinationales de l'agroalimentaire, etc. Un bel outil pédagogique et de mobilisation.

//PHL

>> Plus d'infos : www.oxfam.be

Les nouvelles astuces des bricoleurs du cœur

Récompenser des réalisations astucieuses destinées à améliorer la vie des personnes en situation de handicap et les faire connaître pour être reproduites : tel est l'objectif du concours Bricoleurs du cœur. Quatre trouvailles ont été primées.



Qu'ils soient eux-mêmes en situations de handicap ou qu'ils se préoccupent d'un proche, certains bricoleurs imaginent, testent et réalisent des solutions pour faciliter le quotidien. Depuis plusieurs années, Solihal Wallonie Bruxelles s'associe à Handicap International pour inviter ces bricoleurs du cœur à faire connaître leurs réalisations.

Le jury de l'édition 2011, composé entre autres d'ergothérapeutes, a décerné trois prix à des particuliers. Il a aussi attribué un prix pour une invention proposée par des étudiants dans le cadre d'un projet scolaire. Un groupe de trois étudiants de la Haute école Howest de Courtrai a remporté ce prix spécial "école". Leur œuvre : assise, un dispositif ingénieux per-

contre l'exclusion. AINSI, à côté d'un policier de quartier, de l'huissier de justice ou du juge de paix, on trouve également d'autres acteurs sociaux ayant une conception singulière ment humaine de leur activité : un restaurateur, un architecte, un régisseur de théâtre, un bibliothécaire, un directeur de crèche... Au fil de

//PHL



>> Plus d'infos : "Pauprété: 16 acteurs, 1 combat", 74 p. Avec les photos en couleurs de Luc Debever, Cécilienne et Françoise Walthery. Une exposition itinérante et des conférences-débats en présence des personnes concernées sont proposées en parallèle avec l'ouvrage. Infos: 02.541.85.35. Pour l'ouvrage: elias.sanfrancesco@cefa.be. Aussi disponible sur www.littepauprete.be

mettant à son bénéficiaire de se déplacer sans effort. Mobile, démonter, dotée d'accessoires utiles (parapente, porte-canne), la trousse offre une solution pratique aux personnes ayant une faible mobilité au niveau des jambes. "Pour s'installer, la personne fait glisser l'arrière de la trousse entre ses jambes. Il n'est pas nécessaire de l'enlever". Le prix du "design" revient quant à lui à Anne Dhaenens, originaire de Flandre occidentale. Les adaptations réalisées sur un hamac permettent à son fils, Casper, infirme moteur cérébral, de s'amuser sans risques au jardin. Le troisième lauréat est Robert Minet de Calles. Il est malvoyant. S'il aime la marche, il

lui est difficile de suivre son guide sur des sentiers escarpés. Un système de guidage, de son invention, lui permet désormais des randonnées agréables, même sur les sentiers étroits et très accidentés, guidé par une per sonne voyante. Il remporte le prix "pratique". Ces trois gagnants ont chacun été récompensés par les par tenaires du concours : 500 euros en bons d'achats chez Bico et un abon nement d'un an à la revue de brico lage Dobbli.

Un fait marquant en 2011 : nom breux sont les inventeurs qui propo sent de nouvelles inventions après avoir déjà participé au concours lors d'éditions précédentes. C'est une communauté d'inventeurs qui sem ble voir le jour.

//AINE BELONGNE

>> Plus d'infos : d'autres trucs et astuces se trouvent également sur le site de Handicap International - www.handicap-international.be - et sur celui de Solihal Wallonie-Bruxelles - www.solihalwb.be

1^{er} SEPTEMBRE 2011 4 EN MARCHÉ

Kalonji-Ditunga, psychiatre. Prix : 8€, gratuit pour les étudiants. Réservation souhaitée par mail : fleur.laloux@apsyucl.be

Difficultés d'accès aux soins sujets alcooliques - L'unité "Assuétudes" du Centre Chapelle-aux-Champs vous propose une conférence sur le thème : "Processus à l'oeuvre dans les difficultés d'accès aux soins des sujets alcooliques", le mercredi 29 février 2012, de 12h30 à 14h. Orateur : Dr Philippe de Timary, psychiatre. Prix : 5€, gratuit pour les étudiants et les demandeurs d'emploi. Réservation souhaitée par mail : fleur.laloux@apsyucl.be

Mise au travail de la relation entre co-thérapeutes - L'unité "Clinique du Couple" du Centre Chapelle-aux-Champs vous propose une conférence sur le thème "Mise au travail de la relation entre co-thérapeutes : le contre transfert de lien", le vendredi 9 mars 2012, de 12h à 14h. Orateurs : Christophe Janssen, psychologue et Claire Mairiaux, psychiatre. Prix : 8€, gratuit pour les étudiants. Réservation souhaitée par mail : fleur.laloux@apsyucl.be

La clinique de l'alcoolisme masculin - L'unité "Assuétudes" du Centre Chapelle-aux-Champs vous propose une conférence sur le thème "La jouissance phallique et la clinique de l'alcoolisme masculin", le mercredi 28 mars 2012, de 12h30 à 14h. Orateur : Patrick Landman, psychanalyste. Prix : 5€, gratuit pour les étudiants et les demandeurs d'emploi. Réservation souhaitée par mail : fleur.laloux@apsyucl.be

Les paradoxes de la rencontre - L'unité "Assuétudes" du Centre Chapelle-aux-Champs vous propose une conférence sur le thème "Mésalliance analytique ou les paradoxes de la rencontre", le mercredi 25 avril 2012, de 12h30 à 14h. Orateur : Cédric Levaque, psychologue. Prix : 5€, gratuit pour les étudiants et les demandeurs d'emploi. Réservation souhaitée par mail : fleur.laloux@apsyucl.be

La médiation. Quelles pratiques ? - L'unité "Clinique du Couple" du Centre Chapelle-aux-Champs vous propose une conférence sur le thème "La médiation ou accueillir et résister au réel pour permettre qu'autre chose adienne. Quelles pratiques ?", le vendredi 11 mai 2012, de 12h à 14h. Orateurs : Patricia Baguet et Isabelle de Viron. Prix : 8€, gratuit pour les étudiants. Réservation souhaitée par mail : fleur.laloux@apsyucl.be

Addiction alcoolique et image du corps - L'unité "Assuétudes" du Centre Chapelle-aux-Champs vous propose une conférence sur le thème "Ce que l'addiction alcoolique fait à l'image du corps", le mercredi 23 mai 2012, de 12h30 à 14h. Orateur : Olivier Douville, psychanalyste. Prix : 5€, gratuit pour les étudiants et les demandeurs d'emploi. Réservation souhaitée par mail : fleur.laloux@apsyucl.be

fleur.laloux@apsyucl.be

Le psychodrame psychanalytique - L'unité "Clinique du Couple" du Centre Chapelle-aux-Champs vous propose une conférence sur le thème "Le psychodrame psychanalytique : des effets d'une présence", le vendredi 8 juin 2012, de 12h à 14h. Orateur : Nicole Minazio, psychologue. Prix : 8€, gratuit pour les étudiants. Réservation souhaitée par mail : fleur.laloux@apsyucl.be

EDITIONS / BROCHURES

Saint-Gilles : Un guide pratique pour les seniors - Déficience visuelle chez les seniors. (Re)conquérir son autonomie, apprivoiser les aides techniques grâce à un guide pratique regorgeant d'informations et de conseils pour mieux vivre chez soi avec un handicap visuel quand on est âgé. Obtenez-le gratuitement auprès de la Ligue Braille T. ☎ 02 533 32 11

Ixelles : DVD "Tous au dodo" - DVD "Tous au dodo" Qu'ils soient sourds ou entendants, souvent, les enfants n'ont pas envie d'aller se coucher. C'est pour cela que leurs parents leur racontent des histoires qui les font rêver et les accompagnent dans les bras de Morphée. Dans ce DVD, l'APEDAF vous propose une vingtaine d'histoires contées et signées autour du thème du sommeil. Infos: info@apedaf.be ☎ 02/644.66.77- www.apedaf.be

Anderlecht : Nouvelle acquisition au service de Doc. Euridis - Autoévaluation de la qualité des services sociaux et médico-sociaux. Expériences auprès de cinq services volontaires. Halewyck M.C. La première étape de cet ouvrage est axée sur les concepts clés et les étapes de la démarche de l'autoévaluation de la qualité des services, les conclusions et les perspectives. Dans la deuxième sont présentés les outils d'évaluation proprement dits. Info EURIDIS 025273040

Anderlecht : Nouvelle acquisition au service de Doc. EURIDIS - Sexualité et syndrome d'Asperger. Éducation sexuelle et intervention auprès de la personne autiste. Henault I. Ed. De Boeck La sexualité des personnes autistes est un sujet peu abordé dans la littérature scientifique actuelle. Cet ouvrage traite de cet aspect méconnu du syndrome d'Asperger. L'amour et le sexe nous concernent tous y compris les personnes atteintes de ce Syndrome. Info: EURIDIS 02 5273040

Liège : Temps et temporalités dans le Social - Quelle que soit la thématique abordée par la revue l'Observatoire, la question du temps se trouve posée. Très présente, très prégnante tant en chambre dans les réflexions autour d'un décret, par exemple, que sur le terrain dans les réunions d'équipe, la question du temps est pourtant rarement étudiée et même consignée. D'où l'idée de ce n° 69. Infos: www.revueobservatoire.be

FORMATIONS / JOURNEES D'ETUDES / STAGES / ATELIERS

Formation en gestion d'asbl - A la recherche d'une **Formation en gestion d'asbl ? La Boutique de Gestion** vous propose des formations en gestion financière, comptable, juridique et gestion du personnel. Sur Bruxelles et Namur. Contenu, dates et inscription accessibles sur notre site : <http://www.boutiquedegestion.be/formations> Pour les questions pratiques, contactez Jonathan : jv@boutiquedegestion.be ou ☎ 081/26.21.58

Les enfants et l'alcoolisme parental - Le Réseau Dépendance Bruxelles-Est organise une journée d'études à l'occasion de la sortie de son dernier livre "Les enfants et l'alcoolisme parental" aux Editions Erès. Le vendredi 25 novembre de 9h à 17h à l'UCL-Bruxelles, auditorio Maisin (Avenue Mounier 50 - 1200 Bruxelles). Infos et réservations : fleur.laloux@apsyucl.be

JOB-INFO

Anderlecht : Accompagnateur(trice) - Accompagnateur (trice) de la cellule de soutien. CDI Vous assurez le suivi des ouvriers ayant des difficultés de maintien à l'emploi (évaluation, apprentissage et adaptation des tâches en collaboration étroite avec les moniteurs et le département RH). Ergothérapeute ou Psychomotricien. Intérêt et sensibilité pour la personne handicapée. CV et lettre à envoyer à candidatures@travie.be

Sart-Dames-Avelines : Accueillant(e) - Je cherche une accueillante autonome, pour faire une association d'accueillante (max.2) dans mes locaux situé à Villers la Ville. pour infos et rdv tél à Willems François ☎ 0475/55.62.29

Etterbeek : ACS - Le PIVOT engage un travailleur social ACS (h/f) mi-temps pour un travail en équipe dans le cadre du projet "Pivot enfants": animations avec les enfants et contacts avec les parents qui vivent des situations d'extrême pauvreté. Disponible mercredi, jeudi P.M., samedi. Permis B. Obtenir J6 chez Actiris et envoyer CV à Geneviève Hardy: pivot.gh@gmail.com

Ixelles : Administratif(ve) - Info-Sourds de Bruxelles engage un gestionnaire des demandes d'interprétation. CDD 3/4 temps avec possibilité de prolongation. Diplôme minimum CESS, barème 319.02. La langue des signes est un atout. Envoyer candidatures à direction@infosourds.be

Anderlecht : Agent de garde - La Clinique Ste Anne St Remi recherche un agent de sécurité de moins de 26 ans, titulaire de l'attestation de base d'agent de gardiennage. Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à envoyer votre CV accompagné d'une lettre de motivation à Isabelle Duveiller, Clinique Ste Anne St Remi, RH, Bld J. Grandeur 66,

« Belgique : manque d'interprètes en langue des signes en Communauté française : l'APEDAF demande la création d'une formation », disponible sur <http://www.unapeda.asso.fr>; consulté le 13 décembre 2011

"Belgique : manque d'interprètes en langue de signes en Communauté française : l'APEDAF demande la création d'une formation », disponible sur http://www.unapeda.asso.fr/article.php3?id_article=553, consulté le 13/12/2011.

■ ■ Belgique : manque d'interprètes en langue des signes en Communauté française : l'APEDAF demande la création d'une formation

Article publié le dimanche 23 mars 2008.
Voir les réactions

La situation belge n'est pas si différente de la situation française.

L'APEDAF lance un appel aux parents et aux associations. C'est l'occasion pour l'UNAPEDA de relayer cet appel

Chers
Chères Associations,

Parents,

Actuellement, force est de constater qu'un manque cruel d'interprètes en langue des signes est observé en Communauté française.

En effet, seul un nombre excessivement restreint d'effectifs y est disponible pour assurer cette mission primordiale d'interprétation pour les personnes sourdes, à savoir un interprète temps plein en région bruxelloise, l'équivalent de 4 temps plein pour la Wallonie et 15 interprètes indépendants acceptant de dégager régulièrement quelques heures de leur emploi du temps.

Les personnes sourdes n'ont dès lors jamais la certitude de pouvoir bénéficier d'un interprète, donc de l'information qui leur est nécessaire et ce tout au long des nombreuses et différentes étapes de leur vie (suivi du cursus scolaire, rendez-vous chez le médecin, au tribunal, participation à une conférence...). Partons en effet de la constatation suivante : un élève sourd X souhaite suivre des études universitaires. 600 heures de soutien scolaire lui sont octroyées annuellement pour mener à bien son projet. Ce quota d'heures peut lui être offert sous différentes formes : interprétation en langue des signes, prise de notes, réexplications de ses cours.

Cet élève opte prioritairement pour une aide sous forme d'interprétation en langue des signes afin de faciliter l'acquisition de la matière. Malheureusement, seule une aide pour la prise de notes peut effectivement lui être octroyée et ce, dû au manquant poignant de disponibilité des interprètes.

Mobilisons-nous dès lors, ensemble, pour que cela change... !

« DVD Bébé, Bambin Sourds Bouquent LA FARANDOLE DES ANIMAUX », In : FFSB.be (en ligne). Disponible sur <http://www.ffsb.be/?q=node/4111> (consulté le 14 décembre 2011)

FFSB « APEDAF nouvel outil d'éducation permanente, disponible sur <http://www.ffsb.be/?q=node/4111>, consulté le 14/12/2011.

APEDAF nouvel outil d'éducation permanente Mercredi 14 décembre 2011

Soumis par webmaster le lun, 05/12/2011 - 08:29



APEDAF nouvel outil Education Permanente

L'APEDAF vous invite à découvrir ce nouveau DVD de contes pour enfants sourds et entendants et pour les gens qui veulent apprendre la langue des signes.

Une production APEDAF, disponible en contactant :

Michel Joris
Chargé de projets d'Education permanente
<http://www.apedaf.be>
m.joris@apedaf.be

Traduction en Langue des Signes:
Non (Pas de vidéo disponible)

Visibilité ADEPAF et ses actions

« Mobilissimo le rendez-vous de la mobilité douce dimanche 18 septembre 2011 » ; fascicule édité par Mobilissimo dans le cadre de la journée sans voitures

MOBILITÉ RÉDUITE

Découvrez les associations qui travaillent à l'amélioration du quotidien et de la mobilité des personnes handicapées.

APEDAF : Nous représentons les parents d'enfants sourds et malentendants et créons des outils pédagogiques afin de sensibiliser le tout public au monde de la surdité.

I SEE : Partenaire du handicap visuel: Chiens Guides, accompagnement familial et développement personnel.

PASSE MURAILLE : Mieux inclure la personne handicapée dans l'entreprise et dans les loisirs? Venez nous rencontrer et en parler avec notre équipe.

MUSIQUE

Les concerts sont une belle occasion de se détendre entre amis dans une ambiance décontractée.

Programmation :

- 10h30 : fanfare mobile
- 12h00 : Dude - set n°1
- 13h00 : Dude - set n°2
- 13h30 : fanfare mobile
- 14h15 : Pedro Pucho - set n°1
- 15h00 : passage mobile Band Brésilien
- 16h00 : The Soul T Xperience - set n°1
- 18h15 : The Soul T Xperience - set n°2

DUDE : Jeune artiste Belgo Rwandais de 23 ans. Amoureux de la musique, il nous fait partager son art aux influences pop, folk, reggae, RNB et bien d'autres encore... En gros, un «Dudebox» au service des amateurs de bonnes vibrations!

PEDRO PUCHO DUO : Avec Pedro Puncho, le dépaysement est garanti. Suivez ce groupe pour un voyage depuis les sons cubains jusqu'au rythmes africains.

THE SOUL T XPERIENCE : L'endroit est cool et l'ambiance détendue. The Soul T Xperience est là pour vous proposer un savant mélange de jazz, de funk, de soul et de hip-hop.

VOITURE PARTAGÉE

CAMBIO : Une voiture où vous voulez, quand vous voulez. Sans les tracas liés à la possession d'une voiture. Oui, ça existe!

TAXISTOP : Le covoiturage en quelques clics ! Si économique, écologique et tellement évident !

VAP : Voitures A Plusieurs propose une solution de mobilité à la fois écologique et conviviale en proposant de remettre l'autostop au goût du jour tout en l'adaptant au contexte actuel.

TRANSPORTS EN COMMUN

Se déplacer au quotidien peut-être pratique, confortable et efficace à la fois. La solution ? Les transports en commun !

STIB : Le partenaire indispensable à la mobilité urbaine bruxelloise.

TEST ANGLE MORT : se placer dans les zones d'angle mort peut s'avérer dangereux. Même si le chauffeur est attentif, il ne peut pas vous voir ! Venez-vous rendre compte de la vision réelle qu'a un chauffeur dans son bus ou dans un camion ! Bruxelles Mobilité et la STIB s'associent pour cette action de sécurité routière.

ANIMATIONS

ENFANTS DES ANIMATIONS POUR VOS PETITS BOUTS...

CHATEAU GONFLABLE : un incontournable ! Rien de mieux pour que vos enfants se dépensent et s'amuse à se compter.

DESSINS : Vos enfants peuvent ici exprimer toute leur créativité et pourquoi pas, imaginez la mobilité de demain.

PARCOURS HABILITE : La police est là pour apprendre à vos enfants à perfectionner leur maîtrise du vélo.

EXTREME AMATEURS DE SENSATIONS FORTES, C'EST PAR ICI!

ELASTIQUES : Faites-vous catapulter dans les airs à une vitesse impressionnante.

PARCOURS VTT : Testez votre habileté à franchir des obstacles à vélo.

BUNGEE RUN : Testez votre force et votre endurance dans nos Bungee-Run.

DEFI SPRINT : Qui sera le plus rapide à vélo ?

■ ■ JMS 2010 : lettre ouverte à Bart de Wever et consorts...

Quand la langue des signes rapprochent les parents d'enfants sourds et malentendants francophones et néerlandophones

Article publié le jeudi 27 janvier 2011.

Voir les réactions

Messieurs les Politiques, l'APEDAF est fière de vous annoncer que contrairement à la tendance dominante dans notre pays, notre association s'est récemment rapprochée de ses compatriotes flamands.....

JMS 2010 : LETTRE OUVERTE A BART DE WEVER ET CONSORTS

Michel JORIS, chargé de projets d'Education permanente



Messieurs les Politiques, l'APEDAF est fière de vous annoncer que, contrairement à la tendance dominante dans notre pays, notre association s'est récemment rapprochée de ses compatriotes flamands. Lors de la journée sans voiture à Bruxelles, nous avons en effet eu la joie de tenir un stand avec des parents de l'association VLOK-CI. La communication a été favorisée grâce à leur connaissance parfaite du français tandis que nous, nous ne pouvions pas vraiment nous exprimer en néerlandais. Ils nous ont expliqué à

quel point la langue des signes francophone était proche de la langue des signes flamande, bien plus proche que de la langue des signes française !

Nous avons pu mettre cette leçon en pratique lors de la JMS 2010. En effet, pour la première fois (décidément !), cette journée était organisée conjointement par la FFSB et la FEVALDO (Fédération des organisations flamandes des sourds).

De bon matin, nous nous sommes donc retrouvés dans une salle du somptueux décor du Parlement européen, entourés uniquement d'associations flamandes, plutôt paniqués en raison de notre niveau de néerlandais. Cependant, nous nous sommes rapidement rendus compte, lorsque les gens ont commencé à visiter notre stand, que nous nous comprenions parfaitement avec les flamands lorsque nous échangeons en langue des signes ! La solution n'est-elle donc pas toute trouvée ? Pour éviter les querelles linguistiques, ariétons de parler et signons plutôt, et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes ! Nous invitons donc les séparatistes de tout bord à venir s'initier à l'atelier de langue des signes que nous proposons le mercredi soir ! Plus sérieusement, nous avons vraiment ressenti un sentiment de liberté en utilisant la langue des signes lors de cet événement. Elle nous a non seulement permis d'échanger avec nos compatriotes néerlandophones sourds ou entendants, mais également de nous immerger dans le monde des sourds signants que nous fréquentons finalement peu. Cette journée fut donc riche en échanges et nous en avons profité pour distribuer des dossards de sécurité aux sourds qui étaient généralement ravis d'avoir une possibilité de faire remarquer leur surdité aux automobilistes pour les inviter à plus de prudence. Un bilan donc plutôt positif bien que la configuration des lieux ne favorisait pas le contact entre les différentes associations.





COMPTES ET BILAN 2011

Comptes et bilan 2011

Bilan

I. Bilan 2011					
ACTIF				PASSIF	
	<u>Immob. corporelles</u>		4.182,21	<u>Capitaux propres</u>	295.495,31
				1400 Résultats reportés	157.820,90
231000	Mat. & équip. pédag./anim.	29.049,49		1420 Résultat de l'exercice	-1.520,66
231900	Amort. actés	-24.867,28		1630 Provisions pr charges	13.669,96
				1631 Provision pour charges salariales	95.525,11
				165000 Provision pour autres risques et charge	30.000,00
	<u>Immob. financières</u>		20.184,00		
280000	Immob. financières	31.162,00		<u>Dettes à plus d'un an</u>	
280009	Reduction de val imm fin	-10.978,00		178000 S/préavis non prestés	61.847,63
				179000 Dettes diverses à plus d'un an	
3400	<u>Stocks</u>	2.391,00	2.391,00		
	<u>Créances à un an au plus</u>		94.950,64	<u>Dettes à un an au plus</u>	50.776,44
400000	S/ventes & prest. de serv.	313,49			
404000	Produits à recevoir			440000 S/achats de biens et services	11.378,19
413001	Subv/Permanent/FBIE	11.362,50		444000 Facture à recevoir	1.067,32
413002	Subv/Emploi EP	0,06		<u>Dettes fiscales, salariales et sociales</u>	
413003	Subv/Activités EP			453000 Précompte professionnel à payer	23.333,91
413005	Autres services de la CF	4.440,00		454000 ONSS à payer	15.663,54
413100	Communes	1.990,00		455000 Rémunérations	-666,52
413302	Actiris	45.189,14		4800 Autres dettes	
413303	Forem	28.906,27			
413310	Loterie Nationale	1.400,00			
413900	Autres	1.349,18			
	<u>Placements trés. & val. disp.</u>		276.057,20		
550000	Banque compte courant	30.717,89			
551000	Banque compte épargne Ciga	1.548,35			
554000	Banque comptes Tournai	15.806,67			
555000	Carnet de dépôt Tournai	1.052,89			
555001	Compte d'épargne short	110.409,68			
557000	Compte d'épargne Plus/BNP	113.321,04			
558000	Compte d'épargne Locative	1.893,74			
558100	Garantie Locative Wallonie	900,00			
570000	Caisse/proton	49,60			
570001	Caisse Arlon-Luxembourg	123,95			
570002	Caisse Tournai	156,66			
570003	Caisse bureau Bxls	76,73			
	<u>Comptes de régularisation</u>		19.578,88	<u>Comptes de régularisation</u>	9.224,55
490000	Charges à reporter	15.220,34		492000 Charges à imputer	5.321,15
491000	Produits acquis	4.358,54		493000 Produits à reporter	3.903,40
	<u>TOTAL ACTIF</u>		417.343,93	<u>TOTAL PASSIF</u>	417.343,93

COMPTES ANNUELS:

modèle abrégé
pour
associations sans but lucratif et fondations*

en euros (EUR)

Des informations concernant le dépôt des comptes annuels sont disponibles sur le site Internet de la Centrale des bilans: www.centraledesbilans.be

Des brochures explicatives portant sur les obligations comptables des associations et fondations peuvent être téléchargées à partir du site du SPF Justice: www.just.fgov.be/index_fr.htm, sous la rubrique "Publications".

* Appelées associations dans la suite du modèle.

SOMMAIRE

Le présent dossier comprend:

1. La partie normalisée du modèle abrégé des comptes annuels pour associations comprenant entre autres:
 - . les éléments d'identification de l'association, avec la liste complète des administrateurs et commissaires (section A-asbl 1.1);
 - . l'identité des experts-comptables externes, des réviseurs, des comptables agréés ou des comptables-fiscalistes agréés auxquels une mission concernant les comptes annuels de l'association a été confiée (section A-asbl 1.2);
 - . le bilan (sections A-asbl 2.1 et A-asbl 2.2);
 - . le compte de résultats (section A-asbl 3);
 - . l'annexe (section A-asbl 4);
 - . le bilan social (section A-asbl 5);

2. Un rappel des informations complémentaires non normalisées à fournir. Les pages concernées ne sont pas numérotées en sections puisqu'elles ne sont pas destinées à être déposées.

3. Un commentaire explicatif relatif au point "Relations avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)" (section A-asbl 4.7). Ce commentaire est exclusivement destiné à permettre de compléter correctement ce point et n'est pas destiné à être déposé.

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION: APEDAF

Forme juridique: ASBL

Adresse: Rue Van Eyck N°: 11A..... Boîte: 5.....

Code postal: 1050 Commune: Ixelles

Pays: Belgique.....

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de

Adresse Internet *: <http://www.apedaf.be>

Numéro d'entreprise 0418527581

DATE 15/04/1978 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du 05/05/2012

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Exercice précédent du 01/01/2010 au 31/12/2010

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas***** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère
PREVOT Anne-Charlotte, - Avenue du Panthéon 23 – 1081 Bruxelles – Présidente du Conseil d'Administration
LIETAR Bernard – Rue Charles Dubois 32 – 1342 Limelette – Vice-président du Conseil d'Administration
MEILLEUR Gaëtane – Rue de Viville 42 – 6700 Arlon – Trésorière du Conseil d'Administration
NOTEBAERT Stéphanie – Rue P. Decoster 88 – 1190 Bruxelles – Secrétaire du Conseil d'Administration
LAMOTTE Anne Marie-Josée – Rue des Brasseurs, 53/10 – 5000 Namur - Administratrice

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées: 23..... Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.

** ou par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation.

*** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	<u>24366,21</u>	<u>28.765,07</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	4.1.1	21		
Immobilisations corporelles	4.1.2	22/27	4182,21	6.715,07
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	4182,21	6715,07
Appartenant à l'association en pleine propriété		231	4182,21	6715,07
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		
Appartenant à l'association en pleine propriété		241		
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	4.1.3/ 4.2.1	28	20184,00	22050,00
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>392977,72</u>	<u>383098,84</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	2391,00	1948,74
Stocks		30/36	2391,00	1948,74
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	94950,64	148439,84
Créances commerciales		40	313,49	3858,97
Autres créances		41	94637,15	144580,84
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	4.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	276057,20	221782,53
Comptes de régularisation		490/1	19578,88	10927,76
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	417343,93	411863,91

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>156300,24</u>	<u>157820,90</u>
Fonds associatifs		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	4.3	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	156300,24	157820,90
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	4.3	16	<u>139195,07</u>	<u>139195,07</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	139195,07	139195,07
Provisions pour dons et legs avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>121848,62</u>	<u>114847,94</u>
Dettes à plus d'un an	4.4	17	61847,63	43296,20
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179	61847,63	43296,20
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	4.4	42/48	50776,44	51729,56
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	12445,51	13039,11
Fournisseurs		440/4	12445,51	13039,11
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	38330,93	38690,45
Impôts		450/3	23001,36	23001,36
Rémunérations et charges sociales		454/9	14997,02	15689,09
Dettes diverses		48		
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation		492/3	9224,55	19822,18
TOTAL DU PASSIF		10/49	417343,93	411863,91

COMPTE DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	779211,80	796019,74
Ventes et prestations*		70/74	965600,58	974450,76
Chiffre d'affaires*		70	102919,50	108328,97
Cotisations, dons, legs et subsides*		73	862681,08	866121,79
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61	186388,78	178431,02
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	4.5	62	784981,54	779033,92
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2532,86	4524,69
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	3362,43	4134,00
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8		12000
Autres charges d'exploitation		640/8	994,84	3392,47
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-12659,87	-7065,34
Produits financiers	4.5	75	4261,46	3357,60
Charges financières	4.5	65	214 ,94	297,27
Bénéfice (Perte) courant(e).....(+)/(-)		9902	-8673,35	-4005,01
Produits exceptionnels		76	7159,22	7486,87
Charges exceptionnelles		66	6541,55	1269,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	1520,66	2212,86

* Mention facultative.

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXXXXXX X
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	
Cessions et désaffectations	8039	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXXXXXX X
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	
Repris	8089	
Acquis de tiers	8099	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxx x	28765,07
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	24366,21	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxx x	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxx x	29375,82
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	2532,86	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	31908,68	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>4182,21</u>	
DONT			
Appartenant à l'association en pleine propriété	8349	4182,21	6715,07

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxx x	31162,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	31162,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxx x	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxx x	4134,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	1866,00	
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	1866,00	4978,00
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxx x	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	<u>20184,00</u>	<u>22050,00</u>

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES SOCIETES**

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'association détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'association détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant au moins 10% du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les sociétés de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	

LISTE DES ENTITES DONT L'ASSOCIATION REpond DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entités pour lesquelles l'association est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si les comptes annuels de cette entité font l'objet en Belgique d'une publicité conforme à celle prescrite pour les comptes des sociétés ou des associations. Le cas échéant cette précision est mentionnée.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE

LISTE DES AUTRES ENTITES LIEES

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE

ETAT DES FONDS AFFECTES ET PROVISIONS

ETAT DES FONDS AFFECTES

Fonds affectés à la couverture d'un passif social

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination du montant affecté

.....

Code	Exercice
131

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif ("Provisions pour risques et charges") si celle-ci représente un montant important

.....

Ventilation de la rubrique 168 du passif ("Provisions pour dons et legs avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	891
Autres emprunts	901
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes reçus sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association		
Dettes financières	8922
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	892
Autres emprunts	902
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes reçus sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association	9062
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076

RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs inscrits au registre du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	30,6	35.....
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	23,4	22,0.....
Nombre d'heures effectivement prestées	9088
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	753631,28	752392,08.....
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	14520,00	19181,30
Primes patronales pour assurances extralégales	622
Autres frais de personnel	623	16830,26	7460,54
Pensions de retraite et de survie	624
RESULTATS FINANCIERS			
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503
Montant de l'escompte à charge de l'association sur la négociation de créances	653
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)	656 (+)/(-)

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association

GARANTIES REELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149
9150
9161
9171
9181
9191
9201
9162
9172
9182
9192
9202

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

RELATIONS AVEC LES ENTITES LIEES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITES LIEES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291
9294
9295
LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES	
9500
9501
9502

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

.....

.....

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	5,6	30,6	23,4(ETP) (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées .	101	7056,8	25477,2.....	32534,2..... (T) (T)
Frais de personnel	102	186765,72.....	612802,42	799568,14.....(T)(T)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105 6 30 23,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110 6 28 22,7
Contrat à durée déterminée	111 0 1 0,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112 0 0 0
Contrat de remplacement	113 0 1 0,5
Par sexe et niveau d'études				
Hommes:	120 1 3 3,0
de niveau primaire	1200 0 0 0
de niveau secondaire	1201 1 0 1,0
de niveau supérieur non universitaire	1202 0 3 2,0
de niveau universitaire	1203 0 0 0,0
Femmes:	121 5 27 20,7
de niveau primaire	1210 0 0 0,0
de niveau secondaire	1211 1 1 2,0
de niveau supérieur non universitaire	1212 3 23 16,7
de niveau universitaire	1213 1 2 2,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130 0 0 0
Employés	134 6 30 23,7
Ouvriers	132 0 0 0
Autres	133 0 0 0

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES				
	205 1 137,0
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305 115,3

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	58010,0	58112,00
Nombre d'heures de formation suivies	58020,0	5812120,00
Coût net pour l'association	58030,0	58133197,20
dont coût brut directement lié aux formations.....	580310,0	581313194,23
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	580320,0	581322,97
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	580330,0	581330,0

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	58213,00	583131,00
Nombre d'heures de formation suivies	582262,00	5832382,50
Coût net pour l'association	58231685,12	583310297,06

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	58410,0	58510,0
Nombre d'heures de formation suivies	58420,0	58520,0
Coût net pour l'association	58430,0	58530,0

Codes	Hommes	Codes	Femmes
58010,0	58112,00
58020,0	5812120,00
58030,0	58133197,20
580310,0	581313194,23
580320,0	581322,97
580330,0	581330,0
58213,00	583131,00
582262,00	5832382,50
58231685,12	583310297,06
58410,0	58510,0
58420,0	58520,0
58430,0	58530,0

REGLES D'EVALUATION

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**RAPPEL DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR PAR L'ASSOCIATION
UTILISANT LE MODELE ABREGE POUR ASSOCIATIONS**

Ci-après, l'association mentionne:

- la **suite des informations** si l'espace prévu dans le modèle normalisé s'avérait insuffisant
- les règles d'évaluation et le cas échéant, les **informations complémentaires**. L'**art.18** de l'arrêté royal du 19 décembre 2003 relatif aux obligations comptables et à la publicité des comptes annuels de certaines associations sans but lucratif, association internationales sans but lucratif et fondations (**AR-A** dans la suite du texte) prévoit l'adaptation de l'**art. 94** de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés (**AR-S** dans la suite du texte) pour son application aux associations. Ledit article traite du contenu de l'annexe propre au modèle abrégé en renvoyant, le cas échéant, à d'autres articles de l'AR-S. Sont repris ci-dessous tous les articles, tant de l'AR-A que de l'AR-S, requérant l'apport d'informations complémentaires dans l'annexe des comptes annuels établis selon le modèle abrégé pour associations.

*

* *

PRINCIPES GENERAUX

1. Résumé des règles d'évaluation

AR-S art. 28, §1er, al. 2

§1^{er}. Chaque association détermine les règles qui, dans le respect des dispositions du présent chapitre, mais compte tenu de ses caractéristiques propres, président aux évaluations dans l'inventaire prévu à l'article 9, §1^{er}, de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises et, notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Ces règles sont arrêtées par l'organe d'administration de l'association et actées dans le livre prévu à l'article 9, §1^{er}, de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises. Elles sont résumées dans l'annexe; ce résumé doit, conformément à l'article 24, alinéa 1^{er}, être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées.

2. Complément d'informations en vue de garantir l'image fidèle

AR-S art. 24, al. 2

Les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'association.

Si l'application des dispositions du présent titre ne suffit pas pour satisfaire à ce prescrit, des informations complémentaires doivent être fournies dans l'annexe.

3. Droits et engagements importants éventuellement non quantifiables

AR-S art. 25, §3, al.2

§3. Sont mentionnés par catégorie dans l'annexe, les droits et engagements qui ne figurent pas au bilan et qui sont susceptibles d'avoir une influence importante sur le patrimoine, sur la situation financière ou sur le résultat de l'association.

Les droits et engagements importants qui ne sont pas susceptibles d'être quantifiés, font l'objet de mentions appropriées dans l'annexe.

4. Dérogation aux règles d'évaluation d'usage

AR-S art. 29, al. 2 et 3

Dans le cas exceptionnel où l'application des règles d'évaluation prévues au présent chapitre ne conduirait pas au respect du prescrit de l'article 24, alinéa 1^{er}, il y a lieu d'y déroger par application dudit article.

Une telle dérogation doit être mentionnée et justifiée dans l'annexe.

L'estimation de l'influence de cette dérogation sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'association est indiquée dans l'annexe relative aux comptes de l'exercice au cours duquel cette dérogation est introduite pour la première fois.

5. Adaptation des règles d'évaluation par rapport à l'exercice précédent

AR-S art. 30, al. 3

Les règles d'évaluation visées à l'article 28, §1^{er}, alinéa 1^{er}, et leur application doivent être identiques d'un exercice à l'autre.

Toutefois, elles sont adaptées au cas où, notamment à la suite d'une modification importante des activités de l'association, de la structure de son patrimoine ou des circonstances économiques ou technologiques, les règles d'évaluation antérieurement suivies ne répondent plus au prescrit de l'article 24, alinéa 1^{er}.

Les alinéas 2 et 3 de l'article 29 s'appliquent à ces adaptations.

La présente disposition n'est pas applicable aux comptes annuels du premier exercice auquel s'appliquent pour une association les dispositions du présent titre.

6. Estimation aléatoire de certains risques, pertes et dépréciations

AR-S art. 33, al. 1

Il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par l'organe d'administration de l'association. Dans les cas où, à défaut de critères objectifs d'appréciation,

l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations est inévitablement aléatoire, il en est fait mention dans l'annexe si les montants en cause sont importants au regard de l'objectif visé à l'article 24, alinéa 1^{er}.

7. Influence importante de produits et charges imputables à un autre exercice

AR-S art. 33, al. 2

Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain. Doivent notamment être mis à charge de l'exercice, les impôts estimés sur le résultat de l'exercice ou sur le résultat d'exercices antérieurs ainsi que les rémunérations, allocations et autres avantages sociaux qui seront attribués au cours d'un exercice ultérieur à raison de prestations effectuées au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs. Si les produits ou les charges sont influencés de façon importante par des produits et des charges imputables à un autre exercice, il en est fait mention dans l'annexe.

8. Méthodes et bases de conversion des avoirs, dettes et engagements en devises

AR-S art. 34

Il est fait mention dans l'annexe parmi les règles d'évaluation visées à l'article 28, §1er, des méthodes et bases de conversion des avoirs, dettes et engagements libellés en devises étrangères, des méthodes de conversion des situations des succursales et sièges d'opérations à l'étranger et du mode de traitement dans les comptes des différences de change et des écarts de conversion des devises.

9. Redressement des chiffres de l'exercice précédent en vue de les rendre comparables à ceux de l'exercice courant

AR-S art. 83, al. 2 et al. 3 (modifié par l'AR-A art. 11)

Le bilan et le compte de résultats indiquent pour chacune des rubriques et sous-rubriques les montants correspondants de l'exercice précédent; toutefois, lorsqu'une association qui avait établi ses comptes annuels de l'exercice précédent conformément à l'article 82, §2, est tenue d'établir ses comptes annuels pour l'exercice conformément à l'article 82, §1^{er}, l'indication des montants correspondants de l'exercice précédent peut être limitée aux montants qui figuraient de manière distincte dans les comptes annuels de l'exercice précédent.

Si les chiffres relatifs à l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent, les chiffres de l'exercice précédent peuvent être redressés en vue de les rendre comparables; en ce cas, l'annexe doit mentionner et commenter, avec renvoi aux rubriques concernées, les redressements opérés, si ceux-ci ne sont pas sans signification. Si les chiffres de l'exercice précédent ne sont pas redressés, l'annexe doit comporter les indications nécessaires pour permettre la comparaison.

La présente disposition n'est pas applicable au compte de résultats et à l'annexe faisant partie des comptes annuels du premier exercice comptable auquel s'appliquent les dispositions du présent titre. Sont considérés comme chiffres du bilan de l'exercice précédent les chiffres du bilan d'ouverture déterminés conformément à l'article 37 de l'arrêté royal du 19 décembre 2003 relatif aux obligations comptables et à la publicité des comptes annuels de certaines associations sans but lucratif, associations internationales sans but lucratif et fondations.

10. Modification de la présentation des comptes

AR-S art. 86, al. 2

La présentation des comptes annuels doit être identique d'un exercice à l'autre.

Toutefois, elle est modifiée au cas où, notamment à la suite d'une modification importante de la structure du patrimoine, des produits et des charges de l'association, elle ne répond plus au prescrit de l'article 24, alinéa 1^{er}. Ces modifications sont mentionnées et justifiées dans l'annexe relative à l'exercice au cours duquel elles sont introduites.

11. Changement de modèle de comptabilité

AR-A art. 21

Toute association qui ne répond plus aux critères visés à l'art. 17 §3 de la loi et qui décide de tenir sa comptabilité selon le modèle de comptabilité simplifiée déterminé en exécution de l'article 17, §2 de la loi est tenue de mentionner et de justifier cette décision dans l'annexe à ses comptes annuels et de l'accompagner de l'indication de ses principales conséquences pour l'association. Elle tient alors sa comptabilité en appliquant exclusivement les dispositions arrêtées en exécution de l'article 17, §2 de la loi.

AR-A art. 22

Toute association qui tenait sa comptabilité conformément au modèle de comptabilité simplifiée et qui doit respecter les obligations applicables aux associations visées à l'article 17, §3 de la loi doit mentionner le changement des règles

applicables dans l'annexe à ses comptes annuels et en indiquer ses principales conséquences pour l'association. Elle tient alors sa comptabilité et établit ses comptes annuels en appliquant exclusivement les dispositions du présent arrêté.

12. Montant des redevances et loyers dans le cadre de contrats de location-financement

AR-S art. 102, §1er

§1^{er}. En ce qui concerne les conventions constitutives de droits visés à l'article 62, portant sur des biens immobiliers conclues avant le 1^{er} janvier 1980 :

1° les redevances et loyers échelonnés afférents à l'exercice sont portés au compte de résultats sous la rubrique "II. B. Services et biens divers"; leur montant est mentionné dans l'annexe;

2° les droits d'usage sont chaque année portés à l'actif du preneur à concurrence de la fraction des versements échelonnés afférents aux exercices ultérieurs représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat;

3° dans l'état des immobilisations prévu au point 3 de l'annexe des comptes annuels, la fraction des redevances et loyers afférents aux exercices clôturés, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat, est mentionnée sous les postes "Amortissements et réductions de valeur";

4° dans le chef du propriétaire qui donne en location-financement, les biens sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique "Autres immobilisations corporelles" et les redevances et loyers sont portés au compte de résultats parmi les produits d'exploitation.

13. Bilan d'ouverture et comptabilité au moins équivalente

AR-A art. 37

§1. Toute association qui existe au moment de l'entrée en vigueur du présent arrêté applique les règles fixées ci-après pour procéder avec prudence, sincérité et bonne foi, aux opérations de relevé, vérification, d'examen et d'évaluation nécessaires pour établir, le premier jour du premier exercice comptable auquel s'appliquent les dispositions du présent arrêté, le bilan d'ouverture dudit exercice.

§2. Si, de l'avis du conseil d'administration de l'association mentionné dans l'annexe aux comptes, celle-ci dispose déjà d'une comptabilité au moins équivalente à celle requise par le présent arrêté, le bilan d'ouverture du premier exercice auquel s'appliquent les dispositions du présent arrêté correspond au bilan de clôture de l'exercice précédent.

Si une association applique des règles d'évaluation qui ne sont pas conformes à celles prévues par le présent arrêté, l'association adapte ses règles d'évaluation.

La mention de cette modification dans l'annexe est accompagnée de l'estimation de son influence.

§3. Si, de l'avis du conseil d'administration de l'association, celle-ci ne dispose pas d'une comptabilité au moins équivalente à celle requise par le présent arrêté, le bilan d'ouverture du premier exercice auquel s'appliquent les dispositions du présent arrêté est établi en évaluant les éléments d'actifs à leur juste valeur ou, à défaut, de juste valeur, à la valeur d'usage qu'ils ont à ce moment.

A défaut de juste valeur ou de valeur d'usage fiable, il est fait mention de l'actif dans l'annexe des comptes annuels et de l'indication qu'aucune juste valeur ou valeur d'usage fiable ne peut y être attachée.

VALEUR D'ACQUISITION - PRINCIPE ET EXCEPTIONS

14. Non inclusion des frais indirects de production dans le coût de revient de certains produits

AR-S art. 37

Le coût de revient s'obtient en ajoutant au prix d'acquisition des matières premières, des matières consommables et des fournitures, les coûts de fabrication directement imputables au produit ou au groupe de produits considéré ainsi que la quote-part des coûts de production qui ne sont qu'indirectement imputables au produit ou au groupe de produits considéré, pour autant que ces frais concernent la période normale de fabrication. Les associations ont toutefois la faculté de ne pas inclure dans le coût de revient tout ou partie de ces frais indirects de production; en cas d'utilisation de cette faculté, mention en est faite dans l'annexe.

15. Inclusion éventuelle des charges d'intérêt dans la valeur d'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et de stocks et commandes en cours

AR-S art. 38

La valeur d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles peut inclure les charges d'intérêt afférentes aux capitaux empruntés pour les financer, mais uniquement pour autant que ces charges concernent la période qui précède la mise en état d'exploitation effective de ces immobilisations.

Le coût de revient des stocks et des commandes en cours d'exécution ne peut inclure les charges d'intérêt afférentes aux capitaux empruntés pour les financer, que pour autant que ces charges concernent des stocks ou des commandes dont la durée de fabrication ou d'exécution est supérieure à un an et qu'elles soient relatives à la période normale de fabrication de ces stocks ou d'exécution de ces commandes.

L'inclusion des charges d'intérêt dans la valeur d'acquisition d'immobilisations incorporelles ou corporelles ou de stocks ou de commandes en cours d'exécution est mentionnée dans l'annexe, parmi les règles d'évaluation.

16. Différence entre valeur comptable de stocks et évaluation de la valeur de marché

AR-S art. 43

Le prix d'acquisition des avoirs dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques est établi par une individualisation du prix de chaque élément ou par application soit de la méthode des prix moyens pondérés, soit de la méthode "Fifo" (sortie en premier lieu des avoirs les plus anciens), soit de la méthode "Lifo" (sortie en premier lieu des avoirs acquis en dernier lieu).

En cas de modification de méthode, le prix d'acquisition des biens censés être entrés en premier lieu ne peut être inférieur à la valeur pour laquelle ces biens étaient portés, avant réductions de valeur y afférentes, à l'inventaire établi au terme de l'exercice précédent.

Lorsque, en particulier par application de la méthode Lifo, la valeur comptable des stocks diffère pour un montant important d'une évaluation sur la base de la valeur de marché à la date de clôture, le montant de cette différence est indiqué dans l'annexe, de manière globale pour chacun des postes de stocks figurant au bilan. Dans les grandes associations n'atteignant pas les critères définissant une très grande association, tels que repris à l'article 17, §5 de la loi sur les associations sans but lucratif, cette différence peut être indiquée de manière globale pour l'ensemble des stocks.

PLUS-VALUES DE REEVALUATION

17. Réévaluation d'immobilisations corporelles et financières

AR-S. art. 57, §1, al. 2

§1^{er}. Les associations peuvent procéder à la réévaluation de leurs immobilisations corporelles ainsi que des participations, actions et parts figurant sous leurs immobilisations financières, ou de certaines catégories de ces immobilisations, lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'association, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable. Si les actifs en cause sont nécessaires à la poursuite de l'activité de l'association ou d'une partie de ses activités, ils ne peuvent être réévalués que dans la mesure où la plus-value exprimée est justifiée par l'activité de l'association ou la partie concernée de ses activités.

La valeur réévaluée retenue pour ces immobilisations est justifiée dans l'annexe des comptes annuels dans lesquels la réévaluation est actée pour la première fois.

IMMOBILISATIONS

18. Conditions pour porter les frais de restructuration à l'actif

AR-S art. 58, al. 2 (modifié par l'AR-A art. 7, 3°)

Les frais d'établissement ne sont portés à l'actif que s'ils ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

Les charges engagées dans le cadre d'une restructuration ne peuvent être portées à l'actif que pour autant qu'il s'agisse de dépenses nettement circonscrites, relatives à une modification substantielle de la structure ou de l'organisation de la société et que ces dépenses soient destinées à avoir un impact favorable et durable sur l'activité de l'association. La réalisation de ces conditions doit être justifiée dans l'annexe. Dans la mesure où les frais de restructuration consistent en charges qui relèvent des charges d'exploitation ou des charges exceptionnelles, leur transfert à l'actif s'opère par déduction globale explicite respectivement du total des charges d'exploitation et des charges exceptionnelles.

19. Conditions pour amortir les frais de recherche et développement et le goodwill sur une durée supérieure à cinq ans

AR-S art. 61, §1, al. 1 (adapté par l'AR-A art. 7, 4°) et 4

§1^{er}. Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi conformément à l'article 28, §1^{er}.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'association.

Les amortissements actés en application de l'alinéa 1^{er} sur les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps ne peuvent faire l'objet d'une reprise que si, à raison de modifications des circonstances économiques ou technologiques, le plan d'amortissement antérieurement pratiqué s'avère avoir été trop rapide. Les amortissements actés en application de l'alinéa 2 qui s'avèrent ne plus être justifiés, font l'objet d'une reprise à concurrence de leur excédent par rapport aux amortissements planifiés conformément à l'alinéa 1^{er}.

Si dans des cas exceptionnels l'amortissement des frais de recherche et de développement ou du goodwill est réparti sur une durée supérieure à cinq ans, il doit en être justifié dans l'annexe.

20. Non amortissement d'une immobilisation corporelle à fonctionnalité constante

AR-S art. 64 §1er al.1 (modifié par l'AR-A art. 7, 5°) et §3 (ajouté par l'AR-A art. 7, 6°)

§1^{er}. Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi conformément à l'article 28, §1^{er}.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'association.

Les amortissements actés en application de l'alinéa 1^{er} sur les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps ne peuvent faire l'objet d'une reprise que si, à raison de modifications des circonstances économiques ou technologiques, le plan d'amortissement antérieurement pratiqué s'avère avoir été trop rapide. Les amortissements actés en application de l'alinéa 2 qui s'avèrent ne plus être justifiés, font l'objet d'une reprise à concurrence de leur excédent par rapport aux amortissements planifiés conformément à l'alinéa 1^{er}.

§3 Lorsque la fonctionnalité d'une immobilisation corporelle est constante, le conseil d'administration de l'association peut moyennant mention et justification dans l'annexe, décider de ne pas amortir cette immobilisation corporelle et de prendre en charge les coûts d'entretien et de remplacement qui y sont liés.

AUTRES ACTIFS

21. Dérogation aux règles comptables relatives à l'escompte des créances

AR-S art. 67, complété par un §3 (ajouté par l'AR-A art. 7, 7°)

§1^{er}. Sans préjudice aux dispositions du §2 du présent article et des articles 68 et 73, les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

§2. L'inscription au bilan des créances à leur valeur nominale s'accompagne de l'inscription en comptes de régularisation du passif et de la prise en résultats pro rata temporis sur la base des intérêts composés :

- a) des intérêts inclus conventionnellement dans la valeur nominale des créances;
- b) de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur nominale des créances;
- c) de l'escompte de créances qui ne sont pas productives d'intérêt ou qui sont assorties d'un intérêt anormalement faible, lorsque ces créances :
 - 1° sont remboursables à une date éloignée de plus d'un an, à compter de leur entrée dans le patrimoine de l'association, et
 - 2° sont afférentes soit à des montants actés en tant que produits au compte de résultats, soit au prix de cession d'immobilisations ou de branches d'activités.

L'escompte visé sous c) est calculé au taux du marché applicable à de telles créances au moment de leur entrée dans le patrimoine de l'association.

Pour les créances payables ou remboursables par versements échelonnés, dont le taux d'intérêt ou de chargement s'applique durant toute la durée du contrat sur le montant initial du financement ou du prêt, les montants respectifs des intérêts et chargements courus à prendre en résultats et des intérêts et chargements non courus à reporter sont déterminés par application du taux réel au solde restant dû en début de chaque période; ce taux réel est calculé compte tenu de l'échelonnement et de la périodicité des versements. Une autre méthode ne peut être appliquée que pour autant qu'elle donne, par exercice social, des résultats équivalents.

Les intérêts et chargements ne peuvent être compensés avec les frais, charges et commissions exposés à l'occasion de ces opérations.

§3. Le conseil d'administration de l'association peut déroger au §2 c), moyennant mention et motivation de la dérogation dans l'annexe aux comptes annuels qui doit en outre dans ce cas reprendre le relevé des créances concernées par la dérogation. La mise en oeuvre de la présente disposition ne peut porter atteinte au principe visé à l'article 24.

22. Méthodes et critères adoptés pour évaluer les commandes en cours d'exécution

ARS art. 71, al. 2

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient majoré, compte tenu du degré d'avancement des travaux des fabrications ou des prestations, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain; une association peut toutefois adopter pour règle de maintenir les commandes en cours d'exécution ou certaines catégories d'entre elles au bilan à leur coût de revient.

Il est fait mention dans l'annexe, parmi les règles d'évaluation, des méthodes et critères adoptés pour l'évaluation des commandes en cours d'exécution.

*

* *

COMMENTAIRE EXPLICATIF

Relatif au point "Relations avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)" (section A-asbl 4.7)

Ce point a été ajouté au modèle suite à l'adaptation des articles 133 et 134 du Code des sociétés¹ consécutive à la transposition en droit belge de la Directive 2006/43/CE du Parlement Européen et du Conseil concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés.

Les nouvelles dispositions, impliquant notamment la communication d'informations nouvelles, sont d'application pour **les prestations et situations nées à partir de l'exercice clôturé le 7 août 2006 ou après cette date**.

Si l'association a désigné un ou des commissaires, elle doit mentionner sous le point **"Relations avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)" (section A-asbl 4.7)**, les émoluments payés:

- pour l'exercice du mandat de commissaire (*cette mention est cependant facultative dans les comptes clôturés avant le 30 juin 2007*);
- pour les prestations exceptionnelles ou les missions particulières suivantes:
 - a. Autres missions d'attestation
 - b. Missions de conseils fiscaux
 - c. Autres missions extérieures à la mission révisorialeaccomplies au sein de l'association par le ou les commissaire(s) d'une part, par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés) d'autre part (article 134 du Code des sociétés).

Il faut entendre par **"personne avec laquelle le commissaire est lié"**: toute personne avec laquelle le commissaire a conclu un contrat de travail ou avec laquelle il se trouve, sous l'angle professionnel, dans des liens de collaboration ainsi que toute société ou personne liée au commissaire, visée à l'article 11 du Code des sociétés.

¹ Articles 100 et 101 de la loi du 20 juillet 2006 portant des dispositions diverses (Moniteur belge du 28 juillet 2006, pages 36960 à 36964) et articles 3 et 4 de l'arrêté royal du 25 avril 2007 modifiant le Code des sociétés (Moniteur belge du 27 avril 2007, pages 22946 à 22952).